

Savoirs francophones

# Ménages & Familles en Afrique subsaharienne

Marc PILON et Kokou VIGNIKIN

Démographie & Développement

Publications  
du Réseau de  
chercheurs  
Démographie



Éditions  
des archives  
contemporaines



Agence universitaire de la Francophonie



**Ménages et  
Familles en  
Afrique  
subsaharienne**



Marc PILON  
et  
Kokou VIGNIKIN

Ménages et  
Familles en  
Afrique  
subsaharienne



éditions des archives contemporaines



Agence universitaire de la Francophonie

Copyright © 2006 Contemporary Publishing International (CPI). Publié sous licence par Éditions des archives contemporaines et en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement, quelque système de stockage et de récupération d'information) des pages publiées dans le présent ouvrage faite sans autorisation écrite de l'éditeur, est interdite.

Éditions des archives contemporaines  
41, rue Barrault  
75013 Paris (France)  
Tél.-Fax : +33 (0)1 45 81 56 33  
Courriel : [info@eacgb.com](mailto:info@eacgb.com)  
Catalogue : [www.eacgb.com](http://www.eacgb.com)

---

ISBN : 2-914610-35-1



Comme le rappelle avec justesse Claude Lévi-Strauss dans sa préface à l'ouvrage *Histoire de la famille* (in Burguière et al., 1986, vol. I : 12), « Il n'y aurait pas de société sans familles, mais il n'y aurait pas non plus de familles s'il n'y avait pas déjà une société ». La famille est une institution universelle, mais ses contours et ses fonctions varient fortement selon les sociétés et évoluent dans le temps ; elle peut revêtir des formes diverses, allant du groupe conjugal à l'ensemble de la parenté, il n'en existe pas de définition universellement reconnue.

Dans le même temps, au quotidien presque tout le monde réside dans un logement, et appartient ainsi à ce que l'on dénomme couramment un ménage. Hérité en fait de la tradition statistique européenne, où la famille nucléaire (couple avec ou sans enfants) a longtemps correspondu au foyer-logement, considéré par l'État comme l'unité d'habitat de base pour ses besoins d'informations et d'administration de la société, le concept de ménage<sup>1</sup> s'est répandu à travers le monde, devenant l'unité de collecte de base pour les recensements de la population et la plupart des enquêtes démographiques et socioéconomiques. Mais comme la famille, le ménage ne fait pas l'objet d'une définition unique, il suscite de nombreuses critiques.

Le ménage n'est donc pas forcément la famille, et réciproquement. Mari et épouse, parents et enfants (célibataires) ne résident pas toujours ensemble, au sein du même ménage ; on peut aussi vivre ensemble sans être de la même famille, voire sans être apparenté (amis partageant un même logement). Quelle que soit la société, la famille et le ménage traduisent des réalités certes souvent différentes, mais complémentaires ; ils jouent l'une et l'autre un rôle important dans la vie de toute personne. Chacun à leur manière, ils constituent un « élément intermédiaire entre les structures sociales et les individus qui les composent, (un) milieu de vie où les exigences collectives et

---

1. *Household*, en anglais.

individuelles prennent forme concrète et quotidienne (...) » (Tabutin et Bartiaux, 1986 : 231). Ils sont les « lieux » privilégiés de la reproduction, et plus généralement de la dynamique démographique (fécondité, nuptialité, mortalité, migration).

Objet d'une démarche scientifique depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la famille s'est vite vue accorder une place centrale dans les théorisations du changement social. La « théorie de la modernisation », qui prédisait une convergence universelle et linéaire du modèle de la famille traditionnelle étendue vers celui de la famille moderne nucléaire, a ainsi marqué de ses paradigmes la sociologie de la famille dans les années 50. Depuis, les travaux de recherche entrepris ont montré que l'évolution de la famille en Europe n'avait pas suivi dans le passé le cheminement énoncé, qu'elle s'avérait loin d'être convergente et linéaire tant au Nord qu'au Sud ; ils ont remis en cause la dimension prédictive de cette théorie.

La démographie fut d'un apport important pour l'appréhension des changements familiaux, qu'il s'agisse des travaux de démographie historique sur les sociétés européennes ou des études sur l'évolution des comportements démographiques, en matière de fécondité, de contraception et nuptialité. Depuis une trentaine d'années, une « démographie du ménage et de la famille » se constitue en véritable champ de recherche, générant ses propres concepts, outils et méthodes. En dépit de leurs limites, les statistiques sur les ménages apportent leur éclairage spécifique sur les dynamiques familiales.

Qu'en est-il de l'évolution des ménages et des familles en Afrique subsaharienne ? Alors que « l'on s'interroge sur les interférences et les multiples interactions entre les modèles familiaux et les modèles sociaux, une question préalable mérite de retenir l'attention : où va la famille en Afrique ? » (Ela, *in* Pilon *et al.* 1997 : vii). Quels ont été les apports spécifiques de la démographie à ce sujet ? Face ces questions, le présent ouvrage propose un état des connaissances.

Dans un premier chapitre généraliste, après avoir fait quelques rappels historiques et théoriques liés à la famille, puis discuté les notions de famille et de ménage, nous présentons ce champ de

recherche en construction qu'est « la démographie du ménage et de la famille. »

Le deuxième chapitre, plus conséquent, s'attache à synthétiser les apports et limites de la démographie des ménages en Afrique subsaharienne. Après avoir exposé brièvement les conditions de l'émergence de ce champ d'étude en Afrique, nous passons en revue les principales sources de données existantes au niveau national, à même de fournir des statistiques relatives aux ménages. Parmi les informations généralement disponibles, celle sur le lien de parenté au sein du ménage, centrale pour l'analyse de la composition familiale des ménages, fait ainsi l'objet d'un développement particulier. Les *Enquêtes démographiques et de santé* constituent actuellement la base de données assurément la plus complète, celle qui concerne le plus grand nombre de pays africains. C'est donc sur la base des résultats issus de ces enquêtes et de quelques exploitations complémentaires, que nous proposons une synthèse qui aborde successivement les deux thématiques suivantes : d'une part, la taille et les types de ménage (en terme de composition familiale) ; d'autre part, les individus au sein des ménages, avec des développements spécifiques sur les chefs de ménage et les enfants (de moins de 15 ans).

Si la famille africaine typique n'existe pas, un certain nombre de traits généraux n'en caractérisent pas moins les systèmes familiaux en Afrique subsaharienne. Pour en faire état, nous faisons recours dans un troisième chapitre, non plus à la démographie *stricto sensu*, mais à l'ethnologie, l'anthropologie et la sociologie pour rappeler les connaissances sur les familles africaines et surtout peindre les réalités de parenté et d'alliance telles qu'elles sont mises en scène dans ces familles.

Derrière l'image stéréotypée d'une Afrique traditionnelle et rurale, de profondes transformations des systèmes familiaux sont en cours. Dans le quatrième et dernier chapitre de l'ouvrage, nous passons en revue les principaux facteurs à l'œuvre et cernons leurs influences sur les structures et dynamiques à la fois des familles et des ménages.



# Concepts, théories, approches disciplinaires

## A. RAPPELS HISTORIQUES ET CADRAGES THÉORIQUES

L'intérêt scientifique pour l'étude de la famille est relativement récent, et s'est d'abord manifesté chez les sociologues. Dans les pays du Nord, la sociologie de la famille « devint l'objet d'une démarche scientifique quand des auteurs de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, Morgan, Engels, Bachofen, etc. percurent la famille comme une institution sociale historique dont la structure et la fonction sont déterminées par le degré de développement de la société globale » (Michel, 1986 : 7). En 1888, Émile Durkheim inaugurerait un cours intitulé « introduction à la sociologie de la famille ». Mais les travaux sur la famille se sont surtout développés à partir des années 20 sous l'influence des sociologues américains de l'école de Chicago. À la suite de la sociologie, quasiment toutes les autres sciences sociales ont progressivement investi ce champ d'étude : la psychanalyse, la psychologie, le droit, les sciences politiques, l'ethnologie, l'anthropologie, l'histoire, l'économie, la démographie (de Singly, 1992).

En ce qui concerne l'Afrique, les approches disciplinaires demeurent beaucoup moins diversifiées. Avec la colonisation, le continent africain a constitué l'un des champs majeurs de recherche pour l'ethnologie et l'anthropologie, particulièrement dans le domaine de la famille ou plus largement, de la parenté. De nombreux travaux ont permis de décrypter et de révéler le caractère fondamental des systèmes de parenté, des systèmes d'alliance (etc.) pour le fonctionnement des sociétés africaines, qui se révélèrent ainsi ô combien organisées, structurées ! L'emphase a été mise sur les règles, sur les normes ; on a montré la prégnance du groupe (lignage, clan, classe d'âge, etc.) sur l'individu, révélé l'importance des pratiques de solidarités, etc. Pour ces sociétés où les espaces de liberté individuelle apparaissaient restreints, peu d'intérêt a été marqué pour les comportements individuels ; aujourd'hui encore, par exemple, combien d'études abordent la question de la place du lien affectif, du sentiment amoureux dans la vie des Africain(e)s ? Ce n'est que récemment, en gros depuis les années 70, que des disciplines comme l'économie et la démographie se sont aussi intéressées à la famille, et au ménage (*cf.* 1.2. dans ce chapitre).

L'évolutionnisme et une vision plus ou moins linéaire du changement familial (de la forme étendue vers le modèle conjugal) ont marqué de leur empreinte de nombreuses réflexions théoriques. C'est particulièrement le cas de la « théorie de la modernisation », qui émerge après la seconde guerre mondiale, notamment dans le monde anglo-saxon, et s'impose comme théorie générale du changement social ; s'y rattachent la théorie de la transition démographique et celle de la nucléarisation de la famille. La thèse d'une convergence des systèmes familiaux vers le modèle nucléaire est issue des travaux de Talcott Parsons menés dans les années 50 sur la famille américaine et relevant d'une approche structuro-fonctionnaliste. Selon cette théorie, le processus de modernisation, à travers l'industrialisation et l'urbanisation, entraîne inéluctablement le passage de la famille étendue, traditionnelle, vers la famille nucléaire, moderne, incarnée par la catégorie « couple avec enfants ». Cette

évolution traduit à la fois un changement de structure et de fonction de la famille ainsi que des rôles masculins et féminins en son sein. La famille nucléaire, déconnectée du reste de la parenté, est en outre présentée comme le modèle familial le plus adapté aux conditions économiques de la société (occidentale) contemporaine. Pendant longtemps, cette théorie a constitué le paradigme central des travaux sur les ménages et la famille dans les pays en développement, particulièrement en Afrique. Elle a aussi influé sur l'élaboration de législations familiales, mais dans une logique inversée : ainsi, au lendemain des indépendances, des États africains « ont voulu faire de la nucléarisation de la famille et de l'affaiblissement des formes familiales traditionnelles un des moyens de la modernisation de leur pays. Ceci s'est traduit par la promulgation de législations familiales favorables à la famille nucléaire proches de celles en vigueur dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord » (Vimard, *in* Gautier et Pilon, 1997 : 145).

Mais de nombreuses recherches, développées selon des perspectives relativistes et historiques, ont conduit à nuancer fortement voire à infirmer la théorie de la nucléarisation. D'une part, la famille étendue a été un modèle dominant mais non exclusif de la famille ancienne, d'autre part la famille nucléaire n'est pas la forme définitive et universelle de la famille moderne (Vimard, *in* Gautier et Pilon, 1997). Elle n'est pas forcément là où on l'attend !

Par exemple, René König a pu montrer que « la famille conjugale a été sans doute la famille la plus répandue dans les classes inférieures de l'Antiquité et du Moyen Âge » (*in* Michel, 1986 : 44). Analysant l'histoire de la société féodale, Marc Bloch a pu conclure que « l'histoire de la famille révèle l'existence de cycles de dilatation du groupe familial, suivis de cycles de contraction, ces périodes étant déterminées par différents facteurs politiques, sociaux et économiques. [...] Avant le ix<sup>e</sup> siècle, la famille conjugale était la norme en Gaule » (*in* Michel, 1986 : 41). Les recherches menées sur l'Occident médiéval « détruisent l'idée que l'évolution de la famille fut linéaire : ainsi, dans les campagnes françaises, les assises de la famille nucléaire au

ix<sup>e</sup> siècle, au moment où les ténèbres se dissipent, paraissent mieux établies qu'au xiv<sup>e</sup> siècle, où l'on voit se nouer des solidarités élargies, fondées sur la parenté, naturelle ou artificielle » (Duby, 1986 : 11). Le développement des travaux de démographie historique, à partir des années 50 (sous l'impulsion de Louis Henry notamment), a fortement contribué à améliorer la connaissance de la dynamique et de l'évolution des familles dans les pays européens ; elle permet ainsi de réfuter toute une série d'images fausses sur le passé, et de remettre en cause le mythe de la famille étendue comme support d'une fécondité élevée (de Oliveira, 1992). Les recherches impulsées par Peter Laslett et le *Cambridge Group for the history of population and social structure* ont de leur côté abouti à la conclusion que « l'industrialisation n'a pas "nucléarisé" la famille parce que la famille était nucléaire depuis longtemps » (Michel, 1986 : 10).

Pour les pays occidentaux industrialisés, la multiplication des recherches et la diversité des approches disciplinaires d'une part, les changements survenus dans la sphère familiale au cours des dernières décennies du xx<sup>e</sup> siècle d'autre part ont conduit à d'autres pistes théoriques. La configuration hier dominante de la famille nucléaire est devenue dans de nombreux pays minoritaire. Partout, le nombre de personnes vivant seules s'est accru. En liaison avec l'affaiblissement des liens du mariage, la multiplication des familles monoparentales (Lefaucheur, 1992) et des familles recomposées suite à un divorce (Thery, 1987) posent dans des termes nouveaux les rapports entre famille et résidence. Le rôle de la parenté et de la solidarité familiale est redécouvert et réaffirmé : les familles nucléaires n'apparaissent pas aussi indépendantes du reste de la parenté (Segalen, 1996). Certains auteurs (Shorter, 1977) annoncent l'avènement du modèle de la « famille postmoderne », caractérisée par une rupture entre générations, l'instabilité du couple, et la disparition de l'idée du foyer conjugal. D'autres auteurs, comme Louis Roussel (1986), avancent la thèse d'une diversification, d'une pluralité des modèles familiaux qui traduit une coexistence de modes de vie familiaux différents.

Pour les pays en développement, complexité et diversification caractérisent aussi l'évolution de la famille, loin de suivre une voie linéaire. En Afrique comme en Asie, on constate que les familles étendues ou que les valeurs familiales « traditionnelles » peuvent accompagner des processus de modernisation ; les ménages les plus « modernes » ne sont forcément les plus petits et présentent souvent une structure familiale plus élargie (Vimard, 1993 ; Wakam, *in* Pilon *et al.* 1997). Sous l'effet de facteurs divers, de nombreuses sociétés voient se développer les structures monoparentales (déjà anciennement répandues dans les Caraïbes) et le phénomène, en partie lié, des « femmes chefs de famille » (Bisiliat, 1996). Les diverses stratégies développées par les individus et les familles au cours des dernières décennies montrent assez clairement que l'heure n'est ni à la nucléarisation ni à l'individualisme, plutôt à une renégociation des relations interindividuelles au sein et hors des familles, qui s'accompagne de nouvelles formes familiales, de nouveaux arrangements résidentiels et domestiques, et de nouveaux rapports entre générations et entre sexes (Gautier et Pilon, 1997). Il est important d'avoir à l'esprit qu'au cours du  $xx^e$  siècle, les pays du Sud, particulièrement en Afrique, ont fait face à un lot commun de facteurs de nature très diverse, qui ont nécessairement influé sur les changements familiaux : la colonisation, le développement de l'économie marchande, l'émergence des États-Nations et la mise en place de législations, l'urbanisation, la scolarisation, la diffusion des valeurs culturelles occidentales, etc. La transition démographique se déroule selon une rapidité et une intensité sans précédent historique. L'épidémie du VIH/sida, qui touche toutes les catégories de population, atteint une ampleur inégalée ailleurs, au point de faire baisser l'espérance de vie dans les pays les plus touchés ; elle induit des déstructurations familiales majeures, avec le problème spécifique des enfants orphelins. On s'interroge sur la nature et le caractère conjoncturel ou structurel des effets de la « crise économique » des années 80 et des politiques économiques censées y remédier, observant ici et là des « réponses » très diverses (Vimard, *in* Gautier et Pilon, 1997). À propos de l'évolution de la famille en Afrique, le sociologue Jean-Marc

Ela (*in Pilon et al.*, 1997 : VIII-IX) avance qu'il « faut repenser la famille au-delà de la parenté », et qu'« un renouvellement théorique s'impose à toute analyse de la famille africaine. »

Ainsi, non seulement la théorie de la convergence ne s'est pas réalisée pas dans les sociétés du Sud, mais elle a aussi échoué dans sa prédiction de l'évolution familiale dans les pays occidentaux (McDonald, 1992). En l'absence d'un nouveau cadre théorique satisfaisant, beaucoup reste à faire en matière d'étude de la famille avant de pouvoir avancer des certitudes, qui ne réitéreront pas l'apparition de nouveaux mythes et stéréotypes (de Oliveira, 1992). Aujourd'hui, une méfiance générale vis-à-vis de l'évolutionnisme concourt à expliquer les résistances des sciences sociales en matière de théorisation du changement familial.

## **B. FAMILLE, MÉNAGE... QUESTIONS DE DÉFINITION**

### **a) La famille : une notion qui ne va pas de soi**

Comme le souligne le *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie* (Héritier-Augé, 1991 : 273), « tout le monde croit savoir ce qu'est la famille : elle semble relever de l'ordre de la nature, ce qui lui confère le caractère d'un donné universel, en tout cas sous sa forme élémentaire, de type conjugal, définie par l'union socialement reconnue d'un homme et d'une femme qui vivent avec leurs enfants. [...] Mais il est intéressant de constater qu'aussi vitale, essentielle et apparemment universelle que soit l'institution familiale, il n'en existe pas, tout comme pour le mariage, de définition rigoureuse. »

Voici quelques définitions qui témoignent de la variété des définitions :

« Dans l'usage commun et dans la littérature en sciences sociales, le terme famille se réfère généralement à un groupe de parenté, c'est à dire, aux personnes liées par le sang, le mariage ou l'adoption » (Burch, 1979 ; sociologue).

« La famille est un groupe social qui se caractérise par la résidence en commun, la coopération économique et la reproduction » (Murdock, 1972 ; anthropologue).

« Dans le contexte africain traditionnel, une définition de la famille doit dépasser le cadre du ménage, du foyer et se situer au niveau du lignage et à celui du clan » (Sawadogo, 1992 : 63 ; sociologue).

« De la définition générale qui fait référence à la notion de parenté, le démographe ne retient que l'ensemble restreint constitué du couple parental, réduit éventuellement à une seule personne s'il y a eu veuvage ou divorce, et des enfants qui peuvent en être issus [...] » (Pressat, 1979 : 71 ; démographe).

D'après les principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation, énoncés par les Nations unies (1993 : 93), « la famille [...] consiste en des personnes apparentées vivant ensemble et ayant un budget commun ».

En outre, comme le souligne Françoise Héritier-Augé (1991 : 274), « le sexe, l'identité des partenaires, la paternité physiologique ne sont pas des exigences absolues. Ce qui compte, c'est la légalité, c'est-à-dire un trait non pas naturel, mais éminemment social. »

On peut ainsi noter la diversité des critères retenus et la variété de leurs combinaisons : la parenté (par le sang, le mariage et l'adoption), la reproduction, la résidence commune, la coopération économique, la prise en charge des enfants, la reconnaissance d'une autorité commune ; les réalités alors décrites se révèlent elles-mêmes très diverses. La famille peut donc varier du couple marié sans enfants (ou du couple parent-enfant) à l'ensemble de la parenté... Aussi, selon Andrée Michel (1986 : 9), « on ne peut pas théoriquement parler de la famille en général mais seulement de types de familles [...] ». L'acception du mot famille varie à la fois selon les disciplines scientifiques, selon les acteurs et les contextes institutionnels, selon les sociétés et selon les époques. Elle renvoie d'abord aux représen-

tations ayant cours au sein de chaque société à un moment donné de son histoire. Souvent non défini explicitement, le terme famille traduit la situation considérée comme la norme, le modèle socialement valorisé (la famille étendue ou la parenté en Afrique) ou présenté comme tel là où l'État s'est imposé, immiscé dans la sphère du privé (à travers les législations), et a érigé la famille en « catégorie statistique ». Convenons avec Pierre Bourdieu (1993 : 36) qu'il faut sans doute « cesser d'appréhender la famille comme une donnée immédiate de la réalité sociale pour y voir un instrument de construction de cette réalité » ; et cela tant de la part des institutions (l'État, l'Église, etc.) que des chercheurs.

### **b) Le ménage : un outil de collecte devenu objet d'analyse**

Alain Collomp (1992 : 13) rappelle que « parmi les différents sens que peut prendre le mot famille, du couple conjugal et de ses enfants à la parenté large englobant les oncles et les cousins, c'est à celui de ménage que fait référence l'histoire des formes de la famille ». C'est en fait à partir des ménages que sont produites les statistiques... sur la famille (McDonald, 1992).

Le concept de ménage a été conçu au sein des sociétés occidentales. Basé sur l'unité d'habitat considérée comme le lieu de la vie quotidienne, le ménage constitue l'unité « cible » en matière d'administration de la société, de fiscalité notamment, et pour la plupart des politiques sociales et économiques des gouvernements et des actions des autres intervenants institutionnels. Pour les statisticiens et démographes, il représente une unité statistique d'observation opérationnelle, qui doit permettre de compter et saisir les individus sans omission ni double compte lors des recensements et enquêtes ; le recueil du lien de parenté de chacun des membres vis-à-vis de la personne retenue comme « chef de ménage » constitue avant tout un moyen d'identification des individus. L'objectif de ces opérations de collecte démographique n'était (et n'est) donc pas l'étude de la famille. Tous les pays du monde collectent des

données au niveau du ménage, qui s'est imposé comme unité standard d'analyse.

Mais, comme pour la famille, il n'existe pas de définition unique, universellement reconnue du ménage. D'après les principes et recommandations des Nations unies (1980 : 4) concernant les recensements, « le ménage est défini en fonction de la manière dont les personnes pourvoient, individuellement ou en groupe, à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. [...] Les ménages occupent généralement, en totalité ou en partie, une unité d'habitation ou même plusieurs. [...] Les ménages composés de familles élargies qui subviennent en commun à leurs besoins alimentaires ou de ménages potentiellement distincts mais ayant un même chef de ménage par suite d'unions polygames ou les ménages possédant des résidences secondaires peuvent occuper plus d'une unité d'habitation ». D'après le *Dictionnaire démographique multilingue*, de manière plus concise « on a recommandé de définir le ménage comme un groupe de personnes vivant au sein d'un même logement et prenant leur repas ensemble ».

En Afrique, dans nombre de recensements et d'enquêtes, le ménage apparaît le plus souvent défini comme un ensemble de personnes apparentées ou non, partageant les mêmes repas, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé « chef de ménage » et dont les ressources ou dépenses sont généralement communes. Elles habitent en principe sous le même toit, dans la même cour ou la même concession ; la concession correspondant au(x) bâtiment(s) ou construction(s) clôturé(s) ou non, généralement à usage d'habitation et pouvant abriter un ou plusieurs ménages. Dans les faits, les définitions utilisées dans les différents pays, et au sein d'un même pays, révèlent une diversité des définitions retenues (ou de leur application), qui limite souvent la comparabilité des données (Nations unies, 1993), notamment pour les pays africains. À titre d'exemple, selon la définition arrêtée dans le cadre du recensement de 1996 du Burkina Faso, un ménage ne peut pas contenir plus d'un noyau familial (couple avec ou sans enfants célibataires) ; en revanche, la définition retenue les enquêtes nationales exis-

tantes, et notamment celle sur les conditions de vie des ménages en 1998 considère qu'un ménage peut comporter plusieurs couples mariés. Il en résulte en milieu rural un écart d'environ deux personnes pour la taille moyenne des ménages : 6,5 d'après le recensement et 8,2 d'après l'enquête.

Un aspect important, souvent ignoré dans les analyses, concerne les critères de résidence retenus pour définir la population de référence lors des recensements et des enquêtes. Globalement, deux approches s'opposent. Généralement, les pays francophones considèrent la population *de droit (de jure)*, à savoir les personnes qui résident *habituellement* ensemble, au sein de la même unité d'habitation ; ce qui amène à distinguer plusieurs catégories de personnes : les « résidents présents », les « résidents absents » depuis une durée donnée (souvent moins de six mois), et les « visiteurs ». Le « chef de ménage » est nécessairement résident, mais peut être présent ou absent. Les pays anglophones retiennent quant à eux la notion de population *de fait (de facto)*, qui comptabilise toutes les personnes qui ont passé la nuit précédant le recensement ou l'enquête dans l'unité d'habitation. À chaque fois que le chef de ménage en principe reconnu est absent, à savoir n'a pas dormi chez lui la nuit précédente, une autre personne se voit attribuer le statut de chef de ménage « temporaire » ; ce qui sera fréquemment le cas pour les épouses dont les maris chef de ménage sont absents. La notion de population de fait apparaît plus efficiente en regard de l'objectif d'un recensement démographique, qui se doit d'être sans omissions ni doubles comptes ; en revanche, la notion de population de droit se prête mieux à l'analyse de la structure familiale des ménages (Van de Walle, *in* Vignikin et Vimard, 2005).

Au Nord comme au Sud, le ménage a fait et continue de faire l'objet de nombreuses critiques, particulièrement de la part des anthropologues et des sociologues (Peatrick, *in* Pilon *et al.* 1997), mais aussi chez les démographes (Netting *et al.*, 1984 ; Sala-Diakanda, 1988 ; McDonald, 1992). Des études menées dans des contextes sociaux et culturels très différents ont montré le caractère souvent inapproprié du critère de résidence

commune pour définir le ménage, avec notamment la non prise en compte des migrants, temporaires ou de longue durée, qui peuvent participer aux finances, à la distribution des biens et services, à la reproduction et à l'héritage, etc. ; il en est de même des situations de non-corésidence des conjoints et des enfants encore dépendants, ce qui est relativement fréquent dans les villes africaines, surtout en cas de polygynie (Locoh, 1990). Les anthropologues et économistes préfèrent recourir à la notion de « groupe domestique » qui s'affranchit de la contrainte résidentielle et permet de mieux appréhender la réalité économique, notamment productive (Guyer, 1981). Il est cependant reproché aux économistes de considérer à tort le ménage comme une unité décisionnelle homogène. Nombre d'auteurs utilisent souvent indifféremment les deux termes de ménage et groupe domestique, particulièrement dans la littérature anglo-saxonne, et redonnent une dimension résidentielle au groupe (Gastellu et Dubois, *in* Pilon *et al.* 1997 ; Netting *et al.*, 1984).

La notion de « chef de ménage » suscite également de nombreuses critiques. Du fait des techniques de collecte, « les responsables des recensements [on pourrait ajouter « et d'enquêtes »] se sont vus obligés de choisir, parmi les corésidents, une personne de référence, lui attribuant le rôle de chef de ménage à seule fin de préciser les relations de parenté à l'intérieur de l'unité domestique. Malheureusement, le choix de cet individu de référence ne correspond pas à des critères fixes, ce qui ruine toute tentative comparative en matière de composition des ménages puisque, de ce choix, résultent les parentés observées » (Wall, 1996 : 93). Lors des opérations de collecte, l'identification du chef de ménage est souvent laissée à l'appréciation du ou des répondants, notamment en fonction des normes culturelles ; ainsi, dans nombreuses sociétés, ce statut doit revenir aux hommes. Par ailleurs, il n'y a pas d'équivalence stricte entre le statut déclaré de chef de ménage et l'exercice réel des responsabilités afférentes sur les plans social et économique (organisation des activités, gestion des ressources, scolarisation, etc.).

Traduisant avant tout des arrangements résidentiels, le ménage constitue néanmoins un des modes de regroupement des individus, qui n'est pas sans signification : qu'au sein d'une société, des individus, apparentés ou non, se regroupent en un même lieu pour y vivre au quotidien pendant un certain temps, ne relève pas du hasard ; cela signifie bien quelque chose, traduit nécessairement *une* réalité sociale et *un* vécu des individus.

Quelles que soient la société et les définitions retenues, il est clair que ménage et famille ne sauraient être des notions interchangeables, ni constituer des entités totalement autonomes, indépendantes du reste de la parenté et/ou de la société. Si historiquement ou ponctuellement, elles peuvent coïncider, elles traduisent fondamentalement des réalités différentes, mais non exclusives. Il convient donc avant tout de bien préciser, à chaque fois, ce que recouvrent les termes de ménage et famille dans la réalité, et de faire preuve de prudence lors des interprétations. Car finalement, le problème ici ne relève pas tant de l'unité retenue que des glissements de sens dont elle peut être l'objet au moment de l'interprétation.

### **C. LA DÉMOGRAPHIE DU MÉNAGE ET DE LA FAMILLE**

Par-delà les travaux de démographie historique, les démographes ont marqué un intérêt croissant pour l'étude de la famille. Ils vont notamment apporter aux autres disciplines leur éclairage spécifique, à travers leur approche essentiellement quantitative. Ainsi, commentant le rapide développement des recherches sur la famille en France, Martine Segalen (1996 : 13) observe que, « comme elle l'a fait pour l'histoire, la démographie a servi de révélateur, voire de détonateur en fournissant des sources statistiques massives relatives aux comportements familiaux dans toute leur diversité : mariages et divorces, cohabitation, fécondité et contraception. »

L'accroissement des données disponibles (à travers la multiplication des recensements et enquêtes) et le développement des moyens informatiques d'exploitation et d'analyse ont permis

de mieux répondre au besoin ressenti de contextualiser les phénomènes démographiques, généralement appréhendés et analysés au niveau individuel : « la famille ou le ménage constitue le lieu privilégié pour saisir l'articulation entre les comportements des individus et les structures institutionnelles avec lesquelles ils interagissent [...] » (Piché et Poirier, 1997 : 5). Il s'agissait de passer d'une démarche essentiellement descriptive à une démarche plus explicative. L'approche du ménage comme unité de décision a été notamment appliquée à l'étude de la fécondité (Ryder, 1984).

Les travaux démographiques portant sur le ménage et la famille, considérés comme objets d'étude à part entière, ont émergé vers la fin des années 60 et ont pris une véritable ampleur à partir de la fin des années 70 ; on peut citer le programme de recherche lancé par le Comité international de coordination des recherches en démographie – CICRED – de 1979 à 1982 (CICRED, 1984). En 1981, la création d'une commission spécialisée au sein de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population – UIESP – sur « la démographie de la famille » et les travaux de deux comités scientifiques ont donné lieu à des séminaires et des publications (Bongaarts *et al.*, 1987 ; Höhn *et al.*, 1989 ; Prioux, 1990 ; Berquo et Xenos, 1992).

Tout un champ de recherche s'est ainsi construit progressivement, générant concepts et méthodes. L'un de ses chefs de file, Thomas Burch (1979), en définit les contours, extrêmement larges, à savoir l'étude de :

- 1) la taille et la composition des ménages, des familles et des groupes apparentés ;
- 2) leurs disparités entre nations et entre sous-groupes au sein des nations (différences de taille et de structure) ;
- 3) leur variation dans le temps, à la fois en terme de changement séculaire et au cours du cycle de vie ;

4) les déterminants des disparités et des évolutions, à la fois démographiques (structure par âges et phénomènes classiques de la fécondité, mortalité, nuptialité et migration), et socioéconomiques (tels que le revenu ou la richesse, l'activité, la résidence rurale ou urbaine, la culture) ;

5) les conséquences socioéconomiques des changements au niveau des ménages (par exemple, en ce qui concerne les soins aux enfants, les rôles selon l'âge et le sexe, les relations intergénérationnelles, l'isolement, la dépendance chez les personnes âgées) ;

6) les mesures démographiques, les modèles de structure du ménage et de la famille et leurs changements.

Au cours des années 80, toute une série de travaux ont été menés, de nature aussi bien descriptive que méthodologique (Höhn, 1992). Des progrès importants ont été réalisés dans divers domaines (Burch, 1980, 1993) : la conceptualisation (reconnaissance de la différence entre ménage et famille) ; la mesure (élaboration d'indices de comparaison, de typologies) ; la modélisation des interrelations entre les facteurs démographiques de base et la dynamique des ménages et des familles tant au niveau macro que micro ; les efforts de généralisations à partir d'études empiriques. Dès 1987, un premier ouvrage a été consacré à ces questions : *Family Demography. Methods and their application* (Bongaarts et al., 1987).

Cette démographie du ménage et de la famille se réfère essentiellement aux sociétés occidentales et donc à l'acception correspondante (nucléaire) de la famille : « il doit être reconnu, cependant, que la démographie formelle et particulièrement le concept du cycle de vie familial s'appliquent mieux aux familles de type nucléaire occidental. En outre, cette démographie de la famille est représentée presque uniquement par des scientifiques des pays les plus développés » (Höhn, 1992 : 5). Les raisons avancées sont une plus grande disponibilité des données requises dans les pays du Nord, à forte et longue tradition statistique, ainsi que le fait que la famille y serait moins complexe qu'ailleurs, et donc plus facile à analyser (et notamment à

modéliser). En effet, nombre des développements méthodologiques ou analytiques réalisés se révèlent souvent inadaptés à d'autres contextes sociétaux, particulièrement en Afrique. Un deuxième comité scientifique de l'UIESP fut ainsi mis en place pour « réparer » le peu d'attention portée jusqu'à lors aux pays du Sud, et un séminaire sur *Family Structures and Life Course in Less Developed Countries* fut organisé en 1987 à Honolulu (Berquo et Xenos, 1992).

Depuis une vingtaine d'années, la démographie du ménage et de la famille s'est également enrichie grâce à de nouveaux questionnements suscités par les changements sociaux et familiaux à l'œuvre dans les sociétés du Nord et à des avancées méthodologiques. D'une part, la multiplication des familles monoparentales et des familles recomposées, la (re)découverte du poids et de l'influence de la parenté et des diverses formes de solidarité dans la vie quotidienne, le phénomène du vieillissement, le chômage et les difficultés croissantes d'accès et de maintien dans le logement pour les jeunes, et d'autre part, le souci d'une prise en compte de la dimension temporelle indispensable pour véritablement appréhender les changements ont notamment conduit à de nouvelles approches. Des recherches se sont multipliées visant à resituer le ménage et les individus dans le groupe de parenté, voire dans un groupe social plus large. Elles s'appuient notamment sur les concepts de « réseaux sociaux », d'« espace de vie », d'« espace résidentiel », de « famille-entourage » (Degrenne et Forsé, 1994 ; Bonvalet et Lelièvre, 1995 ; Bonvalet *et al.*, 1999) ; elles combinent observations transversales et rétrospectives, approches quantitatives et qualitatives. Rendre compte des dynamiques et des évolutions des ménages et des familles nécessite des données plus appropriées que celles issues des sources de données transversales, que sont les recensements et la plupart des enquêtes démographiques et socioéconomiques ; mener des approches rétrospectives, longitudinales s'avère indispensable. La mise au point des « enquêtes biographiques » individuelles est présentée comme un « changement de paradigme en démographie » (Courgeau et Lelièvre, 1989 et 1996) ; basée sur un recueil quantitatif des histoires de vie (matrimoniale, génésique, résidentielle, professionnelle, etc.), l'approche biographique permet

d'appréhender dans le temps les interactions entre les différents événements qui jalonnent ces histoires de vie. Une dizaine d'enquêtes de ce type ont été réalisées à ce jour (en Europe, en Afrique et en Amérique latine), qui apportent des éclairages nouveaux sur l'évolution des dynamiques familiales (GRAB, 1999). Une nouvelle étape sera de passer de l'étude des biographies individuelles à celle de groupes d'individus, tels que le ménage ou la famille ; ce qui pose encore de nombreuses difficultés méthodologiques.

La thématique du ménage et de la famille apparaît dans de nombreuses rencontres scientifiques internationales, notamment lors des congrès successifs de l'UIESP sur la population. L'Association internationale des démographes de langue française (AIDELF) y a consacré trois colloques internationaux : en 1984, sur « Les familles d'aujourd'hui » (AIDELF, 1986) ; en 1994, sur « Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes » (AIDELF, 1994) ; en 2002, sur « Enfants d'aujourd'hui, diversité des contextes, pluralité des parcours ». De son côté, le réseau Démographie de l'Agence universitaire de la Francophonie a tenu à ses journées scientifiques de 2001 sur « Jeunesse et vieillesse : quels défis pour les sociétés d'aujourd'hui et de demain ? » (Gendreau *et al.*, 2002), puis sur « Familles au Nord, familles au Sud » en 2003 (Vimard et Vignikin, 2005).

# La démographie des ménages en Afrique subsaharienne : un état des connaissances

En regard de la richesse des très nombreuses études ethnologiques, anthropologiques et économiques portant sur les systèmes de parenté, le mariage, les groupes domestiques... la production démographique sur le ménage et la famille en Afrique est longtemps demeurée embryonnaire, constituant le « parent pauvre » de la discipline (Locoh, 1988b). La production de tableaux statistiques sur la structuration familiale des ménages demeurait (et demeure encore souvent) réduite à la portion congrue des volumes de résultats et d'analyses issus des recensements et des grandes enquêtes. Rares sont les enquêtes démographiques qui ont eu pour objet d'étude spécifique le ménage ou la famille.

Les raisons de cette difficile émergence d'une démographie du ménage et de la famille en Afrique sont diverses. D'une manière générale, comme le souligne Thérèse Locoh (1988a), « une certaine défiance à l'égard du concept de ménage n'est pas étrangère à la rareté et à la "modestie" des analyses en ce domaine ». Il apparaît aussi que le poids historique de l'ethnologie et de l'anthropologie a contribué à façonner l'image, figée et stéréotypée, de la « famille africaine étendue », de sociétés africaines « éternellement traditionnelles et rurales ». Ainsi, « paradoxalement, le continent noir, terrain d'expérimentation fondamental pour la recherche anthropologique, reste très incomplètement inventorié du point de vue des systèmes familiaux » (Todd, 1983 : 215) ; et « trop longtemps, l'anthropologie s'est acharnée à classer des systèmes de parenté en négligeant l'analyse des formes élémentaires vraies que sont les structures familiales » (Todd, 1984 : 150). En effet, on sait encore très peu de choses sur l'histoire de la famille en Afrique, particulièrement en ce qui concerne l'époque précoloniale. Une autre illustration de cette situation nous est donnée par un ouvrage de l'UIESP sur « *Family systems and cultural change* » (Berquo et Xenos, 1992) : le seul chapitre consacré à l'Afrique est intitulé « *Traditional Family systems in Rural Settings in Africa*<sup>2</sup> (Oppong, 1992) ; il ne comporte aucun développement sur les changements passés et en cours, ignore l'Afrique urbaine qui ne cesse de croître !

Un autre élément d'explication du peu d'intérêt manifesté pour la démographie du ménage et de la famille en Afrique tient à l'accent mis par la discipline sur l'étude de la fécondité (Cordell et Piché, *in* Pilon *et al.* 1997) : la famille n'est alors pas abordée en tant que telle, elle est avant tout considérée comme un déterminant proche de la fécondité, à travers les effets de la nuptialité (l'âge au mariage, le célibat et le temps passé hors union en raison de séparations, les divorces et veuvages).

Néanmoins, depuis une vingtaine d'années l'étude démographique du ménage et de la famille en Afrique suscite un intérêt

---

2. Soulignés par nous.

croissant de la part des démographes. Nous en donnons ici quelques manifestations. Dans le cadre du programme du CICRED sur « la démographie de la famille » (1979-1982), les démographes de l'ORSTOM chargés du « groupe Tiers-Monde », en association avec d'autres disciplines, ont produit une vingtaine d'études, essentiellement consacrées à l'Afrique, qui « ont d'abord consisté en un bilan des données disponibles en matière de démographie de la famille et des problèmes que pose au niveau de la problématique et de la collecte une approche quantitative et qualitative des différents systèmes familiaux » (Vimard, 1984). Depuis la fin des années 70, la réalisation de programmes internationaux d'enquêtes démographiques offre un potentiel d'analyse très important. En 1991, l'Union pour l'étude de la population africaine (UEPA) organise une conférence internationale sur « femmes, famille et population ». En 1995, à Lomé, un séminaire sur « Ménage et famille en Afrique : bilan, enjeux et perspectives de la recherche » avait réuni des chercheurs de disciplines différentes (démographie, sociologie, histoire, économie et droit), en vue de confronter les approches et les résultats de recherche, de réfléchir aux spécificités de chaque discipline ainsi qu'aux possibilités d'articulation (Pilon *et al.*, 1997).

Après une présentation des sources de données utilisées et des informations disponibles, nous proposons ici une synthèse des résultats disponibles, qui s'appuient essentiellement sur ceux issus des *Enquêtes démographiques et de santé* (EDS) et abordent successivement, d'une part la taille et la composition familiale des ménages, d'autre part les individus au sein des ménages, avec des développements particuliers sur les chefs de ménage et les enfants.

## **A. SOURCES DE DONNÉES ET INFORMATIONS DISPONIBLES**

### **a) Les sources de données**

L'étude de la taille et de la structure des ménages en Afrique se fait essentiellement à partir des opérations de collecte ayant pour unité de collecte le ménage, bien que celui-ci ne soit pas leur objet d'étude spécifique ; ce qui est le cas de tous les recense-

ments généraux de la population et de la plupart des enquêtes démographiques et socioéconomiques.

L'analyse des données censitaires a été longtemps limitée à la seule disponibilité des résultats publiés, généralement très pauvres en information (Locoh, 1998a). L'accroissement des capacités informatiques a rendu possible des exploitations complémentaires des recensements, ouvrant alors la voie à des analyses plus poussées. Mais un problème d'accès demeure, surtout pour les recensements les plus anciens, dont l'archivage sur support informatique exploitable fait souvent défaut.

Depuis la fin des années 70, comme pour les autres régions du monde les pays africains ont bénéficié de plusieurs programmes internationaux d'enquêtes nationales. Toutes ces enquêtes comprennent un questionnaire « ménage », qui renseigne sur les caractéristiques sociodémographiques de tous les membres de chaque ménage et sur les caractéristiques mêmes du ménage (conditions d'habitat, équipement, etc.). Ayant en outre la particularité d'être basées sur des questionnaires standards, elles constituent ainsi autant de bases de données riches de potentialités d'analyse. On peut citer notamment<sup>3</sup> :

- *L'Enquête mondiale fécondité (EMF)*<sup>4</sup> : en Afrique subsaharienne, entre 1977 et 1982, onze pays ont été touchés par ce programme d'enquêtes démographiques nationales. Ces enquêtes étaient axées sur la fécondité et ses déterminants proches (nuptialité, contraception, etc.).
- *Les Enquêtes démographiques et de santé (EDS)*<sup>5</sup> : démarré au milieu des années 80, ce programme d'enquêtes a déjà touché une trentaine de pays africains, prévoyant une réalisation re-

---

3. Les enquêtes de l'UNICEF (Enquêtes à Indicateurs Multiples / *Multiple Indicator Cluster Survey*) ne peuvent être ici considérées, car la plupart n'ont pas collecté le lien de parenté au sein du ménage, information indispensable pour l'analyse de la composition familiale des ménages.

4. *World Fertility Survey (WFS)*

5. *Demographic and Health Survey (DHS)*.

nouvelée de ce type d'enquête, selon des périodicités variables (en principe tous les cinq ans) ; une dizaine de pays ont déjà connu au moins trois enquêtes. Ces enquêtes comprennent des « questionnaires femmes » qui traitent de la dynamique démographique (nuptialité, fécondité, contraception, mortalité des enfants) et de la santé des enfants ; selon pays, des modules complémentaires abordent des thématiques spécifiques (VIH/sida, éducation, etc.).

- Les *Enquêtes sur les conditions de vie des ménages* : avec l'appui de la Banque mondiale, une vingtaine de pays africains ont connu depuis les années 80 la réalisation de plusieurs séries d'enquêtes nationales, qui ont pris des intitulés différents mais procèdent à peu près de la même méthodologie : *Living Standard Measurement Studies*, enquêtes prioritaires, enquêtes sur les conditions de vie des ménages. Ces enquêtes visent avant tout à appréhender le niveau de vie des ménages, à partir des dépenses, revenus et avoirs des ménages enquêtés.

Par-delà ces programmes d'enquêtes, de nombreuses autres enquêtes qui comportent un questionnaire « ménage » ont été réalisées dans les différents pays. On peut mentionner le Réseau d'enquêtes migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest (RE-MUAO), coordonné par le CERPOD, qui a concerné simultanément huit pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal), en 1992-1993.

## **b) Les informations disponibles**

Les questionnaires destinés à identifier tous les membres d'un ménage comportent généralement une série de questions relatives aux caractéristiques sociodémographiques de chaque individu : lien de parenté avec le chef de ménage, âge, sexe, état matrimonial, niveau d'instruction, activité économique, etc. La richesse de ces informations varie selon les opérations de collecte.

Quelle que soit la définition retenue pour le ménage, l'information *sur le lien de parenté* est à l'évidence essentielle pour l'analyse de la composition familiale des ménages. Son

degré d'affinement, de précision détermine largement les possibilités d'élaboration de typologies, lesquelles prennent alors plus ou moins de pertinence analytique.

Le lien de parenté, combiné à d'autres variables telles que le sexe, l'âge, l'état matrimonial et le type d'activité (scolaire et/ou économique), constitue une information tout aussi nécessaire à l'identification des statuts et rôles familiaux. Savoir, aussi précisément que possible, qui vit ou réside au sein d'un ménage peut ainsi permettre une approche de certains phénomènes, tels que la circulation des enfants et les migrations des adultes qui donnent une mesure des pratiques de solidarité familiale. Qui sont les enfants « confiés » et les migrants accueillis au sein d'un ménage ? À qui sont-ils apparentés : au chef de ménage, à son (un) conjoint éventuel ou à un autre membre ? Quelles sont leurs caractéristiques (âge, sexe, état matrimonial, niveau d'instruction, activité) ? Autant de questions qui se posent particulièrement pour les ménages urbains, dont le rôle d'accueil est souvent mis à contribution. Alors que de nombreuses sociétés connaissent une instabilité matrimoniale élevée et que la plupart pratiquent la polygynie, il n'est pas indifférent de pouvoir distinguer au sein des ménages dont le « chef » est marié, d'une part les enfants du couple de ceux de chacun des conjoints issus d'une union précédente, d'autre part les enfants des différentes épouses.

Les modes de recueil du lien de parenté se révèlent très divers, plus ou moins compliqués et détaillés, selon les opérations de collecte. Il faut rappeler que, sauf exception, le lien de parenté n'est pas recueilli dans un objectif d'analyse de la structure familiale des ménages ; sa finalité est avant tout opérationnelle : aider les enquêteurs dans l'identification des individus. Plusieurs cas de figure apparaissent ; en voici quelques exemples.

Un système fréquemment utilisé (notamment lors des recensements) consiste à exprimer le lien de parenté de chaque individu par rapport au numéro d'enregistrement de la ou des personnes de rattachement en utilisant un certain nombre (6 à 10) de catégories de parenté. Les plus couramment utilisées sont : chef de ménage (CM), épouse/époux, fils/fille, père/mère, frère/sœur,

autre parent, sans lien de parenté. L'exemple suivant illustre la manière de procéder :

N° d'ordre	Lien de parenté	Explication
1	CM	Chef de ménage
2	Fs 1x0	Fils du n° 1 (CM) et d'une femme non membre du ménage
3	Ep 1	1 <sup>re</sup> épouse du CM
4	Fi 1x3	file du CM et du n° 3 (1 <sup>ère</sup> épouse)
5	Ep 1	2 <sup>e</sup> épouse du CM
6	Fs 1x5	fils du CM et du n° 5 (2 <sup>e</sup> épouse)
7	Me 5	Mère de la 2 <sup>e</sup> épouse du CM
8	Fr 1	Frère du CME
9	Ep 8	épouse du n° 8 (frère du CM)
10	So 9	sœur du n° 9 (épouse du frère -n° 8- du CM)

Un tel système, du reste simple d'utilisation, permet l'identification d'un nombre assez important de situations. Mais, dans presque tous les cas pour lesquels on dispose des instructions de codification, cette étape entraîne une perte sensible d'informations. Le cas du recensement du Togo en 1981 est à ce propos exemplaire. Le recueil des liens de parenté s'y est fait de la manière décrite ci-dessus. Mais, leur codification devait suivre les instructions suivantes :

Si chef de ménage	inscrire	1
Conjoint (époux/épouse)	"	2
Fils, fille	"	3
Père, mère	"	4
Frère, sœur	"	5
Autres parents	"	6
Sans lien de parenté	"	7
Non déclaré	"	0

Il était précisé que le lien de parenté devait obligatoirement être exprimé par rapport au chef de ménage : si l'agent recenseur avait, par exemple, inscrit EP 4 (épouse du n° 4 qui est le fils du chef de ménage) pour la femme n°5, celle-ci devait alors se voir attribuée le code 6, qui la classait parmi la catégorie des « autres parents ». Ainsi, alors que le mode de recueil du lien de parenté

permettait d'identifier les conjoints et enfants des fils, filles, frères et sœurs du chef de ménage, tous ceux-ci vont se retrouver codifiés « autres parents. »

La perte d'information due à une codification trop simplifiée apparaît ici très clairement et montre à quel point l'interprétation des résultats peut ensuite en souffrir. Car, savoir qui sont ces « autres parents », même partie, n'est pourtant pas sans intérêt. Savoir par exemple, qu'un ménage (notamment en milieu rural) comprend un ou plusieurs « dépendants » (notamment, des fils ou frères du chef de ménage), mariés avec leurs épouses et leurs enfants, s'avère très significatif socialement. Cela est en particulier de première importance pour le cycle de vie du ménage. Si le mariage d'un dépendant, puis l'agrandissement de son « noyau familial », entraînent un accroissement de la force de travail au sein de l'ensemble du ménage, cette situation constitue aussi un facteur de séparation ; et ce, d'autant plus dans des contextes où les cadets revendiquent de plus en plus leur indépendance économique. Par ailleurs, il est bien évident qu'au plan des relations intra-familiales, la nature de celles-ci est fort différente selon qu'un « autre parent » est, par exemple, l'épouse d'un fils du chef de ménage ou leur enfant, l'épouse d'un frère ou leur enfant, etc.

Une synthèse de la manière dont le lien de parenté est recueilli puis codifié dans le cadre des recensements révèle au cours du temps une tendance à la précodification des liens de parenté, souvent réduits à six ou sept.

L'*Enquête mondiale sur la fécondité* avait retenu le même système de recueil du lien de parenté que celui exposé ci-dessus, mais avec une codification différente qui comprenait notamment un code à un chiffre pour la génération de l'individu et un autre code à un chiffre pour l'identification des couples au sein du même ménage. Les possibilités d'analyse de la composition familiale des ménages se trouvent donc assez limitées.

Dans les *Enquêtes démographiques et de santé*, le recueil du lien de parenté a sensiblement évolué. Parmi les douze pays ayant fait l'objet de la première vague d'enquêtes, six n'ont pas collecté le lien de parenté (Ghana, Liberia, Nigeria [État d'Ondo], Soudan, Ouganda et Zimbabwe). Pour le Botswana, le Kenya et

le Togo cette information a été collectée et codifiée selon les catégories suivantes, toutes exprimées par rapport au chef de ménage : conjoint, fils/fille, père/mère, frère/sœur, petit-enfant (sauf au Togo), autre parent, sans parenté. Pour les trois pays restants (Burundi, Mali et Sénégal), le lien de parenté figure sur les questionnaires ménages, mais il n'a pas été codifié. Lors des séries d'enquêtes suivantes, le lien de parenté existe pour tous les pays et est toujours précodifié selon les modalités suivantes : chef de ménage, mari ou femme, fils ou fille, gendre ou belle-fille, petit-fils ou petite-fille, père ou mère, beau-père ou belle-mère, frère ou sœur, autre parent, enfant adopté ou en garde (confié), sans parenté, non précisé. Le code réservé aux enfants adoptés ou confiés est une nouveauté intéressante, d'autant plus qu'il est complété par des questions sur la survie et la résidence des deux parents biologiques, mais il est dommage de ne pas connaître le lien de parenté en tant que tel de ces enfants. Il est tout à fait illogique, et regrettable, de considérer cette information sur le statut d'enfant adopté ou confié comme une des modalités du lien de parenté, alors qu'il serait précisément intéressant de savoir si ces enfants ont ou non un lien de parenté avec le chef de ménage, et si oui lequel.

D'autres enquêtes, notamment celles conduites dans le cadre du REMUAO, recourent à un système de recueil et codification des liens de parenté qui repose sur la notion de « noyau familial » : un premier code indique le lien de parenté d'un individu avec le chef de son noyau familial, un deuxième code le lien de parenté de ce dernier avec le chef de ménage. Ce système, qui comporte des variantes, permet des analyses assez fines de la composition familiale des ménages.

La synthèse suivante des résultats disponibles reposant essentiellement sur ceux issus du programme des *Enquêtes démographiques et de santé* (EDS)<sup>6</sup>, il est important de rappeler ici la définition du ménage retenue par ces enquêtes, à savoir une per-

---

6. Certaines exploitations complémentaires ont bénéficié de l'appui de Janvier Sawadogo, statisticien.

sonne ou un groupe de personnes, apparentées ou non, qui généralement vivent et prennent leur repas ensemble au sein d'une même unité d'habitation ; et les résultats publiés sur les ménages se réfèrent à la population de droit, considérant donc les individus qui résident habituellement.

## **B. TAILLE ET TYPES DES MÉNAGES**

### **a) La taille des ménages**

Elle est en premier lieu déterminée par la définition du ménage qui est adoptée ; en l'occurrence ici, celle rappelée ci-dessus. La taille des ménages (et son évolution) dépend aussi d'un grand nombre de facteurs, d'ordre à la fois démographique, social, culturel, religieux, économique et politique. On peut ainsi lister : les niveaux de fécondité et de mortalité, les migrations, la nuptialité, le type d'habitat, le mode de production, les pratiques de résidence, les règles d'héritage, les normes familiales, les conditions d'accès au logement en ville, l'accès à l'emploi pour les jeunes, etc. Chacun à leur manière, ces facteurs influent à un moment donné sur la taille des ménages.

Outre la taille moyenne du ménage, l'indicateur le plus couramment produit, la synthèse proposée ici inclut deux autres indicateurs issus des résultats publiés dans les rapports nationaux<sup>7</sup> : le pourcentage des ménages composés d'une seule personne, et le pourcentage des ménages composés de neuf personnes ou plus. Le premier renseigne sur l'importance du phénomène des personnes vivant seules, le second sur la fréquence des ménages les plus nombreux.

Selon les résultats des *Enquêtes démographiques et de santé* des dix dernières années (de 1994 à 2004), et en retenant pour chaque pays l'enquête la plus récente, la taille moyenne des ménages se répartit de la manière suivante :

---

7. Ces résultats peuvent aussi être obtenus à partir du site de l'Internet [www.measuredhs.com](http://www.measuredhs.com)

- inférieure à 4 dans deux pays seulement, le Ghana et le Kenya ;
- comprise entre 4 et 6 dans la plupart des pays (22) ;
- comprise entre 6 et 7 dans quatre pays (Burkina Faso, Guinée, Mauritanie, Comores), et supérieure ou égale à 9 dans un seul pays, le Sénégal (9).

À l'exception du Ghana, c'est en Afrique de l'Ouest que l'on rencontre les ménages de plus grande taille, et en Afrique centrale et de l'Est les plus petits ménages (figure 1). Cette situation renvoie bien aux spécificités régionales des systèmes familiaux traditionnels, avec des unités familiales résidentielles reconnues pour être de type plus étendu dans les sociétés ouest-africaines, et notamment sahéliennes. Alors que l'on aurait pu s'attendre à des ménages ruraux de plus grande taille que ceux des villes, les différences entre les milieux rural et urbain ne présentent pas de schéma particulier ; les situations sont très variées d'un pays à l'autre, et au sein d'un même ensemble régional.

La comparaison entre pays, et selon le milieu de résidence, de la proportion des ménages composés d'une seule personne et de celle des ménages comprenant neuf personnes et plus, révèle des différences marquées, qui n'apparaissent pas avec la seule prise en compte de la taille moyenne. Le pourcentage des ménages d'une seule personne varie ainsi de 1,6 % en milieu rural aux Comores à 24,5 % en milieu urbain ghanéen. Sauf en Centrafrique, au Mozambique et en Zambie, ce pourcentage est toujours plus élevé en milieu urbain, et de manière accentuée dans la plupart des cas. Ces ménages de personnes vivant seules constituent en effet un phénomène essentiellement urbain (figure 2).

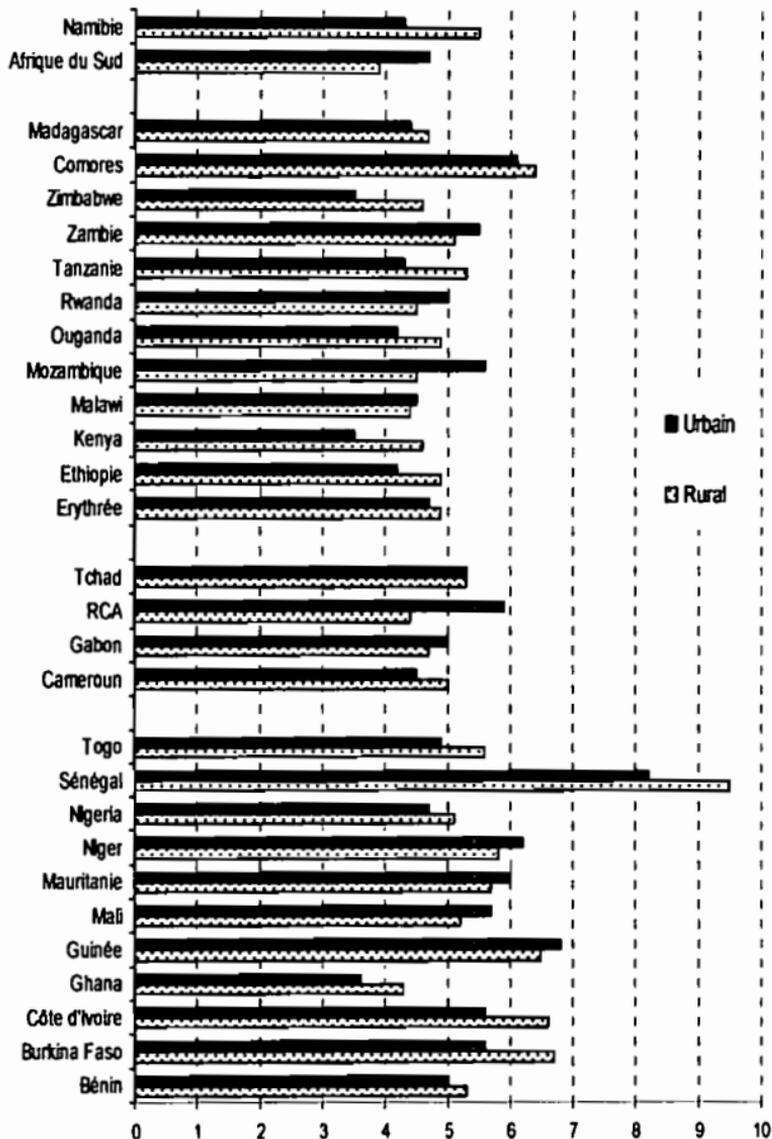
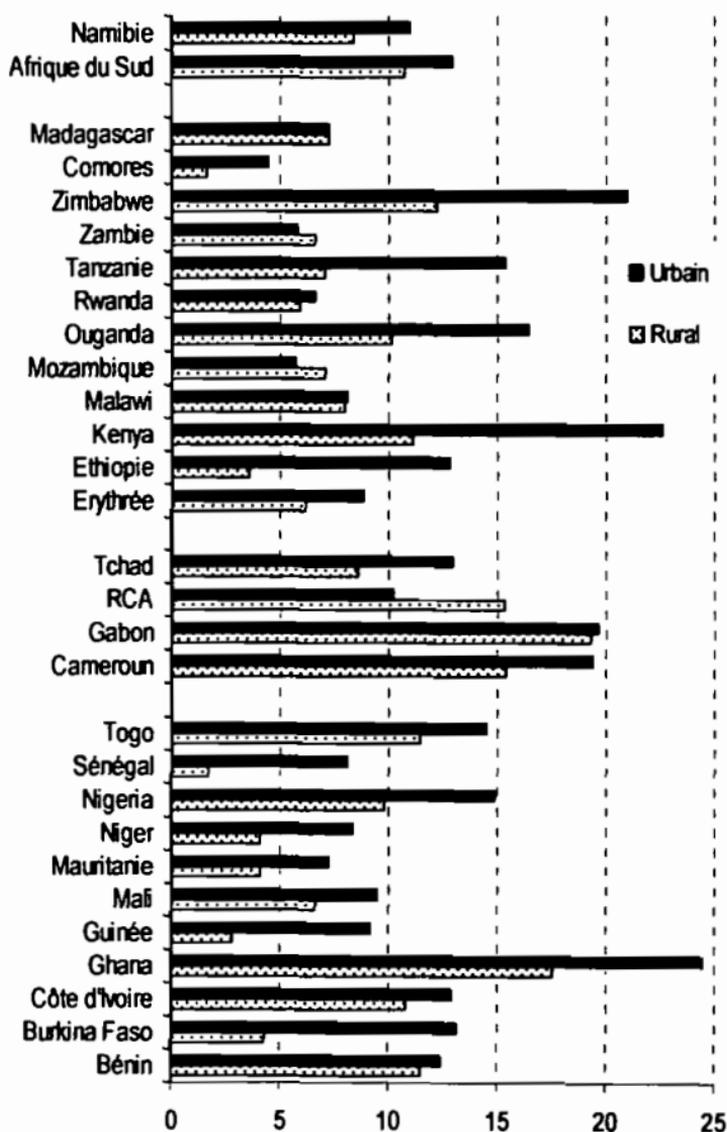
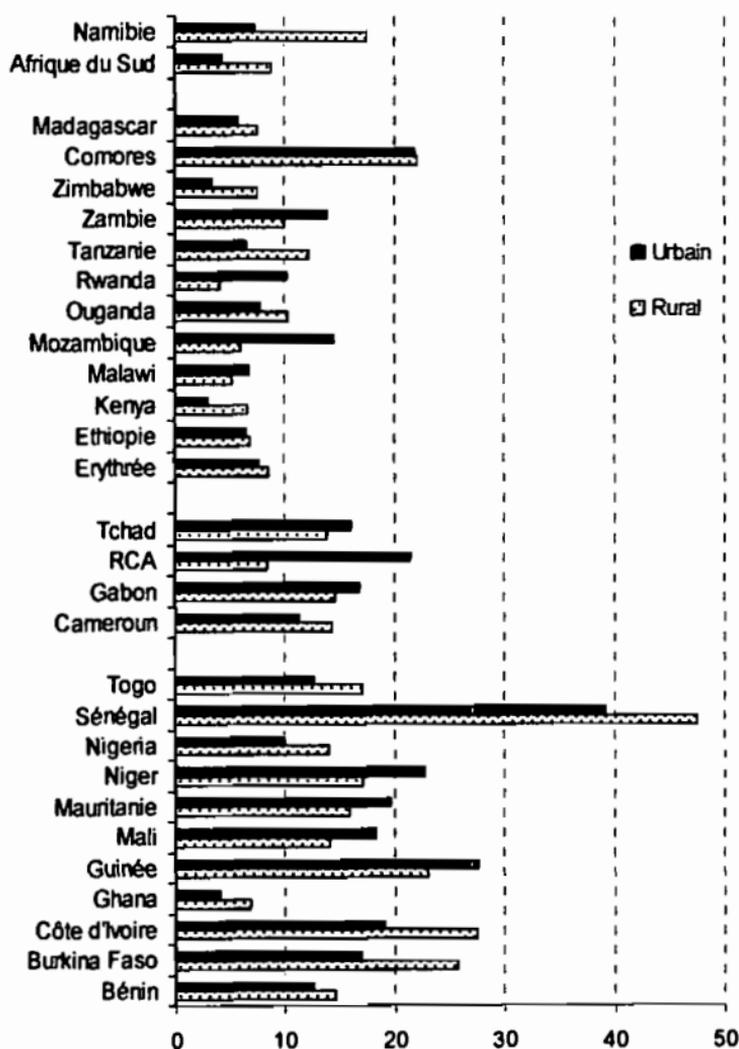


Figure 1 : Taille moyenne des ménages selon les pays et le milieu de résidence ; d'après les EDS, période 1992-2004 (tableau annexe 1)



**Figure 2 :** Proportion (%) des ménages composés d'une seule personne, selon les pays et le milieu de résidence ; d'après les EDS, période 1992-2004 (tableau annexe 2)



**Figure 3 :** Proportion (%) des ménages composés de neuf personnes et plus, selon les pays et le milieu de résidence ; d'après les EDS, période 1992-2004 (tableau anexe 3)

Quant aux « grands » ménages (composés d'au moins neuf personnes), leur proportion varie de 3 % en milieu urbain kenyan à 47,5 % en milieu rural sénégalais. À l'exception notoire du Ghana, ils sont surtout fréquents en Afrique de l'Ouest, tant en milieu rural que dans les villes. Et s'ils se rencontrent généralement plus souvent en milieu rural, il est intéressant de noter leur plus forte fréquence dans les villes de dix pays, tant en Afrique de l'Ouest que centrale et de l'Est (figure 3).

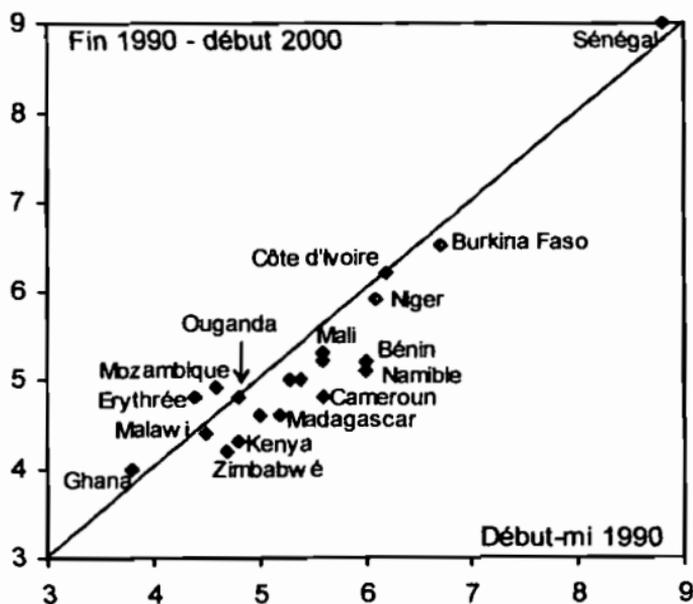
Comment la taille des ménages a-t-elle évolué au cours des décennies passées ?

Une synthèse effectuée à la fin des années 80, à partir des données censitaires (Locoh, 1988a), révélait une augmentation de la taille moyenne des ménages au cours des décennies antérieures, en distinguant deux périodes : 1955-1969 et 1970-1983. À deux exceptions près (le Rwanda et les Seychelles), la tendance à l'augmentation se vérifiait pour tous les pays disposant de deux opérations de collecte ; le mode de la distribution s'était déplacé de 4/4,4 à 5,5/5,9 personnes par ménage, et la proportion des ménages de 7 personnes ou plus s'était accrue.

La comparaison des résultats issus des *Enquêtes démographiques et de santé* au cours des années 90 et début des années 2000 révèle plutôt une tendance inverse : une baisse de la taille moyenne des ménages (figure 4). Pour 20 pays ayant eu au moins deux enquêtes depuis 1990, cette évolution est vérifiée pour 14 d'entre eux ; la taille moyenne des ménages stagne dans 2 pays (en Côte d'Ivoire et en Ouganda) ; et elle s'accroît dans 4 pays (au Ghana, au Sénégal, en Érythrée et au Mozambique). Si on peut noter que les écarts sont la plupart du temps d'assez faible amplitude, quelques pays voient leurs ménages réduits de près d'une personne en moyenne : de 0,9 en Namibie, de 0,8 au Bénin et au Cameroun.

Parmi les pays disposant de trois enquêtes, au Ghana (1993, 1998 et 2003) et en Tanzanie (1991-1992, 1996, 1999) on observe une diminution suite une augmentation de la taille moyenne des ménages, quel que soit le milieu de résidence. Pour l'ensemble des pays, un examen de l'évolution des pourcentages de ménages composés d'une seule personne et ceux d'au moins

neuf personnes révèle une grande diversité des situations. La fréquence des ménages de personnes vivant seules ne s'accroît que dans une petite majorité des pays (11 sur 20), stagne dans un seul et diminue dans les huit autres. Si l'évolution est généralement du même ordre selon le milieu de résidence, dans plusieurs pays on observe des évolutions contrastées : au Niger, au Nigeria, à Madagascar, au Rwanda et au Malawi, par exemple, la proportion de ces ménages augmente en milieu rural et diminue en ville, tandis qu'en Tanzanie et en Zambie, elle augmente en ville et diminue en milieu rural. En ce qui concerne les ménages de grande taille, et selon des schémas quasi identiques en milieu rural et urbain, ils se font de moins en moins nombreux dans la plupart des pays (16) ; leur part stagne au Sénégal et augmente au Ghana, en Érythrée et en Ouganda.



**Figure 4 :** Évolution de la taille moyenne des ménages de 18 pays africains, depuis le début des années 90 (source : EDS)

Comment expliquer toutes ces disparités entre pays et entre milieux de résidence, et les évolutions observées au cours des dernières décennies ? Il convient tout d'abord de rappeler la nécessaire prudence lors de l'interprétation de tous ces chiffres. Quand bien même les *Enquêtes démographiques et de santé* procèdent d'une méthodologie standard, leur comparabilité est-elle garantie à 100 % ? La définition du ménage est-elle vraiment appliquée partout de la même manière ? Les modes d'échantillonnage sont-ils toujours identiques d'une enquête à l'autre au sein d'un même pays (Tichit, 2002) ? Seules des analyses détaillées, pays par pays, peuvent permettre d'apprécier la part de l'artefact statistique. Cela étant, les résultats obtenus reflètent des réalités familiales et résidentielles. Ils laissent bien entrevoir des modes différents de structuration familiale des ménages, à la fois selon les sociétés et le milieu de résidence, par exemple : le caractère plus étendu des ménages ouest-africains ; la fréquence des ménages de taille réduite plus élevée en milieu urbain, notamment des personnes vivant seules. En ce qui concerne les évolutions observées, elles résultent d'une combinaison de facteurs. La hausse passée de la taille moyenne des ménages tient pour partie de la dynamique démographique d'alors, caractérisée par une baisse de la mortalité des enfants et le maintien d'une fécondité élevée (parfois même en hausse) ; en ville, un recul de l'âge au premier mariage et l'accueil des migrants induits par le processus d'urbanisation ont également contribué à accroître la taille des ménages. En revanche, la tendance récente à une réduction de la taille moyenne des ménages s'explique en partie par l'amorce de la baisse de la fécondité et un certain recul de la polygamie (surtout en ville) ; y concourt aussi, plutôt en milieu rural, le phénomène d'une volonté croissante d'autonomisation des cadets se traduisant souvent un processus de segmentation familiale. Bien d'autres facteurs interviennent, pouvant jouer dans un sens ou dans l'autre, selon les époques et selon les sociétés : évolution des pratiques de solidarité familiale (remise en cause ou renforcement du rôle d'accueil des ménages urbains, devenir des enfants orphelins du sida) ; situations de conflits et de guerre ; etc. Seules des analyses contextualisées, pays par pays, sont à même de rendre compte

des combinaisons de facteurs qui sont à l'œuvre, et de leur part respective.

Mais il faut aussi dépasser ces indicateurs de taille des ménages et s'intéresser à la composition familiale des ménages, qui éclaire assurément davantage sur les logiques familiales et résidentielles.

## **b) Composition familiale et types de ménage**

De tout temps, les chercheurs ont élaboré des typologies familiales, mais selon des critères extrêmement variables : règles et pratiques en matière d'autorité, d'héritage, de résidence ; système de parenté ; nature des rapports interindividuels ; fonctions assurées par le ménage ou la famille ; mode de production ; rapports avec l'extérieur ; etc. Il n'existe pas une typologie unique et universelle des familles ni des ménages ; tout dépend de ce dont on veut rendre compte.

Pour les démographes, l'expression « type de ménage » renvoie avant tout à une description de la composition des ménages, à un moment donné, permettant de dire qui réside avec qui... En effet, la nature des informations disponibles à partir des données collectées au niveau du ménage fait que la démographie est assurément mieux armée pour appréhender les structures que les fonctions. Les données issues des questionnaires ménages ne permettent pas de cerner la nature des relations interindividuelles (entre conjoints, entre parents et enfants...), ni celle des rapports avec les autres ménages, avec les autres niveaux de structuration sociale et économique, avec les institutions extérieures (l'État, notamment).

Les typologies rencontrées dans la littérature existante sont le plus souvent construites à partir du lien de parenté de chaque individu au sein du ménage, parfois combiné avec l'état matrimonial du chef de ménage. Elles sont très diverses, leur niveau de détail dépend à la fois des combinaisons retenues entre ces variables et de leur degré de précision. Ainsi, alors que la polygamie est une caractéristique importante des systèmes familiaux en Afrique subsaharienne, on ne peut que regretter que dans le questionnaire « ménage » des *Enquêtes démographiques et de santé*, l'état matrimonial des individus ne soit pas systématique-

ment recueilli, et que lorsqu'il l'est on ne puisse pas distinguer les situations de polygamie, confondues au sein de la modalité « marié(e) ». Par ailleurs, les typologies pourront être d'autant plus affinées que le lien de parenté aura été recueilli puis codifié de manière détaillée ; elles peuvent aller de moins de cinq catégories à plusieurs dizaines.

La diversité des typologies publiées et un manque d'homogénéité dans les termes utilisés<sup>8</sup> pour définir les différentes catégories rendent souvent difficiles les comparaisons entre les sources, comme en témoigne l'exemple des trois typologies ci-dessous :

INSD (1998) Burkina Faso	Vimard et N'Cho (in Pilon et al. 1997) Côte d'Ivoire	URD-DGSCN (2002) Togo
1 personne seule (CM)	Chef de Ménage (CM) seul	Personne isolée
1 personne + enfants	Couple seul	Ménage monoparental
Couple + enfants	Famille monoparentale	Ménage monoparental élargi
Couple + enfants + ascendants	Famille nucléaire	Ménage monogame
Couple + enfants + descendants	CM + autre parent	Ménage monogame élargi
CM + collatéraux	Couple + autre parent	Ménage polygame
Couple + enfants + collatéraux	Famille monoparentale + autre parent	Ménage polygame élargi
Couple + ascendants + collatéraux	Famille nucléaire + autre parent	Ménage non familial
Autres types	CM + non apparenté	

8. Termes qui de surcroît ne sont pas toujours clairement définis.

En dépit des possibilités offertes par les opérations de collecte existantes, peu de résultats sur les types de ménages sont publiés. Rares sont les recensements africains qui fournissent par exemple la répartition des ménages selon le nombre de noyaux familiaux et selon leur composition familiale. Les rapports nationaux issus des enquêtes sur les conditions de vie des ménages comportent quelques tableaux sur le nombre de couples par ménage et les types de ménage selon le milieu de résidence (comme l'illustre l'exemple ci-dessus sur le Burkina Faso). Les rapports issus des *Enquêtes démographiques et de santé* présentent un tableau intitulé « composition des ménages », mais qui ne donne en fait que la répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage et selon leur taille (de 1 à 9 et plus, et la taille moyenne). Quelques études comparatives ont été réalisées à partir des *Enquêtes démographiques et de santé*, mais qui restent très en deçà des possibilités offertes par ces sources de données (Ekouevi *et al.*, 1991 ; Ayad *et al.*, 1997). Tant les données censitaires que celles de ces programmes d'enquêtes nationales demeurent ainsi largement sous-exploitées.

La base de données considérable que constituent notamment ces *Enquêtes démographiques et de santé* offre pourtant des possibilités importantes d'analyse de la composition familiale des ménages, entre autres pour des comparaisons dans le temps et dans l'espace (entre pays, entre régions d'un même pays, entre milieux urbain et rural)<sup>9</sup>. Faute d'une étude de synthèse déjà réalisée (mais qui reste à faire), le tableau 1 présente une comparaison des types de ménages de quatre pays africains : le Burkina Faso, le Ghana, le Kenya et la Zambie. Si la typologie retenue distingue, au niveau du chef de ménage, les monogames et les polygames, il faut cependant noter que cette distinction, faute d'information collectée sur l'état matrimonial des individus, se réfère uniquement au nombre d'épouses résidentes dans le

---

9. Un manuel intitulé *Appréhender la composition familiale des ménages dans les EDS* est à paraître dans les éditions du CEPED. Un intérêt majeur de ces *Enquêtes démographiques et de santé* tient aux facilités d'obtention des fichiers de données.

ménage : ainsi, un ménage dit monogame (élargi ou non) peut concerner un chef de ménage en réalité polygame, mais dont l'autre ou les autres épouses résident ailleurs. Dans les cas de polygamie sans cohabitation de toutes les coépouses, cette typologie conduit alors à surestimer les ménages de type monogame, et plus particulièrement ceux dits « nucléaires » (couple seul ou avec enfants) ; elle ne traduit donc que la composition familiale résidentielle des ménages.

Les résultats relatifs à ces quatre pays ne peuvent certes pas être généralisés à l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, et la typologie retenue pourrait certainement être affinée (notamment en essayant de prendre en compte le nombre de noyaux familiaux composant chaque ménage). Ils mettent cependant en lumière quelques constances et caractéristiques de la composition familiale des ménages subsahariens.

Les ménages ayant une femme à leur tête présentent des profils très semblables dans les quatre pays, indépendamment donc du pourcentage de femmes chefs de ménage (faible au Burkina, élevé dans les autres pays) : les ménages à base monoparentale prédominent largement (dans une proportion d'au moins 60 %), les autres se partageant à parts à peu près égales (sauf en Zambie) entre les femmes vivant seules et celles résidant avec des personnes autres que leurs enfants.

La composition familiale des ménages dirigés par un homme apparaît en revanche plus diversifiée. Le pourcentage des chefs de ménages vivant seuls varie fortement d'un pays à l'autre : moins de 5 % au Burkina et en Zambie, contre 12,9 % au Kenya et plus de 20 % au Ghana. Le maintien d'une polygamie élevée au Burkina Faso se traduit par une proportion importante de ménages de type polygame (à près de 30 % au total), contre moins de 5 % dans les autres pays, où la polygamie est en effet beaucoup moins fréquente. Deux constances peuvent être relevées : d'un côté, la rareté des ménages de type monoparental et des « autres types », dont la proportion ne dépasse jamais les 5 % ; d'un autre côté, les ménages de type monogame (y compris élargis) prédominent toujours, atteignant même une proportion de plus des trois quarts au Kenya.

Type de ménage	Burkina Faso		Ghana		Kenya		Zambie	
	2003		2003		2003		2002	
	M	F	M	F	M	F	M	F
Une seule personne	4,7	14,6	21,5	18,1	12,9	13,8	4,5	11
Monoparental	0,8	35,9	3,2	32,8	2,5	37,6	1	22,5
Monogame	40,7	1,1	41,2	1,4	51,6	3,1	44,6	6
Polygame	16,5	-	2,9	-	0,4	-	0,5	-
Monoparental élargi	0,7	30,5	1,8	27,3	1,4	30,1	1,3	37,5
Monogame élargi	21,3	1,6	23,4	2	26,7	2,1	44,1	3,7
Polygame élargi	12,6	-	2,1	-	0,2	-	0,8	-
Autres types	2,8	16,3	4,1	18,3	4,4	13,3	3,2	19,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

**Table 1 : Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage, dans quatre pays africains (source : exploitation des données des EDS)**

M : masculin ; F : féminin

*Monoparental* : Chef de ménage (CM) + enfant(s) ; *Monogame* : CM + épouse, avec ou sans enfants ; *Polygame* : CM + épouses, avec ou sans enfants ; *élargi* : indique la présence d'au moins une autre personne, apparentée ou non ; *autres types* : ménage où le CM n'a ni épouse ni enfants résidents, mais vit avec d'autres personnes, apparentées ou non.

Ces résultats, ajoutés à ceux disponibles à ce jour sur la structuration familiale des ménages, permettent de rejeter l'hypothèse d'une véritable nucléarisation des ménages (Locoh, 2005). Certes les grandes concessions rurales, comprenant plusieurs dizaines de personnes, se font de plus en rares ; mais les ménages, notamment en ville, n'évoluent pas pour autant vers le modèle de la famille nucléaire (le couple avec ou sans enfants célibataires). La diminution souvent observée de la taille des ménages accompagne plutôt une diversification des modes de structuration familiale des ménages africains : « la famille de cette seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle est [...] multiforme et fragile de par les nouvelles

relations et interprétations des solidarités traditionnelles, sous l'effet de la privatisation des rapports sociaux, et aussi parce qu'au-delà de l'autonomie du groupe domestique et de la cellule nucléaire c'est l'indépendance de l'individu qui se dessine, mais en s'inscrivant dans des réseaux de relations multiformes et encore imprécises suscitées par des conditions économiques et sociales plus contraignantes et surtout plus changeantes » (Vi-mard, 1993 : 110). Cette analyse reste d'actualité. Mais un important travail de synthèse, en terme de comparaison tant spatiale que temporelle, reste à réaliser pour véritablement appréhender à la fois les variations et les évolutions, passées et en cours.

La composition familiale des ménages peut aussi être abordée sous d'autres angles, insuffisamment explorés à ce jour.

Le phénomène de *non-cohabitation des conjoints*, fréquent en Afrique subsaharienne, mériterait d'être davantage pris en compte. Il est généralement abordé à propos des femmes chefs de ménage (voir plus loin) et de l'évolution des formes d'union (Locoh, 1990). Il peut concerner tous les couples, pas seulement celui du chef de ménage. Pratiquée traditionnellement par certaines sociétés rurales, généralement polygames, où les coépouses résident dans des unités d'habitat séparées spatialement, la non-cohabitation s'avère aussi assez fréquente dans les villes, et elle est souvent liée aux migrations masculines. Cette situation induit des rapports entre conjoints d'une part, entre parents et enfants d'autre part qu'il serait intéressant de mieux appréhender. Mais l'approche démographique du phénomène (son ampleur, les facteurs de différenciation, son évolution) reste embryonnaire.

Excepté les statistiques sur les écarts d'âge au mariage, les démographes ont également très peu porté d'intérêt à l'analyse des autres *caractéristiques croisées des conjoints* (Keita, 1990). Savoir qui se marie avec qui, pas seulement en terme d'âge ni d'état matrimonial antérieur, mais aussi par rapport au niveau d'instruction, à l'activité économique, à l'ethnie, à la religion, au lieu de naissance, etc. apporterait des informations précieuses sur les types de partenariat conjugal, sur les phénomènes (bien étudiés en Europe) d'homogamie / hétérogamie et d'endogamie / exogamie, qui peuvent être analysés selon le milieu de

résidence et dans le temps, et qui ne sont pas sans influence sur la structuration familiale des ménages.

Enfin, peu de travaux se sont intéressés à la dimension, pourtant essentielle, du « cycle de vie » des ménages : « l'approche dynamique que tente la démographie de la famille reste encore très peu explorée, et ce particulièrement en Afrique [...] L'approche des cycles de vie familiaux, non pas par des modèles mais par des observations est rarissime en Afrique, faute de données appropriées » (Locoh, *in* Pilon *et al.* 1997 : 15). Le simple croisement du type de ménage avec l'âge du chef de ménage et en fonction de son sexe peut fournir des premières indications sur la dynamique des ménages. Mais, comme pour la famille, la seule analyse transversale de la structure des ménages (ou groupes domestiques) peut conduire à des interprétations erronées : « tout groupe domestique évolue dans le temps, or le classement typologique annihile la dimension temporelle [...]. Tout groupe domestique apparaît ainsi comme un processus et le saisir par le recensement fige son image dans un type de ménage qui peut en effet être temporaire. Réintroduire la longue durée permet de comprendre si les configurations des groupes domestiques sont structurelles ou conjoncturelles » (Segalen, 1996 : 37).

### C. LES INDIVIDUS AU SEIN DES MÉNAGES

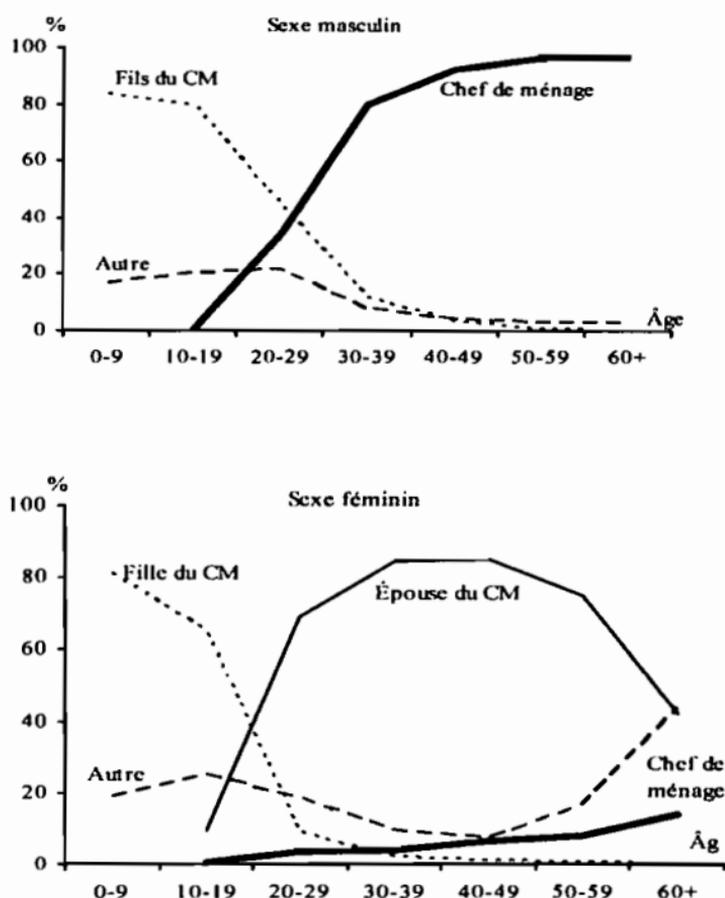
Le simple croisement, selon le sexe, entre le lien de parenté et l'âge permet une première approche du « statut familial » des individus, de leur cycle de vie au sein des ménages. En ne retenant que quatre statuts familiaux (chef de ménage (CM), épouse/époux du CM, enfant du CM et « autres » apparentés ou non) la figure 5, relative au Burkina Faso, révèle une répartition par groupe d'âges de ces statuts très différente selon le sexe, que l'on peut résumer schématiquement de la manière suivante :

- Entre 0 et 19 ans, le statut familial prédominant est, pour les deux sexes, celui d'enfant du chef de ménage, suivi des « autres » enfants dont la proportion augmente avec l'âge, surtout chez les filles. L'identification du lien de parenté de ceux-ci montre que chez les 0-9 ans, il s'agit majoritairement de petits-

enfants du chef de ménage, et d'enfants présentant un lien de parenté autre (non précisé) ; à 10-19 ans, ces enfants « autres apparentés » sont les plus nombreux, suivis des petits-enfants, des frères et sœurs du chef de ménage, mais aussi d'enfants non apparentés, plus fréquents chez les filles. Ces situations résultent en partie de la pratique de « confiage » des enfants ; nous y reviendrons.

- Entre 20 et 29 ans, s'opère une transition dans les statuts familiaux, qui diffère sensiblement selon le sexe. En raison des différences dans l'âge au premier mariage, tandis que les hommes sont encore à près de 40 % des enfants du chef de ménage, la proportion est moins de 10 % pour les femmes, qui sont presque toutes mariées et ont donc quitté le ménage parental. De ce fait, la population féminine se retrouve très majoritairement en situation d'épouse, et notamment du chef de ménage. Alors que plus d'un tiers des hommes sont déjà chefs de ménage, la proportion reste infime chez les femmes. Enfin, la catégorie des « autres » concerne environ une personne sur cinq ; chez les hommes, il s'agit de frères du chef de ménage et d'autres apparentés, et chez les femmes surtout de belles-filles et autres apparentées.

- À partir de 30 ans, les profils familiaux suivent des schémas très différenciés selon le sexe. Les hommes sont à plus de 80 % chefs de ménage, statut qu'ils occupent presque tous (à plus de 95 %) au-delà de 50 ans. Pour les femmes, le statut d'épouse du chef de ménage prédomine très largement (à plus de 75 %, entre 30 et 59 ans). La proportion de celles chef de ménage croît régulièrement avec l'âge, mais sans dépasser les 15 %. Le pourcentage des femmes de la catégorie « autres » augmente sensiblement à partir de 50 ans, atteignant plus de 60 % après 60 ans ; il s'agit essentiellement des mères des chefs de ménage, venues vivre chez un de leurs fils, souvent à la suite du décès de leur mari.



**Figure 5 :** Statut familial par groupe d'âges des populations masculine et féminine au Burkina Faso en 2003 (source : exploitation de l'EDS de 2003).

Cette approche pourrait bien sûr être affinée, en retenant par exemple davantage de catégories pour le statut familial des individus, via une prise en compte plus détaillée du lien de parenté et une articulation avec l'état matrimonial. Bien que propre au Burkina Faso, le schéma décrit ici met en lumière quelques caractéristiques générales des dynamiques familiales et des statuts familiaux en Afrique subsaharienne :

- la pratique du « confiage » des enfants ;
- un départ du ménage plus rapide chez les filles, en raison d'un premier mariage précoce que chez les hommes ;
- chez les hommes adultes, un statut de chef de ménage qui croît au fil de l'âge, pour les concerner presque tous à partir de 50 ans ;
- chez les femmes adultes, la prédominance du statut d'épouse (du chef de ménage), cependant une nuance pour les sociétés où le pourcentage de femmes chefs de ménage est élevé : au Kenya, par exemple, à partir de 60 ans, les femmes sont plus fréquemment chef de ménage qu'épouse.

Comme pour les types de composition familiale des ménages, ce schéma d'ensemble des statuts familiaux correspond à une situation à un moment donné. Or, au cours de leur vie, les individus sont bien sûr amenés à connaître différents statuts. Pouvoir introduire la dimension temporelle s'avère nécessaire pour mieux appréhender les dynamiques intrafamiliales, en terme de rapports intergénérationnels, de passage d'un statut à un autre. Une série d'enquêtes biographiques, effectuées au cours des années 90 dans le cadre de recherches sur l'insertion urbaine dans plusieurs capitales africaines (Dakar, Bamako, Yaoundé, Antananarivo, Lomé, Ouagadougou, Nairobi), apporte ainsi de nouveaux éclairages sur ces dynamiques au cours des dernières décennies : les processus de passage de l'adolescence à l'âge adulte, le devenir des enfants après séparation des parents, les relations hommes/femmes au sein des ménages, etc. (Antoine *et al.*, 1995 et 1998).

### **a) Les chefs de ménage**

Comme nous l'avons évoqué dans le premier chapitre, le statut de chef de ménage ne pas de soi ; son identification n'est pas toujours aisée. Dans la plupart des sociétés africaines, les relations de genre confinent habituellement les femmes dans un statut de dépendantes à l'égard des hommes, auxquels est ainsi *a priori* attribué ce statut de chef de ménage. Il est courant d'entendre dire, de la part des hommes, qu'il y a toujours un

homme « derrière » une femme déclarée chef de ménage, surtout si elle est mariée.

Selon un rapport des Nations unies (1994 : 17), deux cas peuvent être distingués : celui des femmes qui vivent seules (constituant ainsi un ménage d'une seule personne), et celui où le ménage ne compte pas d'homme adulte. Cette distinction cache en fait des situations familiales très diverses, où l'état matrimonial des femmes joue un rôle essentiel.

Les femmes chefs de ménage célibataires, divorcées ou veuves vivant, seules ou avec enfants et/ou avec d'autres personnes (généralement des collatéraux plus jeunes), constituent les cas présentant le moins d'ambiguïté.

Les femmes mariées représentent en revanche des situations plus complexes, qui varient selon les sociétés et les contextes. L'absence du mari, qu'indique leur statut, peut avoir des causes très variables. Certaines sociétés, généralement polygynes, pratiquent traditionnellement la non-cohabitation des coépouses, chacune résidant séparément, dans un quartier distinct. C'est le cas par exemple des Fon au Bénin, des Bwa au Mali, des Somali, des Nuer, des Afar en Afrique de l'Est, des Yaka au Zaïre, etc. De tels arrangements résidentiels existent aussi dans certaines sociétés monogames (chez les Amhara, avec uxorilocalité; chez les Tigrinya, avec duolocalité; Tichit, 2002). En ville, la non-cohabitation des conjoints est assez fréquente, y compris au sein de populations qui ne la pratiquaient pas traditionnellement. Les causes sont diverses : des logements trop exigus, une pratique de prévention de conflits entre coépouses, une volonté d'indépendance de certaines épouses, des stratégies à la fois conjugales et économiques des hommes avec une épouse au village et une autre à la ville, etc. Être femme chef de ménage peut aussi bien refléter une stratégie d'autonomie qu'être signe d'une précarisation socioéconomique (Bisilliat, 1996).

Dans les recensements et enquêtes, la pratique de résidence séparée des épouses en cas de polygamie fait qu'un homme polygame ne doit être compté qu'une seule fois comme chef de ménage, généralement dans le ménage où il réside habituellement ou celui qu'il déclare. Toutes ses autres épouses qui sont

logées ailleurs et vivent avec leurs enfants (et éventuellement d'autres personnes) sont alors considérées comme chefs de ménage là où elles résident. Dans une étude sur les Bwa du Mali, Véronique Hertrich (1996) montre que la différence d'appréciation de l'importance des ménages ayant une femme comme « chef » peut se révéler considérable selon que l'on raisonne au niveau des « groupes domestiques » ou des « unités résidentielles » (le ménage) : le statut de « chef » revient aux femmes dans seulement 3 % des cas pour les premiers, mais dans 27 % des cas pour les secondes !

Une absence prolongée, généralement de plus de six mois, d'un homme chef de ménage marié implique au moment de l'enquête son « exclusion statistique » du ménage ; le statut de chef de ménage peut alors revenir à son ou à une de ses épouses. Ainsi, polygamie ou migration, ou les deux combinées, et même si effectivement le mari assure les dépenses essentielles (loyer, électricité, argent pour la nourriture, etc.) et garde un important pouvoir de décision, c'est à son épouse que revient le statut de chef de ménage. Dans la réalité cependant, la plupart de ces femmes mariées qui se retrouvent chefs de ménage assument au quotidien l'essentiel des charges et décisions afférentes à la vie du ménage.

Tout en sachant la complexité de la notion des responsabilités familiales, des concepts de ménage et de chef de ménage, il est clair que « les statistiques sur les hommes et les femmes chefs de ménage sous-estiment considérablement les responsabilités des femmes » (Nations unies, 1994 : 17). La situation de femme chef de ménage est pourtant ancienne ; elle est bien documentée pour plusieurs sociétés, notamment celles où la matrilinearité est affirmée, où les femmes ont le droit d'hériter, de posséder de la terre (El Khouri, *in* Bisilliat 1996).

Les hommes, une fois devenus chef de ménage, ce qui arrive progressivement à la quasi-totalité d'entre eux (*cf.* figure 5), ont toute « chance » de garder ce statut tout au long de leur vie ; et ce, quel que soit leur itinéraire matrimonial. Il en est tout autrement pour le sexe féminin : ce statut présente un caractère évolutif, instable. Une jeune femme chef de ménage et célibataire

risque fort de perdre ce statut au moment de son mariage mais, peut le retrouver ensuite en ne cohabitant pas avec son mari, en raison d'une migration de celui-ci ou encore suite à une dissolution de l'union par divorce ou décès du mari ; elle peut à nouveau le perdre à l'occasion d'un remariage, etc. Ce statut peut être vécu par une même femme plusieurs fois au cours de sa vie, dans des contextes extrêmement différents ; ce qui constitue l'une des dimensions spécifiques du cycle de vie féminin.

Bien qu'encore insuffisante, la connaissance statistique sur les femmes chefs de ménage en Afrique s'est progressivement améliorée au cours des dernières décennies (Tichit, 2002). Il convient de signaler le travail pionnier de Mouhamadou Seydou Mama (1993), qui a réalisé une exploitation exhaustive du recensement du Bénin de 1979. Bien que limitée par la nature des données censitaires et l'impossibilité de recodifier la totalité d'un recensement, cette étude a permis une analyse inédite des femmes chefs de ménage à l'échelle nationale, en montrant notamment les différences spatiales, culturelles (à travers l'ethnie) et socioéconomiques.

D'après les données des *Enquêtes démographiques et de santé* les plus récentes par pays, les valeurs les plus élevées se rencontrent dans les pays d'Afrique australe et de l'Est (jusqu'à 46,7 % en Érythrée), et les valeurs les plus faibles dans les pays sahéliens (seulement 9,4 % au Burkina Faso) (figure 6). Pour ces pays, l'importance de la religion musulmane, le caractère fortement patriarcal des sociétés et une polygynie traditionnellement plutôt « cohabitante » constituent autant de facteurs (sans doute pas les seuls) explicatifs de cette situation. La distinction selon le milieu d'habitat montre que dans la plupart des pays, le phénomène est plus marqué dans les villes. Plusieurs pays d'Afrique australe et de l'Est (Kenya, Malawi, Rwanda, Zambie, Zimbabwe, Afrique du Sud et Namibie) présentent en revanche des proportions plus élevées en milieu rural ; une situation qui tient largement à l'ampleur des migrations de travail masculines, mais aussi à des situations de conflits armés et aux conséquences du VIH/sida.

Le travail de synthèse effectué par Christine Tichit (2002) révèle que le pourcentage des chefs de ménage féminins croît depuis les années 60 au moins (avant ces statistiques n'étaient pas ventilées par sexe). Après un fort accroissement dans les années 80, l'évolution s'est dans l'ensemble plutôt atténuée depuis les années 90 (figure 6) ; avec les exceptions notoires du Rwanda, de l'Érythrée et de la Namibie où les situations de conflits (voire de génocide pour le Rwanda) ont entraîné une forte mortalité des hommes adultes.

L'évolution globale à la hausse (figure 7), qui traduit une féminisation des chefs de ménage, appelle cependant quelques réserves : d'une part, on peut se demander si l'enregistrement des femmes comme chef de ménage ne s'est pas amélioré au cours du temps, produisant ainsi une illusion statistique ; d'autre part, la comparabilité entre enquêtes successives peut s'avérer biaisée par des différences d'échantillonnage entre enquêtes d'un même pays (Tichit, 2002). Sans écarter complètement ces hypothèses, cette augmentation des femmes chefs de ménage, confortée par les approches plus qualitatives, paraît bien réelle. De fait ou de droit, en ville comme en milieu rural, de plus en plus de femmes assurent effectivement la fonction de chef de ménage. Le développement des migrations de travail masculines, les situations de conflits armés, une instabilité matrimoniale accrue, une pratique croissante de la non-cohabitation des conjoints dans les villes et un processus général d'émancipation féminine constituent autant de facteurs expliquant le net accroissement du phénomène observé au cours des dernières décennies. Cependant, la « tendance est peut-être beaucoup plus ancienne, remontant aux changements socioéconomiques initiés par les colonisations » (El Khouri, *in* Bisilliat 1996 : 21).

Les chefs de ménages, hommes et femmes, présentent des caractéristiques individuelles, démographiques et socioéconomiques (âge, état matrimonial, niveau d'instruction, religion, activité économique, statut dans l'emploi, etc.) qui, dans chaque pays, varient selon le milieu de résidence et les raisons d'accès au statut de chef de ménage.

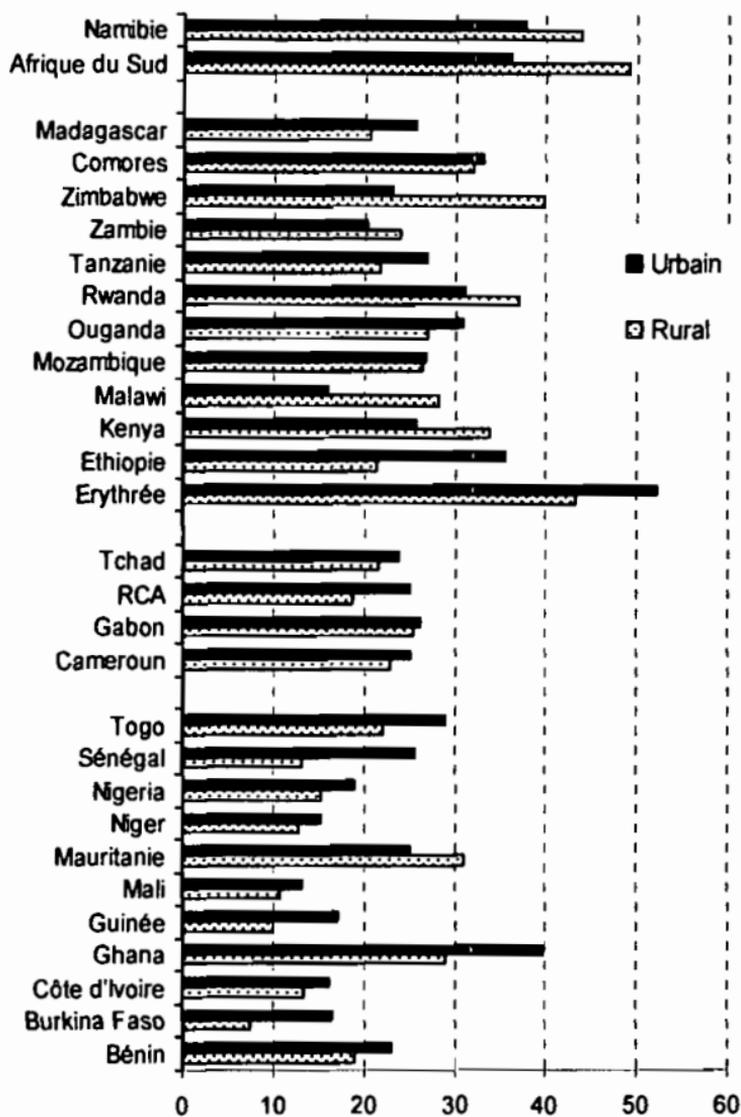
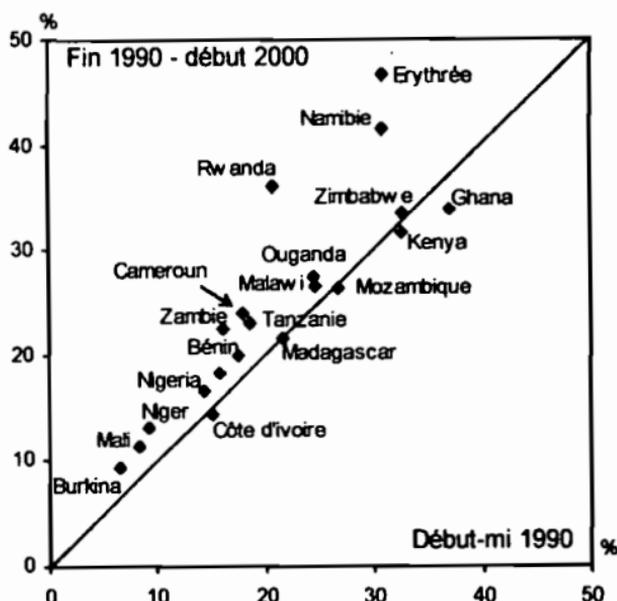


Figure 6 : Pourcentage de ménages dont le chef est une femme d'après les EDS des années 1990 et 2000 (tableau annexe 4)



**Figure 7 :** Évolution du pourcentage des ménages dont le chef est une femme, dans 18 pays africains depuis le début des années 90 (sources : EDS)

## b) Les enfants

Selon les critères de définition retenus (démographiques, sociologiques, culturels, économiques), le terme d'enfant peut refléter des réalités très diverses. Dans de nombreuses sociétés africaines, tout individu non encore marié demeure sociologiquement dans un statut d'enfant. La définition de l'enfance qui s'impose aujourd'hui à l'échelle internationale, dans la production de statistiques, porte sur les enfants de moins de 18 ans ; mais les données correspondantes demeurent rares. Aussi, dans le cadre de cet ouvrage nous désignons par enfants les individus âgés de moins de 15 ans, une catégorie qui dans la plupart des pays africains représente encore près de la moitié de la population. À 15 ans, aucun garçon n'est encore marié et seule une minorité de filles (de plus en plus faible) l'est déjà. Et c'est pour cette tranche d'âges que l'on dispose à ce jour le plus de données.

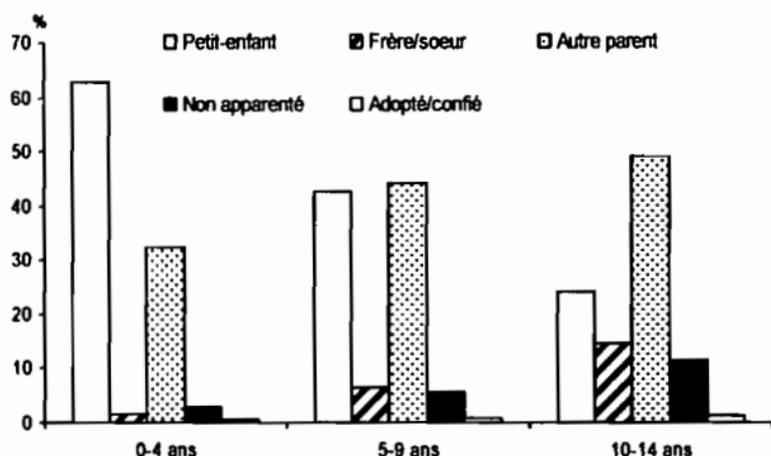
La situation des enfants de moins de 15 ans peut être appréhendée sous deux angles : d'une part à travers leur lien de parenté avec le chef de ménage, d'autre part en relation avec la survie et résidence de leurs parents biologiques. Il est en effet important de savoir qui sont ces enfants (les enfants de qui ?), si leur père et mère sont toujours en vie et si oui s'ils résident ou non l'un et l'autre avec ceux-ci.

L'examen de leur statut familial, en référence à la figure 5, révèle qu'avant l'âge de 15 ans les enfants sont essentiellement des fils et filles du chef du ménage où ils résident. Mais, il met aussi en lumière que dans une proportion somme toute importante, soit ces enfants sont des « autres parents », soit ils n'ont aucun lien de parenté avec le chef de ménage. Une partie d'entre eux relève du phénomène du « confiage ».

L'exemple ci-dessous (figure 8), relatif au Burkina Faso, montre que le profil de parenté des enfants évolue avec l'âge. Deux catégories d'enfants se dégagent : les petits-enfants du chef de ménage, dont la part diminue au fil de l'âge ; les « autres apparentés », dont l'importance est au contraire croissante. Sont également de plus en plus fréquents avec l'âge, les frères et sœurs ainsi que les enfants non apparentés. Entre 10 et 14 ans, plus de la moitié des enfants, soit ont un lien de parenté autre avec le chef de ménage (les plus nombreux) soit n'ont aucun lien.<sup>10</sup>

---

10. La très faible fréquence des enfants « confiés/adoptés » surprend en regard de ce que l'on sait sur l'importance du phénomène. Comme nous l'avons déjà souligné, on peut s'étonner que cette modalité apparaisse au titre au titre du lien de parenté : sachant que le confiage se fait généralement au sein de la parenté, il serait précisément intéressant de connaître le lien de parenté de ces enfants au sein du ménage. De toute évidence, cette information telle que recueillie dans des les *Enquêtes démographiques et de santé* pose problème pour l'étude du confiage des enfants.



**Figure 8 :** Répartition par groupe d'âges des enfants autres que ceux du chef de ménages selon leur lien de parenté avec celui-ci ; Burkina Faso, 2003 (source : exploitation de l'Enquête démographique et de la santé)

Rares sont les recensements ou les enquêtes qui renseignent au niveau des enfants sur la survie et la résidence des parents. De ce point de vue, les *Enquêtes démographiques et de santé* constituent actuellement la source de données démographiques la plus riche, avec pour la plupart d'entre elles dans le questionnaire ménage des questions posées sur la survie et résidence des parents de tous les enfants âgés de moins de 15 ans ; neuf modalités caractérisent ainsi le statut de résidence des enfants :

Vit avec les deux parents

Vit avec la mère

| Père en vie (non résident)  
| Père décédé

Vit avec le père

| Mère en vie (non résidente)  
| Mère décédée

Ne vit avec aucun des deux parents

| Père et mère en vie (non résidents)

Père en vie (non résident), mère  
décédée  
Mère en vie (non résidente),  
père décédé  
Père et mère décédés

Cette catégorisation des enfants est intéressante. D'une part, elle présente l'avantage de reposer sur des questions simples, donc assez fiables : le père et la mère sont-ils en vie ? Le père et la mère résident-ils dans le même ménage ? D'autre part, la combinaison des réponses à ces deux questions permet de distinguer tous les types de situations familiales et résidentielles des enfants vis-à-vis de leurs parents ; on peut appréhender les différents cas d'enfants orphelins (de père, de mère, des deux parents).

La figure 9 et le tableau 2 révèlent une très grande diversité de situations selon les pays. Il ne peut être question ici de les commenter dans le détail, d'autant qu'il conviendrait d'en affiner l'analyse par une prise en compte combinée du sexe, de l'âge et du lien de parenté des enfants au sein des ménages, mais aussi du sexe du chef de ménage et du milieu de résidence ; un important travail de synthèse qui reste à réaliser. Nous nous limitons donc à souligner quelques commentaires généraux, sur la base des résultats publiés issus des *Enquêtes démographiques et de santé*. Dans la quasi-totalité des pays, on observe que :

- la majorité des enfants de moins de 15 ans résident avec leurs deux parents ;
- viennent ensuite ceux qui ne résident qu'avec l'un de deux, le plus souvent avec leur mère tandis que leur père vit ailleurs ;
- enfin ceux qui ne résident avec ni père ni mère, mais l'un et l'autre étant vivants et résidant donc ailleurs, dans un autre ménage.

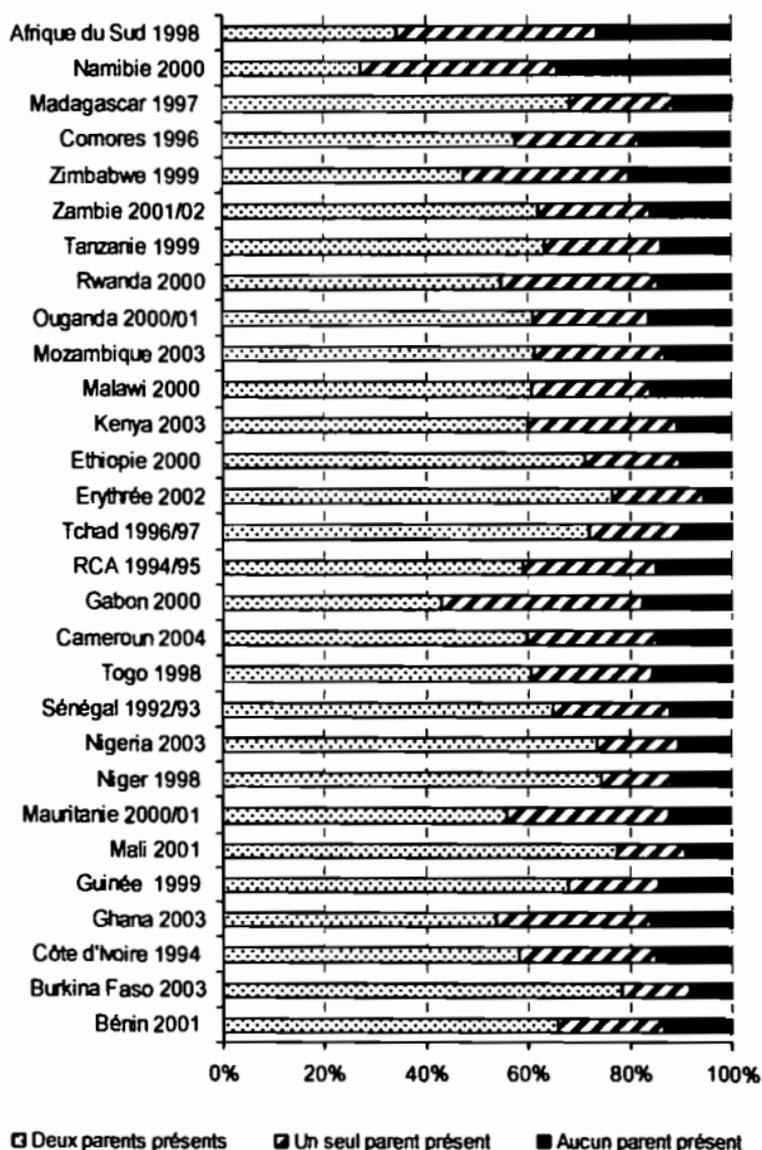


Figure 9 : Répartition des enfants de moins de 15 ans, selon la survie et la résidence de leurs parents (source : EDS)

**Tableau 2 : Répartition des enfants de moins de 15 ans, selon la survie et la résidence de leurs parents (source : EDS).**

Pays (année)	Vivant avec les 2 parents	Vivant avec la mère		Vivant avec le père		Total	Vivant avec aucun parent				Total	Non déclaré	TOTAL
		Père en vie	Père décédé	Mère en vie	Mère décédée		Les 2 en vie	Père en vie	Mère en vie	Les 2 décédés			
Bénin 2001	65,3	11,3	2,8	5,9	0,8	20,8	10,7	0,6	1,5	0,5	13,3	0,6	100
Burkina Faso 2003	77,6	5,2	3,1	3,5	1,4	13,2	5,9	0,5	1,3	0,7	8,4	0,8	100
Côte-d'Ivoire 1994	57,4	16,6	2,5	6,6	1,0	26,7	12,3	0,6	1,5	0,4	14,8	1,0	100
Ghana 2003	53,4	22,2	3,1	3,9	0,8	30,0	13,1	0,9	1,4	0,5	15,9	0,8	100
Guinée 1999	66,3	8,9	3,3	4,0	1,4	17,6	10,8	0,7	1,6	0,9	14,0	2,3	100
Mali 2001	76,7	6,8	2,3	3,1	1,0	13,2	7,1	0,5	0,8	0,8	9,0	1,1	100
Mauritanie 2000/01	54,7	23,6	3,4	3,1	1,1	31,2	9,3	1,1	0,8	0,8	12,0	2,0	100
Niger 1998	73,5	8,2	1,9	2,4	1,2	13,7	9,1	0,8	1,3	0,3	11,5	1,1	100
Nigeria 2003	72,7	7,8	2,5	4,1	1,3	15,7	8,0	0,7	1,1	0,6	10,4	1,2	100
Sénégal 1992/93	63,8	16,6	3,2	1,9	0,9	22,6	9,6	0,8	0,9	0,4	11,7	1,9	100
ToGo 1998	60,1	12,1	3,8	6,3	1,4	23,6	11,8	0,9	2,2	0,6	15,5	0,7	100
Camroun 2004	58,8	13,7	4,3	6,2	1,1	25,3	11,1	1,1	1,7	0,7	14,6	1,3	100

Gabon 2000	41,4	26,1	2,5	6,6	1,1	38,3	14,6	1,0	0,8	0,4	16,8	3,4	100
RCA 1994/06	58,3	13,7	4,1	6,5	1,6	25,9	10,1	1,4	2,5	0,8	14,8	0,9	100
Tchad 1996/97	71,3	10,1	3,2	3,3	1,2	17,8	6,9	0,8	1,7	0,5	9,9	1,0	100
Érythrée 2002	76,0	10,2	5,2	0,7	1,8	17,9	2,8	1,4	0,6	0,8	5,6	0,6	100
Éthiopie 2000	70,7	8,8	5,2	2,2	2,2	18,4	7,0	1,0	1,3	0,8	10,1	0,6	100
Kenya 2003	58,2	19,5	5,8	2,0	1,1	28,4	6,5	0,6	1,3	2,1	10,5	2,7	100
Mozawi 2000	60,3	16,3	4,6	1,3	0,8	23,0	10,0	2,2	1,6	1,9	15,9	0,8	100
Mozambique 2003	60,8	16,6	4,4	3,1	1,0	25,3	8,6	1,5	1,7	1,3	13,1	0,8	100
Ouganda 2000/01	60,4	12,4	4,7	4,0	1,4	22,5	9,9	1,5	2,5	2,3	16,2	1,0	100
Rwanda 2000	52,8	11,3	15,1	1,3	2,3	30,0	4,7	1,5	2,7	4,9	13,8	3,4	100
Tanzanie 1999	62,8	13,9	3,4	4,3	1,0	22,8	9,4	1,3	1,9	1,1	13,7	1,3	100
Zambie 2001-02	61,6	11,7	6,1	2,9	1,1	21,8	8,1	1,9	2,9	2,9	15,8	0,9	100
Zimbabwe 1999	45,6	20,5	5,9	3,6	1,2	31,2	12,6	1,4	3,4	2,1	19,5	3,7	100
Comores 1998	56,8	20,2	2,1	1,4	0,5	24,2	15,2	1,4	0,9	0,2	17,7	1,3	100
Madagascar 1997	66,7	11,9	3,7	2,8	1,8	20,2	8,1	1,1	1,3	0,4	10,9	2,3	100
Namibie 2000	26,4	20,3	3,9	3,6	0,4	37,2	26,4	2,0	3,7	1,1	33,2	3,3	100
Afrique du Sud 1998	32,8	29,5	5,0	2,5	0,4	37,4	20,6	1,0	2,7	0,8	25,1	4,8	100

Ce profil d'ensemble présente des variations selon les pays, et quelques exceptions. Au Gabon, au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud ce sont moins de la moitié des enfants qui résident avec leurs deux parents ; seulement un quart en Namibie et un tiers en Afrique du Sud ! Dans ces deux pays, fortement touchés par des mouvements migratoires, près de 30 % des enfants vivent avec leur mère, leur père étant absent, et respectivement un quart et un cinquième des enfants ont leurs deux parents vivants mais qui résident ailleurs. Conséquence du génocide de 1994, au Rwanda en l'an 2000 un enfant sur quatre est orphelin...

Par-delà ce cas extrême, le phénomène des *orphelins* prend en Afrique subsaharienne une ampleur sans précédent, surtout en raison du VIH/sida. Comme nous l'avons évoqué précédemment, peu de recensements et d'enquêtes permettent de saisir les enfants orphelins. Selon les *Enquêtes démographiques et de santé* (tableau 2), leur pourcentage parmi les enfants de moins de 15 ans varie de 6 % en Côte d'Ivoire (en 1994) à 14,9 % en Zambie (en 2002), si l'on exclut le cas du Rwanda. Selon les récentes estimations de l'Unaid/Unicef (2004) pour l'Afrique subsaharienne, le pourcentage d'orphelins parmi les moins de 18 ans était de 12,3 % en 2003, soit un nombre total estimé à environ 43 millions ; et dont 28,3 % seraient dus au VIH/sida. Et, les estimations prévoient un accroissement à la fois du nombre des orphelins et de la part due au VIH/sida.

Il est important de rappeler que dans de nombreuses sociétés africaines, traditionnellement un enfant ayant perdu un de ses parents, voire les deux, n'est pas « socialement » considéré comme orphelin, tant qu'il est pris en charge par la famille. Sans être à même de renseigner sur les causes de décès des parents, et notamment la part due au VIH/sida, les *Enquêtes démographiques et de santé* offrent la possibilité de suivre l'évolution du pourcentage des orphelins (de père, de mère et des deux), d'appréhender leur profil d'âge, les différences selon le sexe et le milieu de résidence, ainsi que les caractéristiques des ménages

qui les accueillent<sup>11</sup>. Si la prise en charge familiale est encore souvent effective, on observe aussi que le VIH/sida et la dégradation persistante des conditions de vie des ménages contribuent depuis des années à une remise en cause des pratiques traditionnelles de solidarité familiale, particulièrement vis-à-vis des enfants orphelins.

La pratique du « confiage » ou *placement d'enfants* dépasse le cadre des seuls enfants orphelins. Le placement d'enfants par leurs parents dans une autre famille constitue un phénomène ancien et rencontré dans de nombreuses sociétés à travers le monde, particulièrement en Afrique subsaharienne ; mais son étude est relativement récente (Lallemand, 1993). À la suite des anthropologues et des sociologues, les démographes y portent un intérêt croissant, motivé à l'origine par les liens entre pratiques de « confiage » et comportements de fécondité (Isiugo-Abanihe, 1991).

Adoption, prêt, don, transfert, placement, circulation, mobilité, « confiage » sont autant de termes utilisés dans la littérature francophone<sup>12</sup>. La diversité de tous ces termes et l'hétérogénéité des définitions retenues (pas toujours explicites) entraînent une certaine confusion (Vandeermersch, 2000). Tous ces mots et expressions traduisent des situations très différentes et aux dimensions plurielles, dont les facteurs explicatifs varient selon l'âge et le sexe des enfants, selon le milieu de vie, selon les circonstances et les époques, et bien sûr selon les sociétés.

Les placements observés ont en effet des causes très diverses : maladie, décès, divorce, séparation des parents, aide domestique, socialisation/éducation (au sens général du terme),

---

11. À la réserve près cependant, que ces enquêtes ne permettent de saisir que les situations des enfants effectivement accueillis dans des ménages ; échappent à l'observation les orphelins, et d'ailleurs plus généralement, tous les enfants en rupture familiale, vivant dans la rue.

12. En anglais, on peut citer les termes suivants : *fostering, fostering, adoption, child relocation and transfer, child circulation, child migration, child rearing delegation* (Isiugo-Abanihe, 1985). *Fostering* reste sans doute le terme le plus couramment utilisé.

renforcement des liens familiaux (de parenté ou d'alliance), etc. La circulation des enfants constitue un élément caractéristique des systèmes familiaux africains, répondant aux logiques de solidarités familiales, au système des droits et obligations. Outre un renforcement des liens sociaux, cette pratique, via une répartition élargie des charges économiques liées aux enfants, apparaît concourir également au maintien de comportements de forte fécondité. Depuis l'apparition de l'institution scolaire, la scolarisation représente un nouveau motif de « confiage », de mobilité résidentielle des enfants (Pilon, 2005). Quelles qu'en soient les raisons, le « confiage » constitue une des composantes de la structure et de la dynamique familiale.

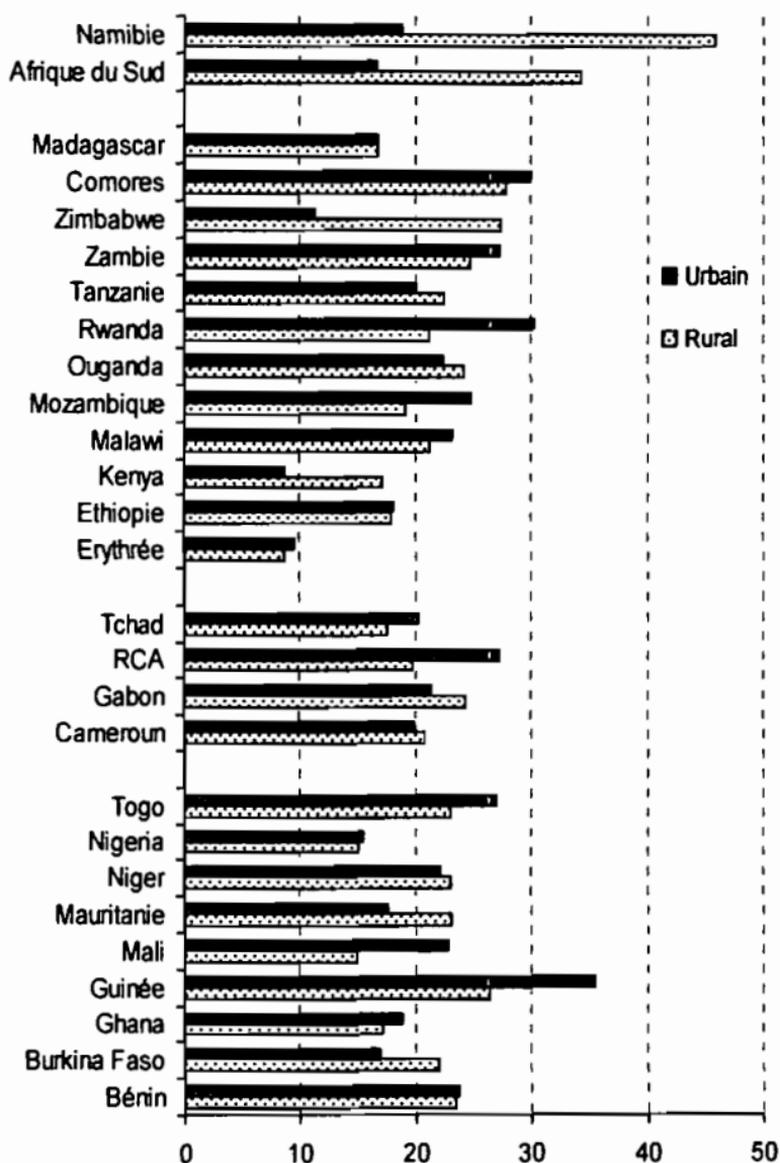
La mesure du phénomène des enfants confiés demeure mal documentée, tant en ce qui concerne son ampleur réelle que le poids respectif des causes. Les définitions retenues par les démographes se réfèrent généralement au statut de résidence de l'enfant vis-à-vis de ses parents (biologiques), mais selon des critères variables : enfants de 0-14 ans autres que ceux du chef de ménage ne résidant pas avec leur mère (Page, 1989) ; enfants de 0-10 ans ne résidant avec aucun des deux parents (Isiugo-Abanihe, 1985) ; enfants de 7-14 ans ne résidant avec aucun des deux parents mais non orphelins (Ainsworth, 1990). Une diversité des définitions qui ne favorise pas les analyses comparatives.

Plus que la mesure de l'ampleur du phénomène, la plupart des travaux existants se sont attachés à appréhender quels en sont les principaux déterminants, et à voir dans quelle mesure cette pratique peut interférer avec les comportements de fécondité. Sous un autre angle, des travaux sur les facteurs qui influent sur les pratiques familiales en matière de scolarisation en Afrique mettent en lumière l'importance du « confiage » et son ambivalence vis-à-vis de la scolarisation : d'un côté, des enfants sont confiés (envoyés chez un tuteur) pour être scolarisés ; d'un autre côté, des enfants le sont pour des motifs autres (socialisation, aide familiale, etc.) qui se traduisent le plus souvent par une non-scolarisation de ces enfants (Pilon, 2005). Les études montrent que les filles d'âge scolaire confiées à des ménages urbains le

sont bien plus souvent au titre du travail que de la scolarisation (phénomène des « bonnes »).

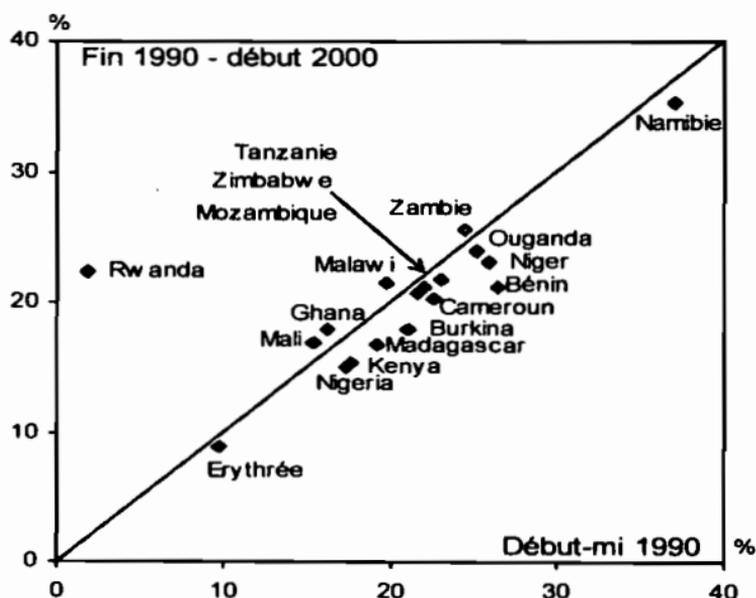
En vue de proposer une synthèse pour l'Afrique subsaharienne, nous retenons ici comme définition des enfants confiés ou placés, ceux âgés de moins de 15 ans ne résidant avec aucun des deux parents biologiques, qu'ils soient en vie ou non ; tout en sachant que l'on ignore tout des motifs ayant conduit à cette situation. La figure 9 révèle que tous les pays sont concernés par le phénomène, mais à des degrés différents avec des pourcentages allant de 5,6 % en Érythrée à 33,2 % en Namibie ; à noter cependant que le pourcentage se situe entre 10 et 20 % dans la plupart des pays. Une autre mesure du phénomène, issue des *Enquêtes démographiques et de santé*, donne « le pourcentage des ménages avec des enfants sans leurs parents » (figure 10) : les valeurs varient de 8,9 % en Érythrée à 35,3 % en Namibie ; dans la plupart des pays, au moins un ménage sur cinq se trouve en situation d'accueil. C'est dire l'importance du phénomène dans les dynamiques familiales.

Les différences observées selon le milieu de résidence montrent que les ménages urbains comportent plus fréquemment des enfants sans parents qu'en milieu rural, une situation qui reflète le rôle d'accueil des ménages urbains, notamment de jeunes filles en provenance des villages. Pour les situations inverses, à savoir un accueil plus fréquent en milieu rural, les raisons peuvent être diverses : l'absence d'écoles dans des villages conduit des parents à confier leurs enfants à des familles résidant dans des villages qui en sont pourvus ; l'importance des migrations, à la fois masculines et féminines ; etc. Mais, faute d'informations collectées sur ces motifs, il reste délicat d'expliquer toutes les variations observées, que ce soit entre pays ou entre milieux de résidence au sein de chaque pays.



**Figure 10 :** *Pourcentage des ménages avec au moins un enfant sans parents (Sources : EoS ; tableau annexe 5).*

Pour la plupart des 18 pays ayant connu deux *Enquêtes démographiques et de santé* au cours des dix dernières années, la tendance est à la baisse dans la majorité des pays, quel que soit le milieu de résidence. Une exception notoire est celle du Rwanda, où le pourcentage des ménages abritant au moins un enfant sans parents a sensiblement augmenté : il serait passé de 1,8 % à 22,4 % entre 1992 et 2000 (figure 11). Conséquence du génocide de 1994, en 2000 plus d'un quart des enfants âgés de moins de 15 ans ont perdu au moins l'un de leurs deux parents ; près d'un sur dix (9 %) ne vivent plus avec leurs parents, dont au moins l'un des deux est décédé.



**Figure 11 :** Évolution du pourcentage des ménages avec au moins un enfant sans parents, dans 18 pays africains depuis le début des années 90 (sources : EDS)



# Traits généraux des systèmes familiaux africains

Après avoir passé en revue les aspects conceptuels, théoriques et méthodologiques de l'étude du ménage et de la famille et analysé les statistiques d'état des ménages contemporains en Afrique, nous proposons à présent de rappeler quelques traits saillants de la famille africaine de type traditionnel. Pour mieux appréhender les transformations que le ménage et la famille ont subies sous l'effet de ces facteurs de modernité<sup>13</sup> mais aussi de violence, il importe d'abord d'esquisser les contours des systèmes familiaux dans les sociétés précoloniales en examinant leurs

---

13. D'aucuns parlent de détribalisation parce que le style de vie traditionnel a été si profondément miné que les identités ethniques ont disparu petit à petit (Mbiti, 1969 ; Ocholla-Ayayo, 1999).

principales caractéristiques. Ce n'est plus à la démographie *stricto sensu*<sup>14</sup> que nous ferons appel ici, mais plutôt à l'ethnologie, à l'anthropologie, à la sociologie et à l'économie rurale qui mettent au centre de leurs investigations la parenté et l'alliance, telles qu'elles sont « mises en scène » dans les familles.

Ce chapitre aborde différents aspects de l'institution familiale, notamment sa constitution, les rapports de pouvoir qui la régissent, ses fonctions de production et de reproduction, ses modes d'expression des solidarités, etc.

### **A. UN CONTRÔLE FAMILIAL DONT LES AÎNÉS AVAIENT L'APANAGE**

Même si la famille africaine typique n'existe pas, il reste que dans la plupart des sociétés dites « traditionnelles », que l'on se place au niveau des groupes domestiques, des lignages ou des clans, le pouvoir a toujours été exercé par les aînés<sup>15</sup> sous des formes et selon des modalités qui variaient d'une société à l'autre (Dozon, 1986). Ce pouvoir cumulatif était conféré aux aînés par une variété de facteurs entremêlant l'âge, le sexe, le degré d'instruction mystique et religieuse, le degré de puissance en sorcellerie, le nombre d'épouses, l'importance numérique des dépendants, l'étendue des terres gérées (Vignikin, 1992). Source de prestige mais aussi de responsabilités, le pouvoir permettait de contrôler les relations sociales et de soumettre les descendants à une dépendance étroite. Aussi, fonder un foyer, accéder à la terre, changer de type de production sur ses terres, prêter une partie de ses terres à un ami... relevait de décisions qui ne pouvaient être prises que sous le contrôle des aînés (Vignikin, 1987).

---

14. Science jeune, la démographie africaine ne dispose pas, comme en Europe, d'enregistrements anciens qui permettraient de reconstituer statistiquement la dynamique des familles des siècles passés.

15. Il est important de noter que les aînés n'étaient pas forcément les membres les plus âgés du groupe, même si la gérontocratie était un trait marquant de ces sociétés.

D'autre part, que les normes de filiation soient de type patri-linéaire ou matrilineaire, ou que la famille soit petite ou large, les fonctions de responsabilité socialement reconnues (chef de ménage, chef de famille, chef de lignage, etc.) revenaient par principe aux hommes, ce qui contribuait à établir un clivage social assez net entre cadets et aînés, hommes et femmes, etc. (Dozon, 1986 ; Ocholla-Ayayo, 1999). L'inégalité entre les sexes et les générations était donc patente et érigée en principe dans la plupart des sociétés africaines. Dans ce contexte de rapports sociaux institués, les femmes, habituellement confinées dans les tâches domestiques, la production vivrière et les prestations de services sur les exploitations gérées par leurs maris, avaient de *facto* un statut de subordonnées vis-à-vis de ces derniers. Quant aux enfants, principalement considérés comme des appuis économiques, ils devaient à la fois obéissance, soumission, service et reconnaissance non seulement à leurs parents biologiques mais à l'ensemble de la parentèle étendue. Dès l'âge de 5 ans déjà, ces enfants étaient considérés comme des membres potentiels de la main-d'œuvre familiale et progressivement intégrés aux activités de production de la famille (Oppong, 1991)

## **B. LE MARIAGE SCELLAIT PLUS UNE ALLIANCE ENTRE FAMILLES QU'UNE UNION ENTRE UN HOMME ET UNE FEMME**

Puisque le maintien de la famille dépendait en grande partie des efforts de production des membres, le mariage et la maternité avaient une grande importance dans l'organisation du travail. S'il est vrai que tout le monde ou presque se mariait, la prééminence de la famille sur le couple ou l'individu n'en constituait pas moins une constante matrimoniale des sociétés africaines, que celles-ci soient à chefferies ou organisées sur une base lignagère (Adepoju et Mbugua, 1994). Par conséquent, loin d'être une union entre deux individus, le mariage ratifiait plutôt l'alliance entre deux familles, entre deux lignages et parfois entre deux clans, lesquels décidaient alors du choix des conjoints. Dans le même ordre d'idées, la conclusion d'un mariage ne signifiait nullement pour le couple, l'accès à une indépendance totale quand bien même survenait la création d'une unité domestique à part puisque le jeu

des droits et obligations relevant de la parenté entraînait presque toujours des pratiques sociales, religieuses et économiques qui impliquaient différents niveaux de l'organisation familiale et maintenaient les liens entre cellules familiales, lignages voire clans (Adepoju, 1999 ; Opong, 1992 : 71).

Outre le fait que le mariage constituait une préoccupation collective et par-delà la diversité des types de mariage et des modalités de leur conclusion<sup>16</sup>, les systèmes matrimoniaux africains d'antan présentaient d'autres traits communs. Le mariage impliquait presque toujours le paiement, de la part de la famille du garçon, d'une dot et la prise en charge d'autres prestations matrimoniales<sup>17</sup>. La dot ratifiait la relation entre les conjoints et créait l'union conjugale. Le premier mariage était généralement précoce chez les femmes, tardif chez les hommes mais intense pour les deux sexes (Locoh, 1990). L'âge moyen des filles au premier mariage suivait d'assez près l'âge de la nubilité et se situait le plus souvent en deçà de 18 ans. Le célibat définitif était quasi inexistant, quel que soit le sexe. S'il est vrai que les mariages étaient parfois instables, les remariages – ceux des femmes en particulier – étaient en général fréquents et rapides, surtout pendant la période de vie féconde (Locoh, 1988b).

Les hommes, de leur côté, entraient en première union vers l'âge de 25 ans et étaient tous susceptibles de devenir polygames<sup>18</sup>. La polygamie, en tant que statut familial, était et reste encore une caractéristique essentielle des systèmes matrimoniaux<sup>19</sup>, mais

---

16. Les modes de conclusion de mariage les plus pratiqués dans les sociétés traditionnelles étaient : le système de la dot, l'échange de femmes, le lévirat (pratique selon laquelle la ou les veuves d'un défunt deviennent épouses du ou des frères du défunt) et le sororat (pratique selon laquelle un homme remplace une épouse décédée par la sœur cadette de celle-ci).

17. Par exemple, des prestations de travail sur les champs du futur beau-père.

18. Mais tous ne le devenaient pas. Les études montrent que dans les sociétés où la polygamie est intense, la proportion d'hommes mariés (tous âges confondus) ayant plusieurs épouses (taux de polygamie) atteint rarement 50 % ; elle se situe le plus souvent aux environs de 30 %. Cette proportion est cependant plus élevée pour les femmes vivant en unions de type polygame (Pilon *et al.*, 1997.)

19. Plusieurs auteurs estiment que la grande polygamie africaine a des origines diplomatiques et politiques puisque les femmes étaient données aux chefs et aux

aussi du fonctionnement global des sociétés africaines (Donadjè, 1992). Les effectifs d'adultes masculins et féminins étant de grandeur comparable, sa pratique n'était possible que grâce à la combinaison de différents facteurs : un écart d'âges important au premier mariage entre les conjoints<sup>20</sup> ; la forte propension des femmes à vivre en union ; le remariage rapide et intense<sup>21</sup> ; la surmortalité masculine aux âges élevés (Pison, 1986). Dans le contexte de l'époque, la polygamie était pour l'homme, sa famille et son clan une source de pouvoir et de prestige. Elle symbolisait dans cet environnement à prédominance agricole, une autosuffisance du travail d'autant plus manifeste que les enfants issus d'un ménage polygame étaient nombreux et socialement incités à perpétuer le lignage (Adepoju, 1999). La force de travail apportée par les femmes était et reste jusqu'à aujourd'hui un motif essentiel de l'institution polygynique (Lesthaeghe, 1989).

#### La polygamie

La pratique de la polygamie se retrouve dans de nombreux pays en Afrique, même si elle a été parfois interdite (Tunisie en 1956 ; Côte d'Ivoire en 1964...). Si elle est loin d'être aussi répandue qu'on l'imagine, elle est loin de diminuer systématiquement : on observe certes des baisses, mais on observe aussi des situations de maintien, voire même des hausses (cas du Sénégal).

L'existence d'une polygamie stable dans le temps nécessite des règles matrimoniales précises, présentes justement dans la nuptialité africaine : faible fréquence du célibat définitif, grande différence d'âges au mariage entre les hommes et les femmes, rapide remariage de ces dernières après une rupture d'union.

rois lors des conclusions de traités d'amitié. Les épouses ainsi acquises avaient pour mission de lier le chef aux peuples vaincus ou amis et de prévenir les déclenchements d'hostilités entre ces peuples. Par contre, la petite polygamie en milieu rural était surtout dictée par les besoins de production agricole.

20. L'effet de l'écart d'âges entre conjoints est particulièrement visible dans les sociétés à croissance démographique rapide.

21. En Afrique de l'Ouest par exemple, le célibat féminin est extrêmement rare. Par contre le remariage des veuves et divorcées est très fréquent et rapide surtout pendant la vie féconde, grâce notamment à la pratique du lévirat.

L'incidence de la polygamie est variable : faible en Afrique septentrionale, plus élevée en Afrique au sud du Sahara. On trouve ainsi des proportions de polygames parmi les hommes mariés supérieures à 30 % en Afrique de l'Ouest (Bénin, Guinée, Togo...) où le rôle économique de la femme est reconnu et valorisé. Au contraire l'activité économique la plus prestigieuse en Afrique Orientale, l'élevage, dépend de l'homme : l'activité féminine y est moins valorisée et la polygamie moins répandue.

Le nombre moyen d'épouses par homme polygame est généralement compris entre 2,0 et 2,5. En effet, la bigamie est de loin la forme la plus répandue de la polygamie.

Les épouses de polygames, moins exposées au risque de concevoir, ont moins d'enfants que les épouses de monogames, mais les conclusions à tirer de ce constat doivent être nuancées. D'une part, on relie le nombre d'enfants de la femme et son type d'union au moment de l'observation mais on ne connaît pas son itinéraire matrimonial. D'autre part, c'est peut-être la stérilité de son épouse qui incite le mari à en prendre une nouvelle. Par ailleurs, un système polygame favorise une fécondité plus élevée dans la mesure où les femmes passent alors la plus grande partie de leur vie féconde en union, ce qui est moins le cas pour les sociétés monogames. Finalement, lorsqu'on dispose de données fines d'observation, la polygamie semble n'être accompagnée que d'une fécondité légèrement inférieure.

Source : Gendreau, 1996 : 57.

### **C. LA FONCTION DE BASE DU MARIAGE ÉTAIT LA REPRODUCTION**

De façon générale, le « marché matrimonial » était principalement contrôlé et géré par les hommes. Les pratiques matrimoniales concouraient à la réalisation d'une forte fécondité pour l'homme et son clan, un objectif valorisé par la plupart des sociétés pour des raisons à la fois démographiques (mortalité élevée), économiques (besoin de main-d'œuvre sur les exploitations, sécurité pour les vieux jours), politiques (la puissance du lignage, du clan) et religieuses (culte des ancêtres)<sup>22</sup>. Mais de toutes ces raisons, celle liée aux impératifs de la production agricole était la plus importante. En effet, et comme l'a bien souligné Paulina Makinwa-Adebusoye (1999), la préférence des sociétés africai-

---

22. Boserup (1985), Caldwell (1981) et Klissou (1995).

nes pour les familles de grande taille reposait principalement sur les caractéristiques traditionnelles de l'organisation de la production agricole. Un régime foncier qui, le plus souvent, ne concédait que des droits d'usufruit sur les terres communautaires était voué à faire de la taille de la famille un facteur décisif dans la disponibilité des terres. D'un autre côté, l'idéal de la famille de grande taille était également lié au fait que le mode de production agricole de subsistance faisait un large usage du travail des femmes et des enfants (Boserup, 1985). Ceux-ci constituaient une forte valeur ajoutée en jouant un rôle économique important au sein de la famille et un rôle d'assistance non négligeable à leurs parents devenus âgés.

#### **D. LES ENFANTS N'APPARTENAIENT PAS SEULEMENT À LEURS PARENTS BIOLOGIQUES MAIS À L'ENSEMBLE DE LA PARENTÈLE**

La forte fécondité qui s'observait en Afrique et s'observe encore dans nombre de régions rurales, allait de pair avec une autre caractéristique majeure des systèmes familiaux africains : la circulation des enfants entre les familles apparentées à travers la pratique du « confiage » (voir *chapitre 2*). Si cette pratique existait également dans d'autres régions du monde, c'est en Afrique subsaharienne qu'elle était la plus répandue et touchait de très jeunes enfants (Isuigo-Ibanihe, 1985 ; Silk, 1987). Comme nous l'avons mentionné précédemment, le « confiage » rendait compte de la primauté des liens de consanguinité ou d'alliance sur les liens biologiques directs. Pour les enfants, généralement considérés comme des enfants du lignage, elle traduisait le fait qu'ils n'appartenaient pas seulement à leurs parents biologiques, mais à l'ensemble de la parenté. Les raisons pour lesquelles les familles confiaient leurs enfants à d'autres familles étaient cependant très diverses : renforcement des liens au sein des groupes de parenté (paternelle et maternelle) ; expression de solidarités socioéconomiques (aide aux grands-parents, à des couples sans enfants ; soulagement de mères trop occupées ou ayant de nombreux enfants) ; aide sous forme de main-d'œuvre (pour les activités productives, commerciales ou domestiques) ; investis-

sement dans l'enfant confié (par sa socialisation au sein d'une famille instruite et aisée), etc. Cette pratique de circulation des enfants a, jusqu'à aujourd'hui, un double effet sur les structures familiales dans la mesure où les familles qui confient leurs enfants et celles qui en accueillent voient leur taille et leur composition se modifier (voir *chapitre 2*).

## **E. DES STRUCTURES FAMILIALES TRÈS DIVERSES**

Par-delà la diversité des formes, des modes d'organisation et des modes de résidence<sup>23</sup> de la famille traditionnelle africaine, l'on peut tout de même repérer quelques traits généraux. Selon Françoise Bartiaux et Dominique Tabutin (1986) qui citent l'*Atlas ethnographique* de Georges Murdock, « l'Afrique a incontestablement une tradition de familles polygynes indépendantes et de familles étendues ». Le mariage précoce, la polygamie, le remariage fréquent, la forte fécondité, la circulation intense des enfants... font ainsi qu'à l'Afrique a toujours été associée l'image de la famille étendue. Si, par référence aux sociétés précoloniales, le concept de famille étendue traduisait des modes de fonctionnement spécifiques, il caractérisait également la structure familiale elle-même, au niveau des groupes domestiques. C'est au sein de ceux-ci que se réalisaient en effet l'essentiel de la production, de la consommation, de la reproduction et de la socialisation, mais selon des arrangements résidentiels très variés (Marie, 1997). Ces différentes activités pouvaient ainsi impliquer des personnes relevant d'unités résidentielles séparées. Dans certaines sociétés, les coépouses ne cohabitaient pas, chacune résidant dans un logement ou une concession à part (Ocholla-Ayayo, 1999). Une même unité résidentielle pouvait en revanche abriter plusieurs groupes domestiques, apparentés mais distincts. Quoi qu'il en soit, on observait au sein des sociétés africaines prémodernes une grande diversité de structures familiales qui avaient cepen-

---

23. Aryee (1999) souligne que les règles et coutumes relatives aux arrangements de vie familiale variaient selon les tribus ou les ethnies. Si la résidence néolocale était la plus courante, on distinguait aussi d'autres formes de résidence comme la virilocalité, l'uxorilocalité, la patriocalité et la matrilocalité.

dant certaines caractéristiques communes comme leur grande taille, leur structure polynucléaire et leur composition poly-générationnelle. La pratique étendue de la polygamie renforçait ces caractéristiques.

## **F. UNE VIE QUOTIDIENNE DOMINÉE PAR LES IMPÉRATIFS D'UNE PRODUCTION AGRICOLE D'AUTOSUBSISTANCE**

Dans les sociétés africaines précapitalistes, l'agriculture, l'élevage et la chasse étaient de loin les activités principales des familles. En Afrique de l'Ouest par exemple, la production agricole se caractérisait par une appropriation collective de la terre, du travail et de la production qui était alors redistribuée sous forme prestataire aux individus *via* les groupes domestiques. La répartition des terres entre les ménages ou cellules familiales était cependant loin d'être égalitaire. Les domaines les plus vastes appartenaient généralement aux familles proches des chefferies alors que les familles plus modestes voyaient leur part de terres se limiter à la portion congrue (Vignikin, 1992).

À l'intérieur d'un lignage, l'organisation de la production reposait sur deux principes fondamentaux : la hiérarchie et le service (Mignot, 1982). La hiérarchie créait les classes sociales en soumettant chaque segment du lignage à une relation d'ordre alors que le service régissait la production. Chaque lignage possédait un domaine foncier que son chef avait mandat de distribuer aux chefs de ménage qui jouissaient ainsi d'un droit d'exploitation sur les terres mises à leur disposition. Ce droit, qui leur était concédé par le chef de lignage, était en général basé sur des critères dont l'objectivité était laissée à l'entière discrétion de ce dernier. Dès lors, même si les champs placés sous l'autorité du chef de lignage étaient relativement vastes, celui-ci ne consentait à répartir entre les ménages sous son autorité, qu'une partie du domaine lignager. Cette pratique obligeait les ménages à travailler sur les champs collectifs<sup>24</sup> dont la récolte servait principalement de pro-

---

24. Ces champs constituaient la partie du domaine lignager non affectée à l'usage privé des ménages.

duction d'appoint aux ménages nécessiteux et aux individus âgés ou infirmes (Vignikin, 1992). Ce processus de production permettait ainsi de contrôler la dynamique démographique des groupes domestiques<sup>25</sup>.

Chaque ménage du lignage était ainsi placé sous l'entière dépendance du chef de lignage et ne pouvait se soustraire de sa tutelle pour former un groupe indépendant puisque la terre sur laquelle il n'a qu'un droit de jouissance pourrait lui être retirée. Ce contrôle de l'accès à la terre par les détenteurs de pouvoir, en développant chez les ménages le sentiment d'être de perpétuels assistés, entraînait des tensions plus ou moins graves. Mais ces tensions portaient rarement préjudice à l'équilibre du système social tant que l'autorité du chef de lignage était acceptée par tous, puisque la production réalisée sur les champs collectifs parvenait alors toujours à suppléer l'insuffisance de la production réalisée à l'échelle des ménages.

#### *Que retenir de ce bref survol ?*

Cette image impressionniste de l'institution familiale prémoderne qui vient d'être présentée pourrait faire croire que les caractéristiques décrites et ce qu'elles véhiculent comme normes, valeurs, obligations et représentations étaient stables, homogènes et figées. En réalité, de tout temps, les systèmes familiaux africains ont été sujets à des velléités de résistance au diktat des règles traditionnelles. La modernisation de la société n'a fait qu'accélérer le processus de résistance mais certaines normes lignagères demeurent solidement ancrées, de sorte que la famille africaine se révèle aujourd'hui soumise à des changements sociaux profonds tout en subissant encore l'influence des traditions. La question est donc de savoir comment elle parvient à trouver un équilibre entre les destins individuels de ses membres et leurs destins

---

25. Même s'il n'existait aucune influence automatique du processus démographique sur la distribution des terres, le mariage, la polygamie et la fécondité étaient socialement contrôlés afin de réduire les revendications de droits d'exploitation.

collectifs, entre les changements souvent brutaux qu'imposent la modernité et la globalisation des économies d'une part, et les traits culturels fondamentaux hérités du passé qui continuent à ressourcer les idéaux familiaux, d'autre part.



# La famille africaine entre permanence et changements

La scolarisation, l'édification des États-Nations, l'aspiration de plus en plus grande à la liberté individuelle, l'influence de la culture et du mode de vie occidentaux, les transformations du système économique<sup>26</sup>, l'urbanisation rapide, la substitution progressive du droit moderne au droit coutumier, la modification des rapports de pouvoir entre les générations et les sexes, l'autonomie économique accrue des femmes, l'évolution des idéaux de fécondité, les situations de crises ou de conflits, les nouvelles stratifications sociales... constituent autant de facteurs qui refaçonnent en profondeur les systèmes familiaux africains et contraignent les familles à l'adaptation, voire à l'innovation. Ces

---

26. Développement de l'agriculture de rente, monétarisation de l'économie, importance accrue du salariat, etc.

facteurs remettent ainsi en cause, plus vite et plus radicalement qu'auparavant, les valeurs et normes qui régissaient autrefois le fonctionnement des familles, ce qui a fait dire à Jean-Pierre Dozon (1986) que l'institution familiale africaine se trouvait à la croisée de plusieurs chemins.

Ce dernier chapitre de l'ouvrage analyse les mutations qui affectent la famille africaine et propose des repères pour mieux comprendre l'effet des principaux facteurs de changement social sur les idéaux et les contraintes qui conditionnent la constitution contemporaine des familles, leur taille, leurs fonctions, leur dynamique.

#### **A. L'URBANISATION RAPIDE FAIT SUBIR À L'INSTITUTION FAMILIALE DE VIVES TENSIONS**

Si l'urbanisation ne s'est généralisée en Afrique au Sud du Sahara que depuis les années 50, le phénomène n'en connaît pas moins depuis lors une croissance rapide. La population urbaine qui ne constituait que 15 % de la population totale dans les années 50 dans cette partie du continent, est estimée aujourd'hui à près de 40 % et tout porte à croire que son poids relatif ira en augmentant du fait du développement des activités du secteur moderne et administratif, de l'amélioration constante des niveaux d'instruction en milieu rural, de l'augmentation des productivités agricoles, de la pauvreté et de l'amplification de l'exode rural qui en résulte (Gendreau, 1996). Selon les pays, le niveau d'urbanisation varie aujourd'hui entre 25 % et 55 %. Cette urbanisation étant récente, la plupart des populations résidant en ville ne sont devenues citadines que depuis une ou deux générations. De ce fait, on s'attend à observer en ville des survivances de modèles familiaux de type « traditionnel » juxtant des formes familiales plus nouvelles qui rompent avec les systèmes de famille élargie et laissent le champ libre à des univers strictement privés, modélisés sur le schéma occidental (Marie, 1987). Mais qu'en est-il exactement ? Quels effets majeurs l'urbanisation a-t-elle eu sur la famille africaine ?

### **a) La ville voit se diversifier les modèles familiaux**

L'installation en ville a exigé des familles ayant émigré du milieu rural l'adoption d'un mode de vie différent dans un environnement social nouveau. Progressivement, ces familles ont été confrontées à la nécessité de modifier les valeurs, fonctions, règles et normes qui régissaient auparavant leur fonctionnement en milieu rural afin de s'ajuster à leur nouveau contexte de vie. C'est la raison pour laquelle les ménages regroupant un grand nombre de personnes et différentes générations dans une même habitation sont plutôt rares en ville. En revanche, le milieu urbain voit se multiplier des organisations familiales de taille et de composition très diversifiées. Selon A.B.C. Ocholla-Ayayo (1999), cette diversité s'explique par le fait que la famille « traditionnelle », en tant que sous-produit du système social, en matérialise la fusion des règles de hiérarchie sociale, de hiérarchie de genre, d'identité ethnique, de résidence, de filiation, d'appropriation privée, d'héritage, de pratiques matrimoniales, de solidarité conjugale et de solidarité intergénérationnelle. La modification de ces règles et normes en milieu urbain a eu pour effet de déclencher des luttes de pouvoir et des renégociations des termes de l'échange familial au sein des familles étendues (Locoh, 1996 ; Vignikin, 1992) qui ont abouti, non pas à un modèle unifié d'organisation familiale, mais à des configurations parfois inédites, qui se sont ajoutées à celles qui existaient déjà (Roussel, 1986 ; Locoh, 1988b ; Vimard, 1995 ; Cordell et Piché, 1997 ; Pilon et Vignikin, 1996). Ainsi, avec les transformations progressives des rapports sociaux induites par la culture urbaine, l'on assiste à un processus complexe de restructuration de la vie familiale sous des formes assez variées. Ce processus est accentué par le fait qu'en ville les mariages cessent peu à peu d'être des alliances entre familles et sont plus librement consenties. Mais ce choix libre du conjoint s'accompagne d'une instabilité conjugale croissante, de sorte que les familles présentant une forte cohésion affective des époux, apparaissent comme des modèles plus fréquents qu'autrefois mais plus fragiles (Locoh, 1990).

Si le monde urbain secrète des pratiques familiales qui rompent avec le système lignager, il reste que les familles urbaines, dans

leur majorité, ne correspondent pas à la famille nucléaire *stricto sensu*. Certes, les ménages strictement nucléaires font partie du paysage familial urbain, mais ils n'en constituent pas le modèle dominant comme le laisseraient croire les travaux fondés sur les paradigmes de la théorie de la modernisation (Adepoju, 1999). La raison en est qu'il est encore fréquent pour un couple résidant en ville de vivre avec des parents biologiques ou des collatéraux de l'homme ou de la femme et des domestiques dont les services sont un atout appréciable dans la gestion quotidienne du foyer. En marge du ménage nucléaire *stricto sensu*, on dénombre ainsi dans l'univers des arrangements familiaux en milieu urbain, les ménages nucléaires élargis, les ménages monogames sans corésidence des conjoints, les ménages polygames « classiques », les ménages polygames sans corésidence des conjoints, les ménages monoparentaux ayant pour chef une femme, les ménages d'isolés, etc. (voir *chapitre 2*). Dans un sens, l'on peut dire de ces arrangements familiaux urbains qu'ils sont plus proches d'une configuration « moderne » que d'une configuration « traditionnelle », mais il reste que la morphologie des familles urbaines varie beaucoup en fonction d'obligations particulières (prise en charge d'un frère cadet par devoir d'aïnesse, accueil d'un cousin pour lui permettre de poursuivre les études, etc.), de convenances personnelles, d'affinités et d'intérêts divers. Comme l'a souligné Jean-Pierre Dozon (1986), le milieu urbain génère ainsi des unités familiales originales et parfois inédites, lesquelles relèvent davantage de compromis entre le respect des principes traditionnels et les nécessités socioéconomiques des temps modernes.

## **b) Le logement urbain : un facteur structurant de la forme des familles ?**

Les normes d'habitat constituent une des expressions de l'institution familiale. En milieu urbain, non seulement l'espace résidentiel est relativement limité mais il est souvent difficile d'accéder au logement en raison de l'insuffisance du parc et/ou de la cherté des loyers. Pour un grand nombre d'individus jeunes ou de couples nouvellement constitués, ce contexte induit une

durée de cohabitation plus longue avec les parents et donc un retard dans la constitution de nouvelles familles ou dans l'affirmation de leur autonomie (Antoine *et al.*, 1995). De nombreuses études ont montré que cette situation produit un effet d'inhibition sur la dynamique reproductive des familles urbaines (Antoine *et al.*, 1995 ; Locoh, 1990 ). D'autre part, si la densification progressive des logements urbains peut révéler à quel point le marché du logement locatif est inadapté aux réalités familiales, elle a aussi pour effet d'amener de nombreuses familles urbaines à considérer qu'un nombre élevé d'enfants constitue un fardeau. L'environnement urbain contraindrait ainsi les familles à réduire leur descendance et atténuerait leur préférence pour la polygamie corésidentielle de type « traditionnel ».

### **c) En ville s'instaurent de nouveaux rapports intrafamiliaux**

En milieu urbain, la famille étendue (au sens lignager du terme) cède la place à la famille composée le plus souvent de parents, d'enfants, de domestiques et parfois de quelques ascendants ou collatéraux. Les normes et valeurs qui liaient autrefois les générations entre elles ayant été au fil des années affaiblies par la modernité urbaine, des familles, et plus particulièrement celles ayant émigré du milieu rural, se voient obligées d'expérimenter des formes nouvelles de rapports intra-familiaux et d'adapter la façon dont elles assument leur fonction d'éducation des enfants. A.B.C. Ocholla-Ayayo (1999 : 93) fait état de cette adaptation en soulignant : « L'éducation des enfants est passée des mains des parents et de la communauté aux mains des enseignants ; elle est devenue souvent un apprentissage livresque ayant une fin en soi plutôt qu'une éducation préparant le jeune à sa maturité et à sa future carrière ». Étant donné cette réalité, les parents qui ne sont jamais allés à l'école éprouvent d'énormes difficultés à apporter à leurs enfants scolarisés une éducation même informelle. En tant que lieu de convergence des cultures et théâtre de conflits d'intérêts et de mise en œuvre de stratégies de survie, la ville favoriserait l'émancipation précoce des enfants en infléchissant les règles verticales d'exercice du pouvoir et de contrôle

familial sans toutefois consacrer la rupture radicale avec les traditions (Vignikin, 1992). De façon manifeste, les rapports parents-enfants, les rapports entre époux et la division sexuelle du travail au sein des ménages se sont modifiés dans le sens d'une émancipation féminine plus grande qu'auparavant et d'une individualisation plus marquée et plus précoce des enfants.

**Avant la crise, de profonds changements à l'œuvre dans les rapports entre hommes et femmes...**

Les transformations et les difficultés accrues que nous observons aujourd'hui ne sont pas uniquement le fruit de la crise des années 80. Des changements importants étaient en cours dans les décennies qui ont précédé, certains étant des facteurs directs de redéfinition de nouveaux rôles sexuels.

Dans les sociétés africaines, les rapports de pouvoir, de coopération, de domination, de complémentarité, entre hommes et femmes, sont entrés dans une phase de transformation rapide dans la période de relative croissance des années 60-70, mais souvent à "bas bruit" car c'est seulement au début des années 80 que les progrès de la scolarisation féminine, l'entrée des femmes dans des activités génératrices de revenus monétaires, ont commencé à avoir des conséquences socialement visibles. Les femmes elles-mêmes, conscientes de ce qu'elles étaient en train de remettre en question, préféraient avancer à pas feutrés dans les nouveaux domaines qu'elles investissaient. La timidité des mouvements de défense des droits des femmes, les fréquents malentendus entre femmes africaines et féministes du Nord, qui les poussaient à des revendications ouvertes, en ont été le témoignage.

Source : Locoh, 1996 : 448.

Et si la ville voit les inégalités de statut entre conjoints se réduire, c'est bien parce que le mode de vie urbain conduit à une redéfinition des rôles économiques au sein des familles. En effet, c'est souvent par son activité économique dans le secteur moderne ou dans le secteur informel que la femme du milieu urbain contribue à la satisfaction des besoins de subsistance de sa famille. Non seulement ce rôle économique lui ouvre souvent de réelles perspectives d'autonomie de décision, mais il contribue,

dans la plupart des cas, à améliorer son statut social au sein de la société tout entière.

Par ailleurs, une abondante littérature sociologique met en lumière les aspirations, voire les revendications croissantes vers une plus grande indépendance entre les enfants vivant en milieu urbain et leurs parents et, plus globalement, entre les « vieux » et les « jeunes » (Ocholla-Ayayo, 1999 ; Oppong, 1999). L'affaiblissement du pouvoir des personnes âgées au sein des familles urbaines est en partie attribuable au fait que les jeunes jouissent d'un niveau d'instruction plus élevé que celui de leurs parents ou d'un pouvoir financier qui leur confère une certaine autonomie et la possibilité de renégocier les rapports avec leurs parents.

## **B. LA SCOLARISATION SUSCITE L'INDIVIDUALISATION ET ACCÉLÈRE L'ATOMISATION DE LA FAMILLE ÉLARGIE**

L'école a repris à son compte une partie du rôle de socialisation des enfants que détenait de façon exclusive la famille. Comme système prônant l'adoption d'un nouveau mode de vie, elle inculque des valeurs et porte en elle le changement social<sup>27</sup>, même si ce changement n'apparaît réellement que lorsque la scolarisation a été de longue durée (Adepoju, 1999). Même si moins de 10 % des enfants qui entrent dans le système scolaire accèdent aux études universitaires, l'école n'en favorise pas moins l'ouverture d'esprit et l'émancipation individuelle. Elle constitue ainsi un instrument de pouvoir social et politique. C'est pourquoi dans l'imaginaire social, avoir fréquenté l'école est encore perçu comme s'inscrire dans une logique de rupture avec les obligations et croyances traditionnelles et donc, souscrire à un mode d'individualisation qui légitime l'accès à des sphères sociales peu soumises aux règles coutumières et où se forment au contraire des intérêts de classes (Dozon, 1986). La scolarisation peut ainsi bouleverser ou affaiblir les systèmes de hiérarchie de genre et de

---

27. Par exemple, les progrès de la scolarisation, celle des filles en particulier, améliore l'accessibilité aux soins de santé et à la planification familiale et contribue ainsi à la baisse de la fécondité

génération et inverser; dans certains cas, les dépendances. Les vieux plutôt analphabètes, dépendent de plus en plus des jeunes instruits et fortunés et les femmes instruites ont autant accès aux ressources que les hommes et parfois indépendamment d'eux. Dans ces conditions, quelles transformations de la famille africaine peut-on imputer à l'école ?

### **a) L'école active l'autonomisation de la cellule familiale par rapport à son groupe lignager**

En portant en elle le changement social et en produisant des modes alternatifs de distinction sociale, l'école n'a pas tardé à constituer un enjeu de mobilisation pour les sociétés lignagères traditionnelles. Dans nombre de ces sociétés en effet, l'école a accéléré le processus d'affaiblissement des familles lignagères et accru les préférences des adultes instruits pour des familles restreintes, lesquelles sont désormais associées au modèle de réussite par l'école<sup>28</sup>. Cette déstructuration de la famille traditionnelle se traduira alors par un déplacement de la compétition entre unités familiales, du terrain des acquisitions des droits d'exploitations sur les terres collectives vers celui de la scolarisation des enfants. Jean-Pierre Dozon (1986 : 430) analyse cette dynamique en ces termes : « La scolarisation est donc particulièrement révélatrice ; elle souligne les stratégies d'autonomisation des familles, mais le milieu lignager au sein duquel celles-ci continuent à évoluer les compromet en investissant l'école de son idéologie et de ses interprétations. Certaines de ces stratégies mettent assez bien en évidence la nature du combat que se livrent structures lignagères et familles restreintes ». En somme, la scolarisation qui s'améliore plus ou moins rapidement sur le continent se traduira inéluctablement par une nucléarisation plus poussée des familles et par l'instauration d'un univers familial de plus en plus privé et calqué sur le modèle occidental.

---

28. Comme facteur de hiérarchisation et de stratification sociale, l'école favorise l'émergence de groupes sociaux qui adoptent plus naturellement le modèle de famille caractérisé par l'épanouissement affectif des parents et de leurs enfants biologiques

## **b) L'école favorise l'adhésion à des formes nouvelles de solidarité**

Une des conséquences de l'autonomisation progressive des familles réside justement dans l'affaiblissement de la socialité. Ainsi, l'observance du devoir de solidarité à l'égard de la parenté élargie en difficulté d'existence est de moins en moins stricte. Même si l'école contribue à affaiblir les mécanismes de la solidarité familiale, cette dernière n'en continue pas moins de se diffuser dans l'ensemble du corps social à travers la redistribution des revenus et l'accueil de jeunes parents. Nombreux sont les auteurs qui pensent que si la crise de la solidarité redistributive n'a pas totalement déstructuré la solidarité familiale en Afrique, c'est parce qu'elle subit le contrepoids de puissants mécanismes de rappel à l'ordre communautaire, telles que les cérémonies rituelles, les funérailles, les commémorations de défunts, les intimidations par la sorcellerie... que les aînés utilisent souvent à l'encontre des « déviants » pour maintenir un certain ordre social (Vignikin, 1987). Mais comme le souligne Jean-Pierre Dozon (1986 : 435), « ce mouvement est limité, voire contrecarré par les pratiques des classes aisées qui s'efforcent de marquer leurs différences en restreignant davantage leur univers familial, en pratiquant fréquemment la monogamie et des mariages hors de tout cadre traditionnel ». En clair, les familles instruites s'obligent à compter sur elles-mêmes ou sur des formes non familiales de solidarité et de sécurité sociale<sup>29</sup>.

## **c) L'école amplifie certaines frustrations**

En raison de la crise économique, du désengagement de l'État vis-à-vis du secteur du travail et de l'accès de plus en plus difficile à l'emploi, l'effet induit de l'école sur la transformation de la famille apparaît de moins en moins évident, notamment pour ce qui est de l'émancipation des jeunes. En effet, le chômage touche parfois autant les jeunes n'ayant aucune instruction que les jeu-

---

29. Cette attitude découle en fait de la rationalité selon laquelle « pour s'en sortir, il faut limiter l'aide apportée aux autres. »

nes diplômés d'université. Il en résulte des formes de marginalité qui sont particulièrement visibles en ville où de nombreux diplômés sont contraints de vivre d'expédients ou de petits métiers de survie grâce au secteur informel. La grande majorité de ces jeunes diplômés sans emploi est âgée de moins de 25 ans et représente une couche sociale potentiellement instable, « politiquement corruptible » et prête à exploser à tout instant après avoir vu ses efforts intellectuels mal récompensés. Ces jeunes sont d'autant plus frustrés qu'à leur âge, ils continuent d'être socialement et économiquement dépendants de leurs parents. Ils sont désillusionnés et portent en eux une profonde amertume vis-à-vis de leur famille et de la société tout entière qui, selon eux, ne se soucient guère ni de leurs conditions de vie, ni de leur avenir.

### **C. LES AVATARS DE L'ÉCONOMIE MONÉTAIRE CONTRAignent LES FAMILLES À S'AJUSTER EN PERMANENCE**

L'avènement de la colonisation étant souvent associé à l'introduction de la monnaie, l'apparition du salariat, l'introduction des cultures de rentes et la levée des taxes civiques, ces nouveaux éléments vont avoir pour effet de déstabiliser les principes fondamentaux de l'organisation sociale. On a vu ainsi émerger au sein des sociétés africaines précapitalistes la logique d'accumulation et celle-ci n'a pas tardé à faire éclore les tensions sociales latentes. En quoi la famille a-t-elle été affectée par ce phénomène ?

#### **a) La conversion des droits d'exploitation en actes de propriété privée a généré une classe de familles pauvres**

L'intelligibilité que donne Kokou Vignikin (1992) du processus de transformation des systèmes de production agricole Ewé au Togo, rend suffisamment compte des logiques qui ont sous-tendu ce processus dans plusieurs autres sociétés africaines. Pour lui en effet, la pénétration coloniale a eu pour effet d'engendrer de nouveaux besoins. La satisfaction de ces besoins imposait de disposer d'un numéraire qui ne pouvait provenir que de la mise en marché des surplus de production réalisés sur une base col-

lective. Or, en raison des structures sociales, seuls les contrôleurs de ces surplus, c'est-à-dire les chefs de lignage et les chefs de famille parvenaient à satisfaire leurs besoins et à se procurer les biens de prestige. Ce « détournement déguisé » de la production collective par les détenteurs de pouvoir se doublait d'une certaine rigidité au niveau de la distribution de nouveaux droits d'exploitation aux familles éligibles. À l'évidence, les chefs de lignage voyaient clairement leur avantage à affecter les terres encore sous leur contrôle à la culture de produits destinés à la vente. Cette situation, à laquelle venait s'ajouter le besoin pour de nombreux chefs de ménages de disposer de numéraire pour s'acquitter de leurs obligations fiscales, va ouvrir la voie à de graves litiges et favoriser conséquemment la conversion des droits d'exploitation en actes de propriété.

Déclenché dans une perspective d'indépendance des plus petites familles, ce mouvement de conversion n'a d'ailleurs rencontré qu'une faible résistance de la part des détenteurs de pouvoir qui pouvaient saisir là l'opportunité de rendre officielle la transformation des terres encore sous leur contrôle en propriétés privées. On verra alors disparaître progressivement dans de nombreuses sociétés africaines la production sur les terres collectives dont bénéficiaient un grand nombre de groupes domestiques. De nombreuses familles ont ainsi pâti du processus de conversion des droits d'exploitation en actes de propriété, en particulier celles qui n'étaient pas encore détentrices de droit d'exploitation et celles qui en détenaient un sur un lopin dont la production ne couvrait totalement les besoins de subsistance du groupe domestique en l'absence de l'aide d'appoint que constituaient les récoltes réalisées naguère sur les champs collectifs. On verra ainsi apparaître une classe de familles défavorisées dont la taille d'exploitation, désormais immuable, suffit à peine à répondre à l'ensemble des besoins économiques de leurs membres. D'autre part, le nouveau contexte de production et la croissance démographique ont imposé aux parents de doter leurs descendants, ceux de sexe masculin en particulier, de parcelles qui leur sont nécessaires pour fonder leur propre famille. Naturellement, il résultera de ce processus, un démembrement des patrimoines fonciers domestiques et par la suite, un besoin géné-

ralement ressenti de freiner ce démembrement en orientant certains membres vers les emplois urbains.

**b) Les crises économiques récurrentes ont forcé les familles à remettre en question la norme des descendes nombreuses**

Les crises économiques successives et en particulier le dérèglement des économies africaines des années 80 vont avoir pour conséquence de plonger la population dans un contexte inextricable qu'il est convenu d'appeler « contexte de crise économique » faute de pouvoir le désigner par une expression plus appropriée. Les tentatives de sortie de ces crises se sont traduites par un contrôle plus serré des économies africaines par les institutions de *Bretton Woods*, notamment par des Programmes d'ajustement structurel (PAS). En dépit de ce contrôle, le bilan est sévère. La situation de crise économique persiste et induit une exacerbation des inégalités sociales et l'amplification du chômage tant chez les jeunes que chez les adultes (Antoine *et al.*, 1995). En s'inscrivant dans la durée, la crise économique a fini par engendrer une paupérisation à laquelle de nombreuses familles tentent de s'ajuster. Du fait de leur incapacité à subvenir adéquatement aux besoins de leurs membres, elles adoptent des comportements nouveaux en matière de constitution de la famille, de vie conjugale, d'éducation et de socialisation des enfants (Pilon et Vignikin, 1996). Le recul des mariages précoces et de l'âge à la première naissance, la métamorphose de la polygamie, l'autonomie économique accrue des femmes grâce leur forte présence dans le secteur informel, l'affaiblissement des aspirations pour une descendance nombreuse même en milieu rural<sup>30</sup> sont

---

30. On peut se poser la question de savoir quel changement l'idéal social de forte descendance caractérisant les sociétés africaines a effectivement connu avec les crises économiques qui ont secoué le continent. À s'en tenir à l'argumentation de Caldwell (1981), à la thèse de Boserup (1985) ou à celle de Lesthaeghe (1989), les coûts économiques croissants des enfants en période de crise économique, notamment les difficultés à assurer leur subsistance alimentaire, leurs soins de santé et leur scolarité, la rareté des opportunités d'emploi même pour les diplômés... devraient logiquement déboucher sur une

autant d'ajustements que les crises économiques ont engendrés et qui conditionnent les évolutions de la famille africaine. Mais d'un autre côté, les crises économiques ont pour effets pervers de contraindre un nombre de plus en plus élevé d'enfants à l'abandon scolaire, d'obliger adultes et jeunes, diplômés ou non, à vivre d'expédients dans le secteur informel<sup>31</sup>, d'amener les familles à rechercher des sources alternatives de solidarité (associations religieuses, sectes, tontines pyramidales, etc.) qui ont parfois pour effet de les appauvrir davantage. Par ailleurs, la persistance des crises économiques contribue largement à expliquer l'accroissement de la mobilité conjugale et la multiplication des divorces (Locoh, 2005).

#### **D. ENTRE LE DROIT COUTUMIER ET LE DROIT MODERNE, LES FAMILLES AFRICAINES BALANCENT**

Le droit moderne constitue un facteur de transformation des systèmes familiaux africains en ce sens que ses principes fondamentaux se révèlent différents de ceux du droit coutumier qui régissait autrefois ces systèmes. Le droit coutumier original<sup>32</sup> était en effet un système qui privilégiait la négociation et le règlement des litiges familiaux par une application stricte des valeurs et principes coutumiers. Quoique non écrit, un tel droit avait une influence importante sur la façon dont la population pensait, sur ses attentes et ses motivations<sup>33</sup> (Armstrong, 1999). Par ailleurs,

---

révision à la baisse des descendance désirées en Afrique. D'après des sources d'information concordantes sur la question, il est maintenant avéré que la baisse de la fécondité est entamée dans les villes et commence également à se faire sentir de façon plus discrète cependant en milieu rural (Locoh et Vallin, 1999).

31. Les crises économiques et la pauvreté qui en résulte engendrent également l'affaiblissement du contrôle de la famille sur les enfants. Ceux-ci, par désespoir, peuvent s'engager dans des activités illicites ou dans la délinquance pour assurer leur survie.

32. À ne pas confondre avec le droit coutumier nouveau construit par les États au début des indépendances et qui a, selon Armstrong (1999), réduit les coutumes à des règles destinées à être appliquées dans les tribunaux officiels.

33. Dans la logique du droit coutumier traditionnel par exemple, la polygamie était un mécanisme qui visait à assurer aux femmes une certaine sécurité

fondé sur l'interprétation de règles non écrites, ce droit était appliqué par les détenteurs de pouvoir pour servir leurs propres intérêts. Ne dit-on pas souvent que le droit coutumier de la famille est un outil de contrôle et de subordination de la femme ? Quel impact la montée du droit moderne (conçu sur la base des valeurs et principes européens) a-t-elle réellement eu sur l'évolution de la famille africaine ?

### **a) Le droit moderne ne profite qu'aux familles ayant la capacité à le faire valoir**

Contrairement au droit coutumier qui se consacre principalement à la famille et à la communauté, le droit moderne prend l'État pour référence et s'appuie sur son pouvoir pour faire valoir ses règles (Armstrong, 1999). Par le truchement de la législation moderne, notamment le code de la famille, les pouvoirs publics s'emploient à codifier l'organisation familiale<sup>34</sup>. Mais force est de constater, à quelques nuances près, que la plupart des codes africains de la famille s'inspirent du droit occidental, ce qui confère à la famille de type nucléaire un rôle prééminent dans le processus de conversion de la famille (Ocholla-Ayayo, 1999). Par exemple, certaines législations africaines<sup>35</sup> modernes autorisent les pratiques de la dot et de la polygamie<sup>36</sup>. D'autres par contre les interdisent sans toutefois pénaliser, ni sanctionner ceux qui

---

puisque dans l'environnement social et économique qui prévalait à l'époque, la vie d'une femme sans mari était extrêmement précaire. Le fait que ce droit ait prévu le garde-fou du principe de consentement des femmes entrées les premières dans le ménage conforte ce principe.

34. Par exemple, dans le droit moderne, les règles qui déterminent si un homme et une femme sont mariés, quand un divorce peut avoir lieu, si un enfant appartient à la famille, qui a la garde des enfants, comment doit se partager l'héritage, etc. sont tout à fait claires. Dans le droit coutumier, qui fonctionne davantage à partir de cadres de directives et de principes, c'est à la famille et à ses représentants les plus anciens (les hommes âgés) que revient la décision concernant chacune de ces choses.

35. Plus précisément dans les domaines du droit de la famille et du droit du mariage.

36. Le Mali et le Sénégal appartiennent à ce groupe de pays.

enfreignent ces interdictions<sup>37</sup>. D'une façon générale, les dispositions de droit moderne n'ont qu'une prise relativement faible sur la vie familiale en Afrique (Locoh, 1990). C'est en matière de litiges conjugaux et de successions de biens que le droit moderne et le droit coutumier s'accordent le moins. En effet, le premier tend à ne s'appliquer que dans les situations qui échappent au second, notamment en milieu urbain (divorces, garde des enfants, pensions alimentaires, héritages, etc.). Dans le cas de l'héritage par exemple, la famille lignagère reste, dans beaucoup de sociétés africaines, la structure habilitée à s'occuper des affaires relatives à la mort, en particulier les rites et cérémonies funéraires, la gestion des biens du défunt, les décisions relatives à ses femmes et à ses enfants, etc. Les législations modernes accordent en général plus de droits aux femmes que les législations coutumières, mais l'exercice de ces droits ne profite qu'à une infime minorité et tient plus à la capacité des femmes de les faire valoir, soit durant leur vie conjugale ou familiale, soit après le décès de leurs parents ou maris (Armstrong, 1999).

### **b) L'incidence des politiques familiales sur la famille reste faible**

Il existe très peu de travaux qui documentent l'impact des politiques familiales sur les transformations de la famille en Afrique. Des connaissances assez fragmentaires dont on dispose, il ressort que les programmes de protection sociale, de pensions ou d'avantages fiscaux qui sont mis en place pour les familles dans la plupart des pays africains sont généralement calqués sur les modèles occidentaux. Ces programmes s'adressent en priorité aux salariés du secteur formel dont on sait que les familles ne représentent qu'un infime pourcentage de l'ensemble des unités familiales dans les pays africains. C'est la raison pour laquelle, dans le domaine de la protection sociale, les familles qui en ont les moyens prennent de plus en plus leurs responsabilités en souscrivant des assurances privées et en élaborant des straté-

---

37. C'est le cas par exemple de la Côte d'Ivoire.

gies qui leur donnent plus de latitude dans l'utilisation de leur épargne. Cette réponse des familles à l'affaiblissement patent des solidarités traditionnelles est confortée par le fait que dans un grand nombre de pays africains, les caisses de Sécurité sociale sont souvent utilisées comme des caisses d'appoint pour le trésor public. Le risque est grand parfois pour les familles de ne pas pouvoir disposer de leurs fonds au moment où elles en auront le plus besoin.

## **E. LES CRISES VIOLENTES (PANDÉMIE DU SIDA, CONFLITS ARMÉS...) CONTRIBUENT À DÉSTRUCTURER LA FAMILLE**

Il a suffi de quelques années pour que la pandémie du VIH/sida prenne une dimension particulièrement tragique en Afrique, non seulement du fait de son ampleur mais surtout à cause des drames familiaux qu'elle engendre. Cette pandémie, qui impose la prise en charge des malades et des orphelins du sida, a mis à rude épreuve les solidarités familiales dans un contexte économique caractérisé par une pauvreté grandissante. Dans le même temps, l'Afrique voit se multiplier des conflits armés qui obligent brutalement de milliers de familles pauvres à envoyer certains de leurs membres, parfois très jeunes, pour servir de soldats, sans compter qu'elles doivent elles-mêmes se mettre à l'abri pour éviter d'être décimées. Quelles conséquences ces drames ont-ils eu sur les structures familiales?

### **a) La pandémie du sida modifie la taille et la composition des familles**

La pandémie du VIH/sida survient dans un contexte de transformation des structures familiales et affecte au plus haut point les familles africaines. Faute d'être étayée par des données chiffrées précises, l'ampleur du phénomène en Afrique au Sud du Sahara est estimée à environ 25 millions de personnes infectées<sup>38</sup> sur les

---

38. Selon ONUSIDA (2005), le pourcentage de population séropositive de 15 à 49 ans des grandes régions africaines au Sud du Sahara se présentait en 2003

38 millions dénombrées à l'échelle mondiale entre 2001 et 2003 (ONUSIDA, 2005). Dans cette partie de l'Afrique, un pourcentage relativement élevé de femmes enceintes sont porteuses du virus, ce qui concourt à faire de la maladie, une des causes de mortalité périnatale et infantile (Delcroix et Guillaume, 1997). La propagation rapide du sida porte principalement atteinte au potentiel productif et reproductif des familles dans la mesure où l'infection affecte au premier chef les individus en âge de procréer et les enfants en bas âge. Outre l'atmosphère de morbidité que crée le sida et la peur qu'il suscite dans l'entourage des personnes atteintes, les aspects sociaux de ses ravages ont un effet destructeur sur la famille. Dans la mesure où la prise en charge des personnes en phase de développement de maladies ou des personnes séropositives, modifie profondément la division des tâches au sein des familles, nombre de celles-ci démontrent leur incapacité à s'occuper des personnes atteintes, soit en les abandonnant, soit en les isolant des autres membres de la famille. Par ailleurs, à cause du contexte de *pauvreté* dans lequel vivent la plupart des familles aux prises avec l'infection, les coûts de la trithérapie, même subventionnée, sont hors de portée de leurs ressources. Celles qui, malgré tout, décident de procurer la trithérapie à leurs malades en mobilisant les ressources de la solidarité familiale étendue et/ou d'autres formes de solidarité, sont souvent incapables de poursuivre très longtemps le traitement. Les sommes énormes englouties dans le traitement ne font alors que reculer un peu l'issue fatale de la maladie.

Une autre réalité à laquelle les familles aux prises avec le sida doivent faire face est la prise en charge des orphelins. Étant donné leur nombre grandissant et les craintes que suscite généralement l'infection à VIH, rares sont les familles, apparentées ou non, qui acceptent de les accueillir. Dans de nombreuses sociétés africaines, les grands-parents sont les personnes les plus sollicitées pour l'accueil des enfants orphelins du sida (Delcroix et Guillaume, 1997). Dans un contexte social caractérisé par une

---

comme suit : Afrique de l'Ouest (4,4 %) ; Afrique de l'Est (7,7 %) ; Afrique centrale (5,1 %) ; Afrique australe (22,6 %).

propagation rapide de l'épidémie, la traditionnelle solidarité de prise en charge des enfants de la parentèle atteint assez vite ses limites (Pilon et Vignikin, 1996). Vu le nombre croissant d'orphelins du sida qui sont recensés dans les pays africains et dont les parents survivants n'ont pas les moyens ou la volonté de s'occuper, il y a fort à parier, si aucune action d'envergure n'est prise à l'échelle des États, que ces enfants formeront une catégorie sociale particulièrement vulnérable.

D'autre part, la pandémie du VIH/sida exerce sur les familles africaines une pression constante de restructuration de leur taille et de leur composition. Comme le soulignent Delcroix et Guillaume (1997 : 348), « Cette transformation peut se traduire par une disparition des familles nucléaires ou leur évolution vers un modèle monoparental. Certaines familles connaissent un accroissement du nombre des inactifs, des personnes âgées ou très jeunes, et le départ des enfants vers d'autres ménages (apparentés ou non) ». Il peut même arriver que suite au décès des deux parents, certaines familles nucléaires se retrouvent composées uniquement d'enfants survivants. Ces modifications de la taille et de la composition des familles que la pandémie induit et qui affectent plus les structures de type nucléaire que les structures élargies, ont des incidences négatives sur l'activité et la production économique domestiques.

### **b) Des conflits armés qui laissent des milliers de familles dans le dénuement le plus complet**

Sur la base des estimations du Haut commissariat des Nations unies aux réfugiés, l'Afrique comptait en 1994 plus de 7,5 millions de réfugiés (HCR, 1994). La multiplication des conflits armés, des répressions politiques et des foyers de tension de fondement ethnique et/ou économique ici et là sur le continent, explique en grande partie ce phénomène dont l'impact sur la famille est majeur dans la mesure où écoles, hôpitaux, habitations et autres infrastructures de base sont détruits (Adepoju, 1999). Ces conflits font peser sur les familles des menaces réelles de mort, de blessures et de viol pour leurs membres. Les guerres accroissent également les risques pour les familles de se retrouver dans des

camps de réfugiés, de se disloquer et de perdre totalement leurs biens et ressources économiques. Comme le note Shaniyisa Khasiani (1989 : 270), « il est évident que ce sont les femmes et les enfants qui prédominent dans les établissements de réfugiés, les camps et les centres de transit ». En général, ce sont les personnes âgées et les personnes handicapées qui pâtissent le plus de ces conflits car abandonnées par les autres membres de la famille durant leur fuite (HCR, 1994). Même si un effort de reconstitution des cellules familiales est généralement fait dans les camps de réfugiés, les rôles respectifs des hommes et des femmes se révèlent si perturbés que ces cellules vivent un réel dysfonctionnement. Beaucoup de femmes réfugiées se retrouvent ainsi de fait chefs de famille mais confrontées à des conditions économiques particulièrement difficiles (de Renty, 1993). Les conflits armés en Afrique soulèvent par ailleurs deux problèmes familiaux spécifiques : celui des enfants soldats et celui des bébés issus de viols ou d'enlèvements. Peu de documents scientifiques existent sur ces phénomènes. Toutefois, des rapports sur les guerres au Mozambique, en Ouganda et au Liberia montrent que ce sont généralement les proches des victimes de ces violences qui accueillent et apportent l'aide et le soutien nécessaires. Comme l'a souligné par ailleurs Aderanti Adepoju (1999), les guerres ont aussi des effets plus insidieux et de plus longue portée dans le temps sur la famille comme le fait de s'habituer à la violence et de considérer que la mort est une chose banale<sup>39</sup>. Mais l'effet le plus pernicieux des guerres sur la famille restera certainement le traumatisme physiologique et psychologique avec lesquels les membres survivants vivront le reste de leur vie.

---

39. La banalisation de la violence et de la mort va en effet à l'encontre des valeurs familiales fortes qui prévalent dans la plupart des sociétés africaines.



Au Nord comme au Sud, l'étude des structures et dynamiques familiales d'une part et résidentielles d'autre part est assurément essentielle pour appréhender le changement social. Nous avons vu que les deux concepts « ménage » et « famille » posent l'un et l'autre des problèmes de définition. La critique faite à l'encontre du ménage oublie souvent de discuter le sens donné à la famille, comme si l'acception de cette dernière allait de soi ; prendre la famille comme unité d'observation et d'analyse ne résout pourtant pas davantage les problèmes d'ordre conceptuel et méthodologique. L'argument d'une inadéquation du ménage aux réalités africaines doit aussi être clairement relativisé : cette critique n'est pas spécifique aux sociétés africaines, l'inadéquation a quasiment valeur universelle, elle est tout autant pertinente pour les sociétés occidentales. On peut rappeler que des non-démographes - sociologues, anthropologues ou encore historiens - soulignent l'intérêt, la pertinence du ménage comme unité d'observation et d'analyse. Ainsi, selon le sociologue Marc Le Pape (1997 : 85), « il serait regrettable de se priver de l'instrument que constitue le ménage des statisticiens – à condition de tenir cette notion pour ce qu'elle est : une catégorie d'enquête utile pour saisir la variété des formes pratiques d'arrangements entre individus habitant ensemble ; une catégorie qui ne préjuge pas d'un principe de cohésion valant pour tous les ménages ». Étudier la structure et l'évolution des ménages en Afrique ne signifie pas qu'ils sont considérés comme des unités autonomes, isolées du reste de la parenté, et qu'ils correspondent au schéma occidental... L'important réside dans la contextualisation et l'interprétation des analyses effectuées.

Il ne s'agit donc pas d'opposer ménage et famille ; les deux approches, les deux niveaux d'observation et d'analyse ont chacun leur pertinence, et il conviendrait plutôt de chercher à mieux les articuler. De ce point de vue, il y a aussi « un véritable intérêt de connaissance à *coordonner* les statistiques sociales [démographiques, notamment] et des démarches ethnographiques [et sociologiques] » (Le Pape, 1997 : 115).

En dépit de leurs limites, les résultats que nous avons synthétisés pour l'Afrique subsaharienne, sur la taille et la composition familiale des ménages ainsi que sur les caractéristiques des individus résidant au sein des ménages, apporte de nombreux enseignements sur les disparités (spatiales et sociétales) et les évolutions des logiques familiales et résidentielles. Par-delà l'analyse descriptive, l'interprétation de ces résultats n'est pas toujours aisée ; en fait, plus de questions sont posées que de réponses apportées. La sous-exploitation des recensements et des enquêtes démographiques est notoire, alors que leurs potentialités d'analyse sont réelles. Beaucoup de progrès restent à faire, par exemple dans le domaine de la construction des typologies des ménages ; bien des aspects n'ont pas été traités, ou très peu comme l'étude de la non-corésidence des conjoints, des caractéristiques croisées des conjoints, ou encore des personnes âgées. Si le problème de vieillissement ne se pose pas encore vraiment en Afrique, la question des conditions de vie des personnes âgées est actuelle et pertinente : quels sont leurs statuts familiaux ? avec qui vivent-elles et dans quelles conditions ? etc. Autant de questions qui peuvent trouver des éléments de réponse à partir des données de recensement et d'enquête, à l'image d'un travail effectué sur la base des recensements américains, australiens et italiens (Bartiaux, 1991). Une approche démographique appropriée peut saisir des changements dans la structuration familiale et démographique des ménages, entre autres sous l'effet de modifications dans les paramètres démographiques (mortalité, fécondité, nuptialité, migration), des changements de structure qui peuvent influencer sur les fonctions collectives et les rôles individuels. À travers l'analyse des situations résidentielles concernant notamment les enfants et les personnes âgées, la démographie des ménages peut aussi apporter des éclairages statistiques en regard de la problématique des relations intergénérationnelles.

Les résultats les plus riches, mais aussi les plus rares, proviennent des enquêtes ayant programmé dès leur conception, puis lors de la collecte, l'étude des ménages ; ce type d'approche ouvre bien sûr un champ des possibles qui est le plus grand. À l'autre extrémité se trouvent les analyses effectuées à partir

d'exploitations secondaires de données de recensements ou d'enquêtes, mais sans pouvoir retourner aux informations collectées ; un cas très fréquent en Afrique. Entre ces deux pôles, des approches intermédiaires se rencontrent et peuvent être envisagées, par exemple : amélioration d'une partie de la collecte dans le cadre d'une opération ayant un objectif autre, modification de la codification de liens de parenté déjà recueillis mais codifiés de manière insatisfaisante, exploitations et analyses appropriées et plus approfondies de données existantes (en fonction de la méthodologie de la collecte, des types de données recueillies, et de la problématique suivie), etc. Les enquêtes basées sur le recueil de biographies individuelles offre assurément de nouvelles perspectives pour l'étude des changements dans les statuts familiaux, par exemple en ce qui concerne la problématique du passage à la vie adulte ou celle du statut familial et socioéconomique des femmes et de leurs relations avec les hommes.

En raison de la complexité du fait familial, la pluralité et l'articulation des approches disciplinaires est une nécessité, les niveaux d'observation peuvent et doivent être multiples ; il appartient à chaque discipline, et notamment à la démographie, de mieux préciser ses objets, clarifier ses approches et affiner ses analyses.

Loin d'être figées, les sociétés africaines sont en pleine mutation, notamment dans le domaine familial. Depuis plus d'un siècle, elles ont été confrontées à des événements, des phénomènes majeurs qui n'ont pas manqué d'affecter les systèmes familiaux : la colonisation, l'urbanisation, la monétarisation, le développement du salariat, la scolarisation, la construction des nouveaux États issus des indépendances, la mise en place de nouvelles législations, la baisse de la mortalité et plus récemment la crise économique des années 80 prolongée à une dégradation continue des conditions de vie, la multiplication des conflits armés, et enfin l'épidémie du VIH/sida. Ces divers chocs de la « modernité » ont contribué ainsi à élargir le fossé entre les normes sociales et les pratiques, entre les groupes et les classes sociales, entre les degrés d'acceptation des valeurs et les normes qui régissaient autrefois la société. Si la « famille africaine éten-

due et solidaire » n'a pas complètement disparu, ce modèle apparaît de plus en plus remis en question.

Au sein des ménages et des familles africaines contemporaines, cela se traduit notamment par l'effritement de la primauté de la parenté sur les individus, et la redéfinition des rapports interindividuels : entre aînés et cadets, entre hommes et femmes, entre parents et enfants. Dans le domaine du mariage, on assiste, surtout en ville, à une « privatisation » croissante du mariage dans la mesure où les alliances arrangées cèdent progressivement la place au libre choix du conjoint. Si le milieu urbain constitue le lieu privilégié du changement, où se manifestent le plus fortement les diverses formes de la modernité, le milieu rural connaît aussi des évolutions majeures. La revendication croissante d'une autonomie économique de la part des cadets (fils et frères des chefs de ménage), en terme d'accès à la terre et aux femmes, de contrôle de la production et de la gestion des ressources, accélère le processus de segmentation des groupes domestiques, et contribue ainsi à la raréfaction des grandes exploitations familiales. Au village comme à la ville, les femmes assurent de plus en plus souvent la fonction de chef de ménage, pour des raisons multiples et pouvant se combiner : migration du mari, pratique de non-cohabitation (entre conjoints et/ou entre coépouses), désir d'indépendance des femmes, etc. La situation de ces femmes chefs de ménage et son accroissement constituent un fait social en soi, porteur de changements profonds au sein des sociétés, dans les relations de genre et dans la définition des rôles familiaux.

Les logiques traditionnelles de solidarité familiale sont soumises à des tensions croissantes, sans aucun doute accentuées en ville depuis les années 80 par la dégradation des conditions de vie des ménages. La crise devient contrainte objective et/ou prétexte pour refuser certaines pratiques, auxquelles il était avant particulièrement difficile de se soustraire, pour adopter des comportements hier impensables. Les ménages urbains se montrent ainsi de plus en plus réticents à jouer leur rôle d'accueil des nouveaux migrants. Hier pratiqué au sein de la parenté, le « confiage » d'enfants, surtout en direction des villes, apparaît aujourd'hui

souvent plus proche du transfert de main-d'œuvre (allant parfois jusqu'à l'exploitation) que d'une pratique de socialisation et/ou de scolarisation ; des filières organisées de placement de jeunes filles en tant que « bonnes » se multiplient, hors du cadre de la parenté. Sans être totalement remise en cause, la solidarité prend assurément une forme plus contractuelle, devient plus sélective. Mais il faut aussi souligner que s'il y a « crise des solidarités », on observe dans le même temps des « solidarités dans la crise ». La diversité observée dans la composition familiale des ménages témoigne de la pluralité des « réponses » apportées par les individus et les familles face à la crise et plus généralement aux mutations en cours.

Enjeu de connaissance et défis aux sciences sociales, la compréhension des changements familiaux à l'œuvre en Afrique subsaharienne nécessite véritablement de repenser la famille au-delà de la parenté, de renouveler les approches théoriques et les outils méthodologiques. Dans cette perspective, la démographie du ménage et de la famille, en articulation avec les autres disciplines, représente un vaste champ de recherche qui mériterait d'être autrement plus développé.



**Annexe 1 : Taille moyenne des ménages selon les pays et le milieu de résidence (sources : Enquêtes démographiques et de santé ; période 1992-2001)**

Pays	Année	Total	Rural	Urbain
<b>Afrique de l'Ouest</b>				
Bénin	2001	5,2	5,3	5
Burkina Faso	2003	6,5	6,7	5,6
Côte d'Ivoire	1998-1999	6,2	6,6	5,6
Ghana	2003	4	4,3	3,6
Guinée	1999	6,6	6,5	6,8
Mali	2001	5,3	5,2	5,7
Mauritanie	2000-2001	5,8	5,7	6
Niger	1998	5,9	5,8	6,2
Nigeria	2003	5	5,1	4,7
Sénégal	1997	9	9,5	8,2
Togo	1998	5,4	5,6	4,9
<b>Afrique centrale</b>				
Cameroun	2004	4,8	5	4,5
Gabon	2000	5	4,7	5
RCA	1994-1995	4,9	4,4	5,9
Tchad	1996-1997	5,3	5,3	5,3
<b>Afrique de l'Est</b>				
Érythrée	2002	4,8	4,9	4,7
Éthiopie	2000	4,8	4,9	4,2
Kenya	2003	4,3	4,6	3,5
Malawi	2000	4,4	4,4	4,5
Mozambique	2003	4,9	4,5	5,6
Ouganda	2000-2001	4,8	4,9	4,2

## Ménages et Familles en Afrique subsaharienne

Rwanda	2000	4,6	4,5	5
Tanzanie	1999	5	5,3	4,3
Zambie	2001-2002	5,2	5,1	5,5
Zimbabwe	1999	4,2	4,6	3,5
Comores	1996	6,3	6,4	6,1
Madagascar	2003-2004	4,6	4,7	4,4
<b>Afrique australe</b>				
Afrique du Sud	1998	4,2	3,9	4,7
Namibie	2000	5,1	5,5	4,3

**Annexe 2 : Proportion (%) des ménages composés d'une seule personne, selon les pays et le milieu de résidence (sources : Enquêtes démographiques et de santé ; période 1992-2001)**

	Année	Total	Rural	Urbain
<b>Afrique de l'Ouest</b>				
Bénin	2001	11,9	11,5	12,4
Burkina Faso	2003	6,1	4,3	13,1
Côte d'Ivoire	1998-1999	11,7	10,8	12,9
Ghana	2003	20,7	17,5	24,5
Guinée	1999	4,6	2,8	9,2
Mali	2001	7,3	6,6	9,5
Mauritanie	2000-2001	5,4	4,1	7,3
Niger	1998	4,7	4,1	8,4
Nigeria	2003	11,7	9,8	14,9
Sénégal	1997	4,4	1,7	8,1
Togo	1998	12,4	11,4	14,5
<b>Afrique centrale</b>				
Cameroun	2004	17,5	15,4	19,4
Gabon	2000	19,5	19,3	19,6
RCA	1994-1995	13,7	15,3	10,2
Tchad	1996-1997	9,6	8,6	12,9
<b>Afrique de l'Est</b>				
Érythrée	2002	7,2	6,2	8,8
Éthiopie	2000	5,1	3,6	12,8
Kenya	2003	14	11,1	22,6
Malawi	2000	8	8	8,1
Mozambique	2003	6,7	7,1	5,7
Ouganda	2000-2001	11	10,1	16,4
Rwanda	2000	6	5,9	6,6
Tanzanie	1999	9,2	7,1	15,4
Zambie	2001-2002	6,3	6,6	5,8

## Ménages et Familles en Afrique subsaharienne

Zimbabwe	1999	15,6	12,2	21
Comores	1996	2,4	1,6	4,5
Madagascar	2003-2004	7,3	7,3	7,3
<b>Afrique australe</b>				
Afrique du Sud	1998	12	10,7	12,9
Namibie	2000	9,4	8,4	11

**Annexe 3 : Proportion (%) des ménages composés de 9 personnes et plus, selon les pays et le milieu de résidence (sources : Enquêtes démographiques et de santé ; période 1992-2001)**

	Année	Total	Rural	Urbain
<b>Afrique de l'Ouest</b>				
Bénin	2001	13,8	14,6	12,5
Burkina Faso	2003	23,9	25,7	16,9
Côte d'Ivoire	1998-1999	24,1	27,5	19
Ghana	2003	5,6	6,9	4
Guinée	1999	24,3	23	27,7
Mali	2001	15,1	14,1	18,3
Mauritanie	2000-2001	17,5	15,9	19,7
Niger	1998	18,3	17,1	22,7
Nigeria	2003	12,6	14	10
Sénégal	1997	44	47,5	39,1
Togo	1998	15,6	17	12,7
<b>Afrique centrale</b>				
Cameroun	2004	12,7	14,3	11,3
Gabon	2000	16,2	14,6	16,8
RCA	1994-1995	13,1	8,4	21,4
Tchad	1996-1997	14,3	13,8	16
<b>Afrique de l'Est</b>				
Érythrée	2002	8,1	8,5	7,6
Éthiopie	2000	6,7	6,8	6,4
Kenya	2003	5,7	6,6	3
Malawi	2000	5,4	5,2	6,7
Mozambique	2003	8,5	6	14,5
Ouganda	2000-2001	10	10,4	7,8
Rwanda	2000	4,9	4,1	10,2
Tanzanie	1999	10,7	12,2	6,4

## Ménages et Familles en Afrique subsaharienne

---

Zambie	2001-2002	11,3	10	13,8
Zimbabwe	1999	6	7,6	3,4
Comores	1996	22	22,1	21,8
Madagascar	2003-2004	7,1	7,5	5,7
<b>Afrique australe</b>				
Afrique du Sud	1998	6,1	8,8	4,2
Namibie	2000	13,6	17,6	7,2

**Annexe 4 : Pourcentage de ménages dont le chef est une femme d'après les EDS des années 1990 et 2000.**

	Année	Total	Rural	Urbain
<b>Afrique de l'Ouest</b>				
Bénin	2001	20	19	23
Burkina Faso	1998	9,4	7,5	16,5
Côte d'Ivoire	2003	14,4	13,3	16,1
Ghana	2003	33,8	28,9	39,7
Guinée	1999	12	10	17
Mali	2001	11,3	10,7	13,2
Mauritanie	2000-2001	29	31	25
Niger	1998	13,2	12,9	15,3
Nigeria	1999	16,6	15,2	19
Sénégal	1997	18,4	13,1	25,7
Togo	1998	24,3	22,1	28,9
<b>Afrique centrale</b>				
Cameroun	2004	24	22,9	25,1
Gabon	2000	26	25,4	26,2
RCA	1994-1995	21	18,8	25,1
Tchad	1996-1997	22	21,5	23,7
<b>Afrique de l'Est</b>				
Érythrée	2002	46,7	43,2	52,2
Éthiopie	2000	23,6	21,3	35,4
Kenya	2003	31,7	33,8	25,6
Malawi	2000	26,6	28,3	15,9
Mozambique	2003	26,4	26,3	26,7
Ouganda	2000-2001	27,5	27	30,8

## Ménages et Familles en Afrique subsaharienne

---

Rwanda	2000	36,1	36,9	31,1
Tanzanie	1999	23,1	21,7	27
Zambie	2001-2002	22,6	23,9	20,2
Zimbabwe	1999	33,5	39,8	23,1
Comores	1996	32,2	31,9	33,1
Madagascar	2003-2004	21,7	20,6	25,6
<b>Afrique australe</b>				
Afrique du Sud	1999	41	49	36
Namibie	2000	41,5	43,9	37,8

**Annexe 5 : Pourcentage des ménages avec enfants sans parents**  
(Sources : EDS)

	Année	Total	Rural	Urbain
<b>Afrique de l'Ouest</b>				
Bénin	2001	21,1	23,4	23,7
Burkina Faso	1998	17,9	22	16,9
Ghana	2003	18	17,2	18,8
Guinée	1999	29,1	26,5	35,5
Mali	2001	16,9	14,9	22,8
Mauritanie	2000-2001	20,8	23,1	17,6
Niger	1998	23	23,1	22,1
Nigeria	1999	15,3	15,1	15,4
Togo	1998	24,4	23,1	26,9
<b>Afrique centrale</b>				
Cameroun	2004	20,3	20,8	19,9
Gabon	2000	22,1	24,4	21,3
RCA	1994-1995	22,4	19,7	27,2
Tchad	1996-1997	18,3	17,6	20,3
<b>Afrique de l'Est</b>				
Érythrée	2002	8,9	8,6	9,5
Éthiopie	2000	17,9	17,9	18,1
Kenya	2003	15	17,2	8,6
Malawi	2000	21,5	21,2	23,2
Mozambique	2003	20,8	19,1	24,8
Ouganda	2000-2001	23,9	24,2	22,4
Rwanda	2000	22,4	21,2	30,2
Tanzanie	1999	21,8	22,5	20

## Ménages et Familles en Afrique subsaharienne

---

Zambie	2001-2002	25,6	24,7	27,2
Zimbabwe	1999	21,2	27,4	11,2
Comores	1996	28,5	27,9	30
Madagascar	2003-2004	16,8	16,8	16,8
<b>Afrique australe</b>				
Afrique du Sud	1999	23,9	34,3	16,6
Namibie	2000	35,3	45,8	18,8



- AYAD, Mohammed, BARRERE, Bernard et OTTO James, 1997. *Demographic and Socioeconomic Characteristics of Household*, Demographic and health Surveys Comparative Studies n° 26, Macro International Inc., Calverton, 75 pp.
- BARTIAUX, Françoise, 1991. *Formation et transformations des ménages des personnes âgées. Une analyse par ménage de différents recensements*, Université catholique de Louvain, Institut de démographie, Academia, Louvain-la-Neuve, 256 pp.
- BARTIAUX, Françoise et TABUTIN, Dominique, 1986. *Structures familiales et fécondité dans les pays en voie de développement. Problèmes de mesure et éléments d'explication*, in AIDELF (édit.), *Les familles d'aujourd'hui, démographie et évolution récente des comportements familiaux*, colloque n° 2, Genève, 17-20 septembre 1984, PUF, Paris, pp. 245-262.
- BERQUO, Elsa et XENOS, Peter, 1992 (édit.). *Family systems and cultural change*, Oxford, Clarendon Press et IUSSP, 222 pp. (*International Studies in Demography*).
- BISILLIAT, Jeanne (édit.), 1996. *Femmes du Sud, chefs de famille*, Karthala, Paris, 410 pp.
- BONGAARTS John, BURCH Thomas K. et WATCHER Keneth W. (édit.), 1987. *Family demography : methods and their application*, IUSSP, Oxford University Press, 365 pp.
- BONVALET, Catherine et LELIÈVRE, Eva, 1995. « Du concept de ménage à celui d'entourage : une redéfinition de l'espace familial », *Sociologie et Sociétés*, vol. xxvii, n° 2.
- BONVALET, Catherine, GOTMAN, Anne et GRAFMEYER, Yves, 1999. *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, coll. « Travaux et Documents », n° 143, INED, Paris, 291 pp.
- BOSERUP, Ester, 1985. « Economic and Demographic Interrelationships in Sub-Saharan Africa », *Population and Development Review*, vol. xi, n° 3.
- BOURDIEU, Pierre, 1993. « À propos de la famille comme catégorie réalisée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 100, pp. 32-36.
- BURCH, Thomas K., 1979. « Household and family demography : a bibliographic essay », *Population Index*, vol. xlv, n° 2, pp. 173-195.

- BURCH, Thomas K., 1980. « The index of overall headship : a simple measure of household complexity standardized for age and sex », *Demography*, vol. XVII, n° 1, pp. 93-107.
- BURCH, Thomas K., HALLI, S., MADAN, A., THOMAS K. et WAI L., 1987. « Measures of household composition and headship based on aggregate routine census data », in J. BONGAARTS, T. BURCH et K. W. WATCHER (édit.), *Family demography : methods and their applications*, Oxford, Clarendon Press, pp. 19-39.
- BURCH, Thomas K., 1993. *Theories of household formation : progress and challenges*, Discussion Paper n° 93-6, Population Studies Centre, University of Western Ontario, London, 27 pp.
- BURGUIÈRE, André, KLAPISH-ZUBER, Christiane, SEGALEN, Martine et ZONABEND, Françoise (édit.), 1986. *Histoire de la famille, 1. Mondes lointains*, Armand Colin, Paris, 448 pp.
- CICRED, 1984. *Demography of the family/Démographie de la famille, Projet n° 2, Rapport final*, CICRED, Paris, 202 pp.
- COLLOMP, Alain, 1992. « Les formes de la famille. Approche historique », in F. de Singly (édit.), *La Famille : l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, pp. 13-21.
- CORDELL, Dennis et PICHÉ, Victor, 1997. « Histoire de la famille en Afrique : au-delà de la fabrication des modèles », in Marc PILON, Thérèse LOCOH, Kokou VIGNIKIN et Patrice VIMARD (édit.) *Ménages et Familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*, CEPED – ENSEA – INS – ORSTOM – URD, coll. « Les Études du CEPED », n° 15, Paris, pp. 55-74.
- COURGEAU, Daniel et LELIÈVRE, Eva, 1989. *Analyse démographique des biographies*, INED, Paris, 270 pp.
- COURGEAU, Daniel et LELIÈVRE, Eva, 1996. « Changement de paradigme en démographie », *Population*, 51 : 3, INED, Paris, pp. 645-654.
- DEGRENNÉ, Alain et FORSÉ, Michel, 1994. *Les réseaux sociaux*, Armand Colin, Paris, 288 pp.
- DELGROIX, Sylvie et GUILLAUME, Agnès, 1997. « Le devenir des familles affectées par le sida : une étude de cas en Côte d'Ivoire », in Marc PILON, Thérèse LOCOH, Kokou VIGNIKIN et Patrice VIMARD (édit.) *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines*, CEPED – ENSEA – INS – ORSTOM – URD, coll. « Les Études du CEPED », n° 15, Paris, pp. 345-369

- DE OLIVEIRA M.-C. F. A., 1992. « Family Change and Family Process : Implications for Research in Developing Countries », in E. BERQUO et P. XENOS (édit.), *Family systems and cultural change*, International Studies in Demography, Clarendon Press et IUSSP, Oxford, pp. 201-214
- DONADJE, Florentin, 1992. *Nuptialité et Fécondité des hommes au Sud-Bénin*, Louvain-la-Neuve, UCL, thèse de doctorat en démographie, 254 pp.
- DOZON, Jean-Pierre, 1986. « En Afrique, la famille à la croisée des chemins », in BURGUIÈRE A. et al (édit.) *Histoire de la famille, III. Le Choc des modernités*, Armand Colin, Paris, pp. 393-442.
- DUBY Georges, 1986. « Préface », in BURGUIÈRE A. et al. (édit.), *Histoire de la famille, II. Temps médiévaux Orient / Occident*, Armand Colin, Paris, pp. 7-11.
- EKOUEVI, Koffi, AYAD, Mohammed, BARRERE, Bernard et CANTOR, D. C., 1991. « Household Structure from a comparative perspective », in Macro International (édit.), *Demographic and Health Surveys World Conference, August 5-7 1991*, vol. III, Macro Int., Washington DC, pp. 1547-1577.
- GAUTIER, Arlette et PILON, Marc (édit.), 1997. « Familles du Sud », *Autrepart*, n° 2, ORSTOM et éd. de l'Aube, Paris, 175 pp.
- GAYE, GUIGNIDO, Kossi Julien, 1992. *La Mesure de l'impact des migrations sur l'évolution des ménages. Le cas du Bénin*, Université catholique de Louvain, Académia, 216 pp.
- GENDREAU, Francis, 1996. *Démographies africaines*, coll. « Savoir plus universités », Aupelf-Uref et ESTEM, Paris, 128 pp.
- GENDREAU, Francis, TABUTIN, Dominique et POUPARD, Maud, 2002. *Jeunesse, Vieillesse, Démographies et Sociétés*, chaire Quetelet, réseau Démographie de l'AUF – Institut de démographie de l'Université catholique de Louvain, Académia Bruylant – L'Harmattan, 394 pp.
- GRAB (Groupe de réflexion sur l'approche biographique), 1999. *Biographies d'enquêtes. Bilan de 14 collectes biographiques*, coll. « Méthodes et savoirs », INED – Réseau Socio-Economie de l'Habitat – IRD, 340 pp.
- GUYER, J. I., 1981. « Household and communities in african studies », *African Studies Review*, vol. XXIV, n° 2/3, pp. 87-137.
- HCR, 1994. « Focus : année internationale de la famille », *Réfugiés*, vol. XCXV, n° 1, 30 pp.

- HÉRITIER-AUGÉ, Françoise, 1991. « Famille », in BONTE P. et IZARD M. (édit.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, PUF, Paris, pp. 273-275.
- HERTRICH, Véronique, 1996. *Permanence et Changements de l'Afrique rurale. Dynamiques familiales chez les Bwa du Mali.*, coll. « Les Études du CEPED », n° 14, CEPED, Paris, 548 pp.
- HÖHN, C., MACKENSEN, R. et GREBENIK, E., (édit.), 1989. *Later Phases of the Family Life*, International Studies in Demography, Oxford University Press et IUSSP, Oxford, 249 pp.
- HÖHN, Charlotte, 1992. « The IUSSP programme in family demography », in E. BERQUO et P. XENOS (édit.), *Family systems and cultural change*, International Studies in Demography, Clarendon Press et IUSSP, Oxford, pp. 3-7.
- ISIUGO-ABANIHE U, C., 1985. « Child fosterage in West-Africa », *Population and Development Review*, vol. XI, n° 1, pp. 53-73.
- ISIUGO-ABANIHE, U. C., 1991. « Parenthood in Sub-Saharan Africa : child fostering and its relationship with fertility », in T. LOCOH et V. HERTRICH (édit.), *The onset of fertility transition in Sub-Saharan Africa*, Ordina Éditions et UIESP, pp. 163-174.
- KEITA, Lamine M., 1990. « La typologie des mariages en Guinée : une étude de cas », *Politiques de population*, Études et Documents, vol. IV, n° 2, pp. 67-125.
- KHASIANI, Shaniyisa A., 1989. « Incidence de la présence des réfugiés dans les pays d'accueil en Afrique : le cas des femmes et des cadres », in OCDE (édit.), *L'incidence des migrations internationales sur les pays en développement*, Centre de développement de l'OCDE., Paris, pp. 269-284.
- LALLEMAND, Suzanne, 1993. *La circulation des enfants en société traditionnelle. Prêt, don, échange*, L'Harmattan, Paris, 224 pp.
- LEFAUCHEUR, N., 1992. « Les familles dites monoparentales », in F. DE SINGLY (dir.), *La Famille : état des savoirs*, La Découverte, Paris, pp. 67- 74.
- LE PAPE, Marc, 1997. *L'Énergie sociale à Abidjan. Économie politique de la ville en Afrique noire, 1930-1995*, Karthala, Les Afriques, Paris, 166 pp.
- LESTHAEGHE, Ron (édit.), 1989. *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, Berkeley, University of California Press, 556 pp.

- LOCOH, Thérèse, 1988a. « L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages », in *Congrès africain de population*, 7-12 novembre 1988, vol. II, UIESP, Dakar, pp. 5.2.17-42.
- LOCOH, Thérèse, 1988b. « L'évolution de la famille en Afrique », in É. VAN DE WALLE, M. D. SALA DIAKANDA et P. O. OHADIKE, *L'État de la démographie africaine*, UIESP, Liège, pp. 45-66.
- LOCOH, Thérèse, 1990. *Changement social et Situations matrimoniales : les nouvelles formes d'union à Lomé*, coll. « Dossiers et Recherches », n° 29, INED, Paris, 23 pp.
- LOCOH Thérèse, 1996. « Changements de rôles masculins et féminins dans la crise : la révolution silencieuse », in COUSSY Jean et VALLIN Jacques (édit.), *Crise et Population en Afrique*, coll. « Les Études du CEPED », n° 13, Paris, pp. 445-470.
- LOCOH Thérèse, 2005. « Vers de nouveaux modèles familiaux en Afrique de l'Ouest ? », xxv<sup>e</sup> *Congrès international de population*, UIESP, Tours, 18-23 juillet 2005, 28 pp.
- MAKINWA-ADEBUSOYE, Paulina, 1999. « La famille africaine en milieu rural », in Aderanti Adepoju (édit.), *La Famille africaine : politiques démographiques et développement*, Karthala, pp. 135-152
- MARIE, Alain, 1987. *Famille et Résidence dans les villes africaines*, L'Harmattan, Paris.
- MCDONALD, Peter, 1992. « Convergence or compromise in historical family change ? » in E. BERQUO et P. XENOS (édit.), *Family systems and cultural change*, Clarendon Press et IUSSP, Oxford, pp. 15-30.
- MICHEL, André., 1986. *Sociologie de la famille et du mariage*, PUF, Paris, 263 pp.
- MIGNOT Alain, 1982. *Terre et Pouvoir chez les Guins du Sud-Est Togo*, Sorbonne, Paris.
- MURDOCK, G. P., 1972. *De la structure sociale*, Payot, Paris, 363 pp.
- Nations unies, 1980. *Principes et Recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitation*, Études Statistiques, série M, n° 67, New York, 374 pp.
- Nations unies, 1993. *Annuaire démographique*, Nations unies, division de la statistique, New York, 1 032 pp.
- Nations unies, 1994 – *Les Femmes dans le monde. 1970-1990. Des chiffres et des idées*, Nations unies, division de la population, Statistiques et indicateurs sociaux , série K, UNICEF, FNUAP, UNIFEM, New York, 122 pp.

- NETTING, R. McC., WILK, R. R. et ARNOULD, E. J. (édit.), 1984. *Households : Comparative and Historical Studies of the Domestic Group*, University of California Press, Berkeley, 480 pp.
- OCHOLLA-AYYO, A.B.C., 1999. « La famille africaine entre tradition et modernité », in ADERANTI Adepoju (édit.), *La Famille africaine : politiques démographiques et développement*, Karthala, pp. 85-108
- OPPONG, Christine, 1991. « Conjugal and parental roles in African families : old and new models », in *UAPS Conference on Women, Family and Population*, Ouagadougou.
- OPPONG, Christine, 1992. « Traditional Family Systems in Rural Settings in Africa », in BERQUO E. et XENOS P. (édit.), *Family systems and cultural change*, IUSSP, Clarendon Press, Oxford, pp. 69-86.
- ONUDISA, 2005. *Population and HIV/AIDS 2005*.
- PAGE, Hilary J. 1989. « Child-rearing versus child-bearing : co-residence of mother and child in sub-saharan Africa », in Ron LESTAEAGHE (édit.), *Reproduction and social organization in Africa*, University of California Press, Berkeley, pp. 401-441.
- PICHE, Victor et POIRIER, Jean, 1997. « Trente ans de recherche explicative en démographie », chaire Quetelet *Théories, Paradigmes et Courants explicatifs en démographie*, Louvain-la Neuve, 26-28 novembre 1997, 18 pp.
- PILON, Marc et VIGNIKIN, Kokou, 1996. « Stratégies face à la crise et changements dans les structures familiales », in Coussy J. et Vallin J. (édit.), *Crise et population en Afrique*, coll. « Les Études du CEPED », n° 13, Paris, pp. 471-494
- PILON, Marc, LOCOH, Thérèse, VIGNIKIN, Kokou et VIMARD, Patrice (édit.), 1997. *Ménage et Famille en Afrique : approches pluridisciplinaires des dynamiques contemporaines*, coll. « Les Études du CEPED », n° 15, CEPED -ENSEA-INS-ORSTOM-URD, 424 pp.
- PILON, Marc, 2000. *Ménages et Familles en Afrique subsaharienne : du village à la capitale, entre permanence et changement. L'Exemple de la société moba-gurma du Togo*, thèse de doctorat, Université René Descartes – Paris V, 513 pp.
- PILON, Marc, 2005. « Confiage et scolarisation en Afrique de l'Ouest : éclairages à partir des sources de données démographiques », communication au XXV<sup>e</sup> Congrès international de la population, 18-23 juillet 2005, UIESP, Tours, 18 pp.

- PISON, Gilles, 1986. « La démographie de la polygamie », *Population*, n° 1, pp. 93-122.
- PRESSAT, Roland, 1979. *Dictionnaire de démographie*, Paris, PUF, 295 pp.
- PRIoux, France, 1990. *La Famille dans les pays développés : permanences et changements. Actes du séminaire sur les nouvelles formes de vie familiale, Vaucresson, octobre 1987*, coll. « Congrès et Colloques », n° 4, INED, Paris, 316 pp.
- RENTY (de), Patricia, 1993. *Pour une démographie des réfugiés de la corne de l'Afrique*, Mémoire de DEA Institut de démographie de l'Université de Paris I, Paris, 123 pp.
- ROUSSEL, Louis, 1986. « Évolution récente de la structure des ménages dans quelques pays industriels », *Population*, vol. xli, n° 6, pp. 913-934.
- RYDER, N. B., 1984. « Structure familiale et fécondité », *Bulletin démographique des Nations unies*, n° 15-1983, pp. 17-39.
- SAWADOGO, Christophe, 1992. « Famille africaine d'hier et de demain quelle compréhension pour quelles interrogations ? », in UEPA (édit.), *Structure et Dynamique de la formation des familles en Afrique*, UEPA, Dakar, pp. 61-76.
- SEGALEN, Michèle, 1996. *Sociologie de la famille*, Armand Colin, Paris, 296 pp.
- SEYDOU MAMA, M., 1993. *Une analyse exploratoire de la composition des ménages à partir des données individuelles d'un recensement. Les femmes chefs de ménage au Bénin*, thèse de doctorat, Institut de démographie, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 169 pp.
- SHORTER, Edward, 1977. *Naissance de la famille moderne, xviii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles*, Seuil, Paris, 379 pp. (édition anglaise, 1975).
- SINGLY (de) François, 1992. *La Famille : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 448 pp.
- TABUTIN, Dominique et BARTIAUX, Françoise, 1986. « Structures familiales et structures sociales dans le Tiers-Monde », in AILDEF (édit.), *Les Familles d'aujourd'hui*, colloque n° 2, Genève, 17-20 septembre 1984, PUF, Paris, pp. 231-243.
- THÉRY, Irène, 1987. « Remariage et familles composées : des évidences aux incertitudes », *L'Année sociologique*, vol. xxxvii, pp. 119-152.
- TICHIT, Christine, 2002. *Les Femmes chefs de ménage au Cameroun : entre autonomie, monoparentalité et isolement*, thèse de doctorat, Université Paris X – Nanterre, UFR sciences sociales, Paris, 475 pp.
- TODD, Emmanuel, 1983. *La Troisième Planète. Structures familiales et*

- Systèmes idéologiques*, Seuil, Paris, 252 pp.
- TODD, Emmanuel, 1984. *L'Enfance du monde. Structures familiales et Développement*, Seuil, Paris, 255 pp.
- UNAIDS/UNICEF. *The framework for the protection, care and support of orphans and vulnerable children living in a world with HIV and AIDS*, UNAIDS/UNICEF, New York, July 2004.
- URD-DGSCN, 2002. *Famille, Migrations et Urbanisation au Togo. Structures familiales et Conditions de vie des ménages*, fascicule 3, unité de recherche en démographie – direction générale de la Statistique et de la Comptabilité nationale, Lomé, 38 pp. + annexes.
- VAN DE WALLE, Étienne, 2005. « Ménages dans les recensements africains », in VIGNIKIN Kokou et VIMARD Patrice (dir.), *Familles au Nord, Familles au Sud*, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, pp. 57-71.
- VANDERMEERSCH, Céline., 2000. *Les Enfants confiés au Sénégal*, thèse de démographie économique, Institut d'études politiques de Paris, 502 pp. + annexes.
- VIGNIKIN, Kokou, 1987. *Production, Fécondité et Migration en milieu agricole : le cas du Sud-Est Togo*, département de démographie, Université de Montréal, Montréal, 117 pp.
- VIGNIKIN, Kokou, 1992. *Dynamique des systèmes de production agricole et ajustement sociodémographique des ménages : le cas des agriculteurs Éwé du Sud-Togo*, département de démographie, Université de Montréal, Montréal, 345 pp.
- VIGNIKIN, Kokou et VIMARD, Patrice (dir.), 2005. *Familles au Nord, Familles au Sud*, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, 689 pp.
- VIMARD, Patrice, 1984. « La démographie de la famille dans le Tiers-Monde. Rapport de synthèse », in CICRED, *Demography of the family / Démographie de la famille*, Programme de recherche coopérative inter-centres projet n° 2, rapport final, Paris, pp. 181-186.
- VIMARD, Patrice, 1993. « Modernité et pluralités familiales en Afrique de l'Ouest », *Revue Tiers Monde*, vol. XXXIV, n° 133, pp. 89-115.
- VIMARD, Patrice, 1995. « De quelques typologies des ménage », Communication au séminaire international *Ménage et Famille en Afrique : bilan, enjeux et perspectives de la recherche*, Lomé, 4-8 décembre 1995, CEPED, 17 pp.
- WAKAM, Jean, 1996. « Modernisation et nucléarisation familiale en Afrique. Cas du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal », communi-

cation à la chaire Quetelet, *Entre l'utile et le futile : pistes pour une démographie du XXI<sup>e</sup> siècle*, Louvain-la-Neuve, octobre 1996, 32 pp.

WALL, Richard, 1996. « Comparer ménages et familles au niveau européen : problèmes et perspectives », *Population*, vol. LI, n<sup>o</sup> 1, pp. 93-116.





## Table des matières

Introduction.....	4
<b>Chapitre 1 :</b> <b>Concepts, théories, approches disciplinaires.....</b>	<b>9</b>
A. Rappels historiques et cadrages théoriques.....	9
B. Famille, ménage... questions de définition.....	14
a) La famille : une notion que ne va pas de soi.....	14
b) Le ménage : un outil de collecte devenu objet d'analyse.....	16
C. La démographie du ménage et de la famille.....	20
<b>Chapitre 2 :</b> <b>La démographie des ménages en Afrique</b> <b>subsaharienne.....</b>	<b>25</b>
A. Sources de données et informations disponibles.....	27
a) Les sources de données.....	27
b) Les informations disponibles.....	29
B. Taille et types de ménages.....	34
a) La taille des ménages.....	34
b) Composition familiale et types de ménage.....	42
C. Les individus au sein des ménages.....	48
a) Les chefs de ménage.....	51
b) Les enfants.....	57
<b>Chapitre 3 :</b> <b>Traits généraux des systèmes familiaux africains.....</b>	<b>71</b>
A. Un contrôle familial dont les aînés avaient l'apanage.....	72
B. Le mariage scellait plus une alliance entre familles qu'une union entre un homme et une femme.....	73
C. La fonction de base du mariage était la reproduction.....	76

D. Les enfants n'appartenaient pas seulement à leurs parents biologiques.....	77
E. Des structures familiales très diverses.....	78
F. Une vie quotidienne dominée par les impératifs d'une production agricole d'autosubsistance .....	79

#### **Chapitre 4 :**

#### **La famille africaine entre permanence et changements.....**

A. L'urbanisation rapide fait subir à l'institution familiale de vives tensions.....	84
a) La ville voit se diversifier les modèles familiaux .....	85
b) Le logement urbain : un facteur structurant de la forme des familles ? .....	86
c) En ville s'instaurent de nouveaux rapports intrafamiliaux ..	87
B. La scolarisation suscite l'individualisation et accélère l'atomisation de la famille élargie .....	89
a) L'école active l'autonomisation de la cellule familiale par rapport à son groupe lignager .....	90
b) L'école favorise l'adhésion à des formes nouvelles de solidarité.....	91
c) L'école amplifie certaines frustrations.....	91
C. Les avatars de l'économie monétaire.....	92
a) La conversion des droits d'exploitation en actes de propriété privée .....	92
b) Les crises économiques récurrents ont forcé les familles à remettre en question la norme des descendance nombreuses.....	94
D. Entre le droit coutumier et le droit moderne.....	95
a) Le droit moderne ne profite qu'aux familles ayant la capacité à le faire valoir.....	96
b) L'incidence des politiques familiales sur la famille reste faible .....	97
E. Les crises violentes contribuent à déstructurer la famille .....	98
a) La pandémie du sida modifie la taille et la composition des familles.....	98

b) Des conflits armés qui laissent des milliers de familles dans le dénuement le plus complet .....	100
Conclusion.....	102
Annexes.....	109
1. Taille moyenne des ménages selon les pays et le milieu de résidence.....	109
2. Proportion des ménages composés d'une seule7 personne.....	111
3. Proportion des ménages composés de 9 personnes et plus .....	113
4. Pourcentage de ménages dont le chef est une femme d'après les EDS.....	115
5. Pourcentage des ménages avec enfants sans parents.....	117
Bibliographie.....	119



# Ménages et Familles en Afrique subsaharienne

Marc PILON et Kokou VIGNIKIN

Au Nord comme au Sud, l'étude des structures et dynamiques familiales d'une part et résidentielles d'autre part est essentielle pour appréhender le changement social. La « théorie de la modernisation », qui prédisait une convergence universelle et linéaire du modèle de la famille traditionnelle étendue vers celui de la famille moderne nucléaire, a été largement remise en cause : l'évolution de la famille en Europe n'avait pas suivi dans le passé le cheminement énoncé, elle s'avère loin d'être convergente et linéaire tant au Nord qu'au Sud.

La démographie fut d'un apport important pour l'appréhension des changements familiaux au Nord. Depuis une trentaine d'années, une « démographie du ménage et de la famille » se constitue en véritable champ de recherche, générant ses propres concepts, outils et méthodes. Les statistiques sur les ménages apportent leur éclairage spécifique sur les dynamiques familiales. Qu'en est-il de l'évolution des ménages et des familles en Afrique subsaharienne ? Quels ont été les apports spécifiques de la démographie à ce sujet ? Face ces questions, le présent ouvrage propose un état des connaissances et ouvre des perspectives de recherche.

Après avoir fait quelques rappels historiques et théoriques liés à la famille, puis discute les notions de famille et de ménage, il présente ce champ de recherche en construction qu'est « la démographie du ménage et de la famille ». Il s'attache ensuite à synthétiser les apports et limites de la démographie des ménages en Afrique subsaharienne. Il expose également les traits généraux qui caractérisent les systèmes familiaux en Afrique subsaharienne. Et pour finir, il aborde un certain nombre de facteurs qui ont influé et continuent d'influer sur les structures et dynamiques à la fois des familles et des ménages en Afrique subsaharienne.

*Marc PILON est démographe, directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Il compte de nombreuses publications sur les structures et dynamiques familiales en Afrique subsaharienne.*

*Kokou VIGNIKIN est économiste-démographe. Il est actuellement le directeur de l'Unité de recherche démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo) et a effectué de nombreux travaux sur la famille en Afrique.*

Prix public : 12,50 euros

Pays en développement : 2 euros - prix préférentiel AUF

ISBN : 2-914610-35-1



9 1 7 8 2 9 1 4 6 1 0 3 5 3 1